

Sommaire

- Éditorial
- Dossier thématique
- Pratique clinique
- Activité associative
- Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par...
- Supplément

Les stages et la formation pratique des étudiants en neuropsychologie



Crédits

Illustration de couverture :



Ève Richaud

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Consultation mémoire, Clinique du Parc, Castelnau-le-Lez (34). EHPAD Résidence les Tilleuls, Murviel-les-Béziers (34). SSR Le Pech du Soleil, Boujan-sur-Libron (34).
Activité libérale (34).

Comité éditorial :



Raphaëlle Amendola

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Consultation mémoire du Centre Gérontologique Départemental des Bouches-du-Rhône, Marseille (13).
Membre des associations NeuroPsy13 et Neuropsych-PACA.
Trésorière de l'OFPN et membre de son conseil d'administration.



Mathieu Hainselin

Psychologue spécialisé en neuropsychologie.
Maître de conférences en psychologie expérimentale.
CRP-CPO EA 7273, Université de Picardie Jules Verne, Amiens (80).



David Moreau

Psychologue spécialisé en neuropsychologie.
Foyer d'Accueil Médicalisé pour adultes avec troubles du spectre autistique (59).
Association Autisme 59-62.



Amélie Ponchel

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (59).
Coordinatrice du Collectif des psychologues spécialisés en neuropsychologie du Nord-Pas-de-Calais.
Secrétaire de l'OFPN et membre de son conseil d'administration.

Relecteurs :

Le comité éditorial remercie les relecteurs qui ont contribué à vous proposer des articles de la meilleure qualité possible. Dans l'ordre alphabétique : Angélique Belmont, Lorine Chaix, Sandrine Chicherie-Mauries, Marie de Montalembert, Lucille Eloy, Pierre Leclef, Lise Malvy, Catherine Mertz, Roxane Olivier, Guillaume Pérodeau, Marine Pernici, Marianne Picard, Stéphane Raffard, Julie Spengler et Julie Stephan.

Sommaire

	Pages
Éditorial	4
Dossier thématique : Les stages et la formation pratique des étudiants en neuropsychologie	
Les stages professionnels en psychologie : aspects législatifs et réglementaires	5-15
Le stage en psychologie : point de vue d'une étudiante de master 2 de neuropsychologie	16-22
L'accueil des stagiaires : réflexions issues d'une expérience de maître de stage	23-34
La formation clinique et les stages en neuropsychologie : le point de vue de responsables universitaires	35-45
Présentation d'un outil de formation et de communication : le « classeur du stagiaire »	46-55
La pratique des stages en Belgique : le reflet de notre identité professionnelle ?	56-60
De l'observation à la pratique professionnelle : regards croisés sur le chemin de la formation	61-67
Pratique clinique	
Les plateformes d'accompagnement et de répit : une occasion à saisir pour les psychologues	68-75
Actualité associative	
L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie : un nouveau départ	76-82
Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par...	
Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par des ergothérapeutes	83-86
Supplément	
État des lieux des conditions et pratiques des stages en neuropsychologie en France	S4-32

Éditorial

Chers collègues,

C'est avec plaisir que nous dévoilons aujourd'hui le troisième numéro des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*. Il s'agit du premier numéro publié sous l'égide de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN). Créée il y a quelques mois à peine mais déjà active, l'OFPN représente la concrétisation d'une volonté de rassemblement de notre spécialité. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* en sont la revue officielle.

Nous avons choisi d'articuler ce numéro autour d'un dossier thématique, qui porte sur les stages et la formation pratique des étudiants en neuropsychologie.

Ce sujet est particulièrement d'actualité étant données les nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine. Il est par ailleurs d'une importance majeure pour notre profession, la formation pratique étant la base sur laquelle nous construisons notre identité professionnelle. Ces étudiants que nous formons sont en effet nos futurs collègues, les professionnels de demain. C'est en étant présents au moment de leur formation, en lien avec les responsables universitaires, que nous pouvons espérer faire évoluer notre profession et défendre une pratique professionnelle de haut niveau. Il est intéressant de constater que ces questionnements ne sont pas spécifiques à la France, ainsi que le témoignent nos collègues belges.

Un document de synthèse sur les résultats de l'enquête sur les stages diffusée il y a quelques mois est présenté en supplément de cette revue. Ce travail a permis de faire un état des lieux général sur les stages en neuropsychologie en France.

Nous sommes fiers de ce numéro qui témoigne du dynamisme de notre discipline et de nos collègues. Nous souhaitons que sa lecture vous donne envie de passer de l'autre côté de la barrière, en partageant vous aussi vos expériences, vos connaissances, votre pratique et vos réflexions dans les prochains numéros des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, cette fois en tant qu'auteurs.

Enfin, nous souhaitons évidemment remercier l'ensemble des auteurs qui ont proposé leur travail pour ce numéro, ainsi que les collègues qui ont participé à l'élaboration de cette revue par leur relecture attentive des manuscrits.

Le comité éditorial,
Raphaëlle Amendola, Mathieu Hainselin, David Moreau et Amélie Ponchel

Pour citer cet article : Amendola, R., Hainselin, M., Moreau, D., et Ponchel, A. (2014). Éditorial. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 4.

Les stages professionnels en psychologie : aspects législatifs et réglementaires

Hélène Vichard

Mots-clés : Stage | Convention | Gratification | Attestation | Réglementation.

Résumé : Cet article fait le point sur la réglementation actuelle encadrant les stages et plus particulièrement le stage professionnel en psychologie. Que doit contenir la convention de stage ? La gratification est-elle toujours obligatoire ? Quels sont les rôles respectifs du référent universitaire et du praticien psychologue dans la définition des objectifs du stage, l'encadrement, l'évaluation et la validation du stage professionnel ?



Hélène Vichard

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Consultation mémoire et hôpital de jour gériatrique, Bain de Bretagne (35). Centre Mémoire de Ressources et de Recherche du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes (35). Secrétaire adjointe de l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN). Membre du Collectif Breton des Psychologues Neuropsychologues exerçant en Consultation Mémoire (CBPNM). Membre du Syndicat National des Psychologues (SNP).

helene.vichard@chu-rennes.fr

Introduction

Les stages sont nécessaires pour préparer à l'insertion professionnelle et sont une expérience centrale dans la formation du psychologue. Le stage professionnel de master a une place particulièrement importante puisqu'il conditionne non seulement l'accès au diplôme de master mais également l'accès au titre de psychologue (Décret n°90-255). Pourtant, les aspects législatifs et réglementaires concernant ces stages, qui sont en constante évolution et dépendent parfois des lieux d'accueil, sont souvent mal connus des psychologues comme des étudiants. Il nous a donc paru important de faire le point sur ce sujet.

Le cadre légal

La réglementation dépend de la structure d'accueil

Le code de l'éducation regroupe l'ensemble de la réglementation relative aux stages en milieu professionnel et est mis à jour à chaque modification de la loi ou de ses décrets. Il comprend une partie législative (articles L-) et une partie réglementaire (articles D-). Toute loi qui fait référence à un décret d'application n'est applicable que lorsque celui-ci est publié. Nous verrons qu'en l'absence de décrets relatifs à certains secteurs de la fonction publique, certaines dispositions légales peuvent ne pas y être appliquées. En complément du code de l'éducation, l'arrêté du 22 janvier 2014 fixe les règles d'organisation des diplômes de licence et de master et précise que dans le cadre de formations en lien avec des professions réglementées, ces règles peuvent être complétées par des dispositions spécifiques.

Le stage professionnel en psychologie

Pour pouvoir prétendre au titre de psychologue, il faut avoir effectué un stage professionnel qui respecte l'ensemble des modalités

définies dans l'arrêté du 19 mai 2006. Cet arrêté a été élaboré en concertation avec les professionnels, via le Syndicat National des Psychologues (SNP) et a permis de faire reconnaître le rôle du psychologue dans l'évaluation et la validation du stage professionnel permettant de faire usage du titre de psychologue.

La convention de stage

Définition

La convention de stage est un document officiel et obligatoire qui doit être proposé par l'établissement d'enseignement et dont le contenu est réglementé par les articles D612-50 et D612-57 du code de l'éducation. Le contenu obligatoire de ce document est listé dans l'encadré 1. La convention définit notamment les modalités du stage (durée, conditions d'accueil, gratification, etc.), les objectifs ainsi que les missions qui sont confiées au stagiaire. Dans le secteur privé, elle doit contenir en annexe la charte des stages étudiants en entreprise du 26 avril 2006 (Article D612-52 du code de l'éducation).

La convention de stage est un document purement administratif qui n'a aucune vocation pédagogique mais est l'équivalent du contrat de travail pour un stage. Elle doit être signée par les trois parties : le stagiaire, l'organisme d'accueil et l'établissement d'enseignement (Article L124-1 du code de l'éducation). Par cette signature, chacun s'engage à respecter les éléments contenus dans la convention. La signature de cette convention est notamment nécessaire pour garantir au stagiaire certains droits et certaines protections sociales et pour le protéger d'un éventuel détournement des objectifs de son stage par l'organisme d'accueil.

Droits et protections des stagiaires

La loi 2014-788 garantit aux stagiaires certains droits tels que l'accès aux activités sociales

Encadré 1 : Contenu obligatoire de la convention de stage en fonction de l'organisme d'accueil.

- L'intitulé complet de la formation. [○]
- Les objectifs et finalités du stage [○]
- Les activités confiées au stagiaire ^{○○}
- La durée du stage, les dates de début et de fin ^{○○}
- Les conditions dans lesquelles les responsables de stage assurent l'encadrement du stagiaire ^{○○}
- Le montant de la gratification et les modalités de versement ^{○○}
- Le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire ^{○○}
- Les conditions d'autorisation d'absence ^{○○}
- Les modalités de suspension et de résiliation de la convention de stage [○]
- La liste des avantages offerts (hébergement, restauration, etc.) [○]
- Les conditions de délivrance d'une « attestation de stage » et, le cas échéant, les modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé [○]
- Les clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire s'il existe [○]

[○] Stage en entreprise, association, entreprises publiques ou établissements publics à caractère industriel et commercial (Article D612-50 du code de l'éducation).

[○] Stage dans les administrations et établissements publics de l'État à caractère non industriel ou commercial (Article D612-57 du code de l'éducation).

et culturelles établies dans l'entreprise ainsi que l'accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant et l'autorisation d'absences en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, tout cela au même titre qu'un salarié. Par ailleurs, pour tout stage dont la durée est supérieure à deux mois, la convention doit désormais prévoir la possibilité de congés (Article L124-13 du code de l'éducation).

Depuis cette année, la loi instaure également le droit à des congés mais aussi l'autorisation d'absences en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, tout cela au même titre qu'un salarié, pour tout stage dont la durée est supérieure à deux mois (Article L124-13 du code de l'éducation).

Le stagiaire est également protégé en cas de maladie professionnelle et d'accident du travail. Tant que le stage n'est pas gratifié au-delà du plafond prévu, c'est l'établissement d'enseignement

qui cotise pour ces risques et non le lieu d'accueil (Article D412-4 du code de la sécurité sociale).

Enfin, il est protégé des atteintes aux libertés individuelles et collectives, ainsi que contre le harcèlement sexuel et moral (Article L124-12 du code de l'éducation).

Au-delà du côté administratif

Bien qu'il s'agisse d'un document administratif, la convention peut également être un support d'échanges entre les différentes parties impliquées dans le stage. Le psychologue n'a pas un rôle officiel lors de l'élaboration de cette convention. Cependant, certaines universités prévoient que le tuteur de stage de l'organisme d'accueil ainsi que l'enseignant responsable signent également cette convention, même si cela n'est pas obligatoire et n'a pas une valeur légale. Cette façon de faire pourrait être à proposer de façon plus systématique car elle permet de s'assurer que chaque personne concernée a été consultée en amont de l'accueil du stagiaire. Dans tous les cas, comme nous le verrons, il est important que dès cette étape, le psychologue participe, en lien avec l'étudiant et l'enseignant référent à l'élaboration des objectifs du stage et des missions qui seront proposées au stagiaire.

La gratification

Est-elle obligatoire ?

Lorsque la durée du stage est « supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages [...] font l'objet d'une gratification » (Article L124-6 du code de l'éducation).

Avant la promulgation de la loi 2014-788 en juillet 2014, le code de l'éducation précisait que le montant et les modalités de cette gratification étaient fixés par décret (Article L612-11 du code de l'éducation). Ainsi, les articles D612-54 et

D612-60 indiquent qu'elle doit être versée mensuellement dès le premier mois du stage et que son montant minimum correspond à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, ce qui correspond à 436,05 euros par mois pour un temps plein en 2013-2014. Cependant, ces décrets sont relatifs, d'une part « aux entreprises, associations, entreprises publiques ou établissements publics à caractère industriel et commercial » et d'autre part « aux administrations et établissements publics de l'État à caractère non industriel ou commercial ».

« Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le ou les stages [...] font l'objet d'une gratification » (Article L124-6 du code de l'éducation). »

Depuis la rentrée 2013, aucun décret n'est publié pour ce qui concerne les collectivités territoriales, les établissements publics de santé et les établissements publics du secteur médico-social. Ainsi, en octobre 2013, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) confirmait que : « Tant que ces dispositions réglementaires [...] n'ont pas été modifiées pour inclure dans leur champ d'application les collectivités territoriales, les établissements publics de santé et les établissements publics du secteur médico-social, elles ne peuvent leur être rendues applicables. » (Instruction DGESIP/A1 n° 2013-0803). Ces éléments sont toujours valables pour la rentrée 2014, puisque les nouvelles dispositions contenues dans la loi 2014-788 concernant la gratification ne s'appliqueront qu'à la rentrée 2015.

« Il n'est pas possible de contourner cette obligation de gratification en faisant signer plusieurs conventions successives de moins de deux mois. »

Il nous paraît important d'insister sur le fait qu'il n'est pas possible de contourner cette obligation de gratification en faisant signer plusieurs conventions successives de moins de deux mois, et ce même en respectant un délai de carence entre ces conventions. En effet, la loi parle bien de « deux mois consécutifs ou non » sur l'année scolaire, dans un même établissement.

À partir de septembre 2015

La loi 2014-788 parue en juillet 2014 confirme l'obligation de gratification dès que la durée du stage est supérieure à deux mois, consécutifs ou non. Le code de l'éducation est plus précis puisque son texte fait état d'un montant minimum de gratification mensuelle revalorisé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (Article L124-6 du code de l'éducation), ce qui correspond à 523,6 euros pour un temps plein (selon le taux horaire actuel). Cette revalorisation sera applicable à partir de septembre 2015 et il est probable que l'obligation de gratification concernera alors tous les secteurs, sans exception.

Ce qui n'est pas une gratification

La gratification ne doit pas être confondue avec un éventuel défraiement (remboursement des frais engagés à l'occasion du stage) ni avec l'indemnisation des frais de transport entre le domicile et le lieu de stage, d'hébergement ou de repas, que l'organisme d'accueil peut proposer au stagiaire. La gratification n'est pas non plus considérée comme une rémunération si elle ne dépasse pas le plafond prévu (Article L124-6 du code de l'éducation) et n'est alors pas soumise à cotisation ou à contribution sociale (Guide des stages en entreprise, 2012). La circulaire du 23 juillet 2009 précise que les budgets alloués sont différents de ceux utilisés pour la rémunération des salariés, puisque la gratification des stagiaires est considérée comme une charge de fonctionnement et non comme une dépense de personnel.

Financement

Dans les établissements financés par les fonds publics, cette obligation de gratification des stages n'est bien entendu viable que si elle est associée à des financements. C'est pourquoi, dans un communiqué intersyndical paru en septembre 2013, différentes organisations demandent que « Tous les ministères, administrations territoriales et toutes autres fonctions publiques et assimilés concernés s'assurent que les budgets afférents à l'indispensable accueil des stagiaires seront attribués aux établissements d'accueil dont les financements relèvent des fonds publics et garantissent l'accueil des stagiaires ». De même, le Réseau National des Psychologues (RNP) demande au Premier ministre « de mettre en place de manière urgente des financements afin de réaliser les mesures prévues par la loi » (Stirn, 2013). Sans cela, cette gratification, plutôt que d'être bénéfique aux étudiants, réduira leurs chances de trouver des lieux d'accueil pour accomplir des stages de plus de deux mois.

La durée du stage

Temps de présence légal

Le temps de présence du stagiaire sur le lieu de stage doit respecter les durées maximales de travail applicables aux salariés de l'organisme (Article L124-14 du code de l'éducation). Il « ne peut excéder la durée légale hebdomadaire et la durée quotidienne du travail » (Article L6343-2 du code du travail). Celles-ci sont respectivement de trente-cinq heures par semaine civile et de dix heures par jour (Articles L3121-10 et L3121-34 du code du travail).

Durée maximale

Quel que soit le lieu du stage, sa durée ne peut excéder 6 mois dans un même organisme d'accueil par année d'enseignement (Article L124-5 du code de l'éducation).

Durée minimale du stage professionnel

Avant la création des masters, l'arrêté du 26 décembre 1990 fixait à 14 semaines la durée minimale du stage professionnel qui permettait aux détenteurs d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA : ex-master recherche) en psychologie de faire usage du titre de psychologue.

Depuis la création des masters, tout master permettant de faire usage du titre de psychologue doit contenir un stage professionnel (Décret n°90-255). L'arrêté du 19 mai 2006 remplace celui du 26 décembre 1990. Il reprend globalement les mêmes dispositions mais celles-ci sont étendues à l'ensemble des masters de psychologie et plus seulement aux seuls masters de recherche. Il prévoit que le stage professionnel en psychologie doit avoir « une durée minimale de 500 heures », qu'il peut être « accompli de façon continue ou par périodes fractionnées » et qu'il « doit être achevé au plus tard un an après la fin de la formation théorique dispensée dans le cadre du master ».

Cependant, alors que les DESS (Diplômes d'Études Supérieures Spécialisées) et les DEA étaient des diplômes qui validaient la dernière année d'étude uniquement, les masters sont des diplômes qui se préparent en deux ans. Or, il n'est pas précisé si la durée de 500 heures concerne le stage de master 2 ou si ce stage professionnel peut être étendu sur les deux années de master. Cela conduit à une hétérogénéité des pratiques selon les universités, dépendant de l'interprétation du texte.

Répartir les 500 heures de stage sur deux années réduit considérablement la durée totale des stages au cours de la formation du psychologue, ce qui pourrait être préjudiciable à la profession comme aux patients. Il semblerait donc intéressant de défendre le fait que ce stage professionnalisant de 500 heures doive bien se dérouler à partir de l'inscription en master 2 de l'étudiant. Cette interprétation semble légitime puisque le SNP, qui a participé activement à

l'élaboration de l'arrêté du 19 mai 2006, parle bien du « stage de master 2 » et « d'une durée d'au moins 500 heures de stage annualisées » (SNP, 2007).

Comment calculer la durée d'un stage ?

Suite à de nombreux questionnements sur la façon de calculer la durée d'un stage, des précisions ont été apportées par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Jolion, 2013). La méthode dite *pro rata temporis*, qui consiste à compter les jours de présence effective dans l'établissement, semble indiquée car elle reflète mieux le temps de présence sur le lieu de stage.

« La méthode dite *pro rata temporis*, qui consiste à compter les jours de présence effective dans l'établissement, semble indiquée [pour calculer la durée d'un stage]. »

L'utilisation de cette méthode implique que tout stage d'au moins 40 jours de présence effective sur l'année, dans un même établissement, donne lieu à une gratification si cet établissement est concerné par ce système.

De même, le code de l'éducation indique désormais que la durée du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil (Article L124-18 du code de l'éducation).

L'encadrement du stage

Un double encadrement

Le rôle du tuteur universitaire est défini dans l'arrêté du 22 janvier 2014. La recherche et

la préparation du stage constituent un élément à part entière de la formation et l'étudiant doit être acteur de cette démarche. Un tuteur est désigné au sein de l'équipe pédagogique pour encadrer l'étudiant, y compris en amont du stage, et organiser son suivi. Il est stipulé que la charge de suivi de stage de ces enseignants doit être valorisée.

Ce n'est que depuis juillet 2014 que le code de l'éducation rend obligatoire un double encadrement du stage, d'une part par un enseignant référent, membre de l'équipe pédagogique et d'autre part, par un tuteur désigné au sein de l'organisme d'accueil (Articles L124-2 et L124-9 du code de l'éducation). L'enseignant référent est tenu, à plusieurs reprises durant le stage, de s'assurer auprès du tuteur de son bon déroulement (Article L124-1 du code de l'éducation).

Le stage professionnel en psychologie respectait déjà ces modalités puisqu'il doit se dérouler « sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologie, à laquelle est inscrit l'étudiant » (Arrêté du 19 mai 2006). Le modèle d'attestation de stage, présenté en annexe de cet arrêté (voir encadré 2 du présent article), laisse également une place pour la signature du professionnel auprès duquel le stage a été accompli. Ainsi il apparaît que ce n'est pas forcément le praticien-référent ayant une expérience d'au moins trois ans qui encadre le stage, mais rien n'est dit sur le statut et les qualités requises par ce professionnel.

Qualité de l'accueil et de l'encadrement

Le nombre de stagiaires pouvant être accueillis durant la même période au sein d'un même organisme, ainsi que celui du nombre de stagiaires pouvant être encadrés par un même enseignant référent vont être limités par décret

Encadré 2 : Modèle d'attestation de stage en annexe de l'arrêté du 19 mai 2006.

Attestation de validation du stage professionnel permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Master mention psychologie, spécialité

Le stage accompli par M. est validé par les responsables du stage :

Le psychologue praticien référent habilité :

M.

Le maître de stage enseignant-chercheur :

M.

L'enseignant-chercheur en psychologie (article 3, arrêté du 19 mai 2006) :

M.

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli :

M.

Fait à, le

Le psychologue praticien référent.

Le maître de stage enseignant-chercheur.

L'enseignant-chercheur en psychologie (article 3).

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli.

(Articles L124-2 et L124-8 du code de l'éducation). Ces décrets ne sont cependant pas encore parus au moment où nous écrivons cet article.

Par ailleurs, concernant les conditions matérielles, il est demandé à certaines administrations de veiller « à offrir au stagiaire les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission (informatique, téléphone, internet) » ainsi « qu'à tous les locaux indispensables au bon déroulement de son stage ». Ces mêmes administrations sont invitées à « prendre en compte la situation personnelle du stagiaire (domicile, situation familiale, activités bénévoles, ...) » pour adapter les horaires de stage (Circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009).

Définition et objectifs du stage

Les stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique scolaire ou universitaire. « Les personnes ayant achevé leur formation scolaire et universitaire n'ont pas vocation à être accueillies pour accomplir des stages dans les administrations et éta-

blissements publics de l'État » (Circulaire du 23 juillet 2009). Ceci est valable également dans les entreprises privées (Charte des stages étudiants en entreprise, 2006).

Selon le code de l'éducation, les stages correspondent à des « *périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle* ». Il se voit confier des missions qui sont « *définies par l'établissement et approuvées par l'organisme d'accueil* » (Article L124-1 du code de l'éducation).

Le stage professionnel en psychologie « *vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue* » (Arrêté du 19 mai 2006).

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) et l'Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités (AEPU) ont proposé d'insister davantage sur la notion de professionnalisation en remplaçant les termes « *vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant* » par « *vise la professionnalisation de l'étudiant* » (Schneider et Leconte, 2012).

La définition des objectifs du stage est clairement de la responsabilité de l'établissement pédagogique, mais depuis juillet 2014, le code de l'éducation précise que les compétences à acquérir et à développer sont définies en lien avec l'organisme d'accueil et le stagiaire (Article L124-2 du code de l'éducation). Cela pourrait inciter universitaires et praticiens à travailler plus souvent de façon conjointe, sur les objectifs et compétences visés par le stage.

Il est important de rappeler qu' « *aucune convention de stage ne peut être conclue pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un*

salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail » (Article L124-7 du code de l'éducation).

« *Le stage professionnel en psychologie
« vise à conforter les capacités
d'autonomie de l'étudiant en le plaçant
dans une situation ou des situations
professionnelles réelles relevant de
l'exercice professionnel des praticiens
titulaires du titre de psychologue »
(Arrêté du 19 mai 2006). »*

De même, l'accueil successif de stagiaires sur un même poste n'est possible qu'à l'expiration d'un délai de carence égal au tiers de la durée du stage précédent (Article L124-11 du code de l'éducation).

Le non-respect des objectifs fixés dans la convention peut constituer un risque de requalification du stage en contrat de travail par le juge prud'homal et de condamnation pour travail dissimulé par le juge pénal. Des situations telles que le remplacement d'un salarié absent ou licencié, un nombre trop important de stagiaires dans l'entreprise, l'absence de formation particulière ou de contact avec un tuteur ont déjà conduit à la requalification d'un stage en contrat de travail (Guide des stages en entreprise, avril 2012).

Évaluations, validation et attestation du stage

Évaluation du lieu de stage

La loi prévoit que le stagiaire évalue l'organisme d'accueil dans un document qu'il transmet à l'établissement d'enseignement (Article L124-4 du code de l'éducation).

Responsabilité de l'équipe pédagogique

L'évaluation de l'étudiant relève de l'équipe pédagogique, même s'il est souhaitable que cette évaluation se fasse en lien avec le maître de stage au sein de la structure d'accueil (Arrêté du 22 janvier 2014).

Rôle du psychologue-référent

La validation du stage professionnel en psychologie conditionne non seulement l'acquisition du master de psychologie, mais également l'accès au titre professionnel (Décret 90-255). Il est donc apparu nécessaire à la profession de prendre un rôle officiel dans ce processus. La France était jusqu'en 2006 le seul état d'Europe pour lequel le diplôme universitaire donnait le titre de psychologue alors que dans les autres pays ce titre est donné par les organisations professionnelles (SNP, 2007). L'arrêté du 19 mai 2006 permet d'officialiser le rôle de formateur et d'évaluateur des psychologues praticiens-référents.

Ainsi, cet arrêté stipule qu'au terme du stage professionnel en psychologie, l'étudiant doit remettre un rapport sur l'expérience professionnelle acquise. Ce rapport doit être soutenu oralement devant les deux responsables du stage (le psychologue praticien-référent et l'enseignant-chercheur) ainsi que devant un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master. La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation. Un modèle se trouve en annexe de l'arrêté du 19 mai 2006 (voir encadré 2 du présent article).

Il apparaît donc qu'indépendamment de la décision prise par l'université d'attribuer ou non le diplôme de master 2 de psychologie à un étudiant, il ne devrait pas être possible pour cet étudiant de faire usage du titre de psychologue si le

psychologue référent n'a pas signé l'attestation de stage.

Vers une évolution des pratiques

Le respect des modalités de l'arrêté du 19 mai 2006 implique toutefois un changement d'habitude sur le terrain. Il devient nécessaire qu'au moment où une personne présente ses diplômes à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour faire valoir l'accès au titre de psychologue, l'administration lui demande de fournir l'attestation du stage professionnel. Cela n'est pas systématiquement le cas à l'heure actuelle. Pourtant, cette attestation est nécessaire pour s'assurer qu'une personne dispose bien des critères requis par le décret 90-255 pour accéder au titre professionnel.

Par ailleurs, le modèle d'attestation proposé actuellement mériterait d'être retravaillé afin de contenir les éléments essentiels au travail des ARS.

C'est pourquoi, la FFPP et l'AEPu proposent de modifier l'arrêté de 2006 et d'ajouter des informations essentielles à l'attestation finale : le lieu et la durée de chaque période de stage (Schneider et Leconte, 2012), ainsi que le numéro d'inscription sur la liste Adéli et la date de la première année d'activité diplômée du psychologue référent (Schneider et Leconte, 2013). Ils rappellent que « le caractère « total » ou « partiel » de la dispense de stage accordée aux psychologues qui sollicitent l'obtention du titre de psychothérapeute dépend du fait que ce dernier a été ou non réalisé « au sein d'un établissement de santé ou d'un établissement social ou médico-social, public ou privé. Il est donc important que la spécification du lieu de stage apparaisse sur l'attestation » (Schneider et Leconte, 2012). De même, l'indication de la durée du stage est nécessaire pour que l'attestation puisse certifier que le stage correspond aux modalités exigées pour faire usage du titre de psychologue.

Conclusion

Le stage professionnel est une étape essentielle visant la professionnalisation du futur psychologue.

La législation sur la gratification, bien que pouvant être considérée comme une avancée pour les étudiants, risque de rendre très difficile la recherche des lieux de stage et compromettre la formation des psychologues si elle n'est pas associée à une politique budgétaire adaptée. Il paraît nécessaire, en lien avec les autres organismes professionnels et toutes les personnes concernées, d'alerter les pouvoirs publics sur l'incohérence de la situation actuelle. Il est urgent de trouver des solutions pour financer cette gratification ou de revoir les conditions dans lesquelles elle est rendue obligatoire.

En accord avec la loi de juillet 2014, nous pourrions en tant que psychologues-référents proposer aux universitaires de participer de façon plus systématique à la définition des objectifs de stage. Cela pourrait être l'occasion de mener une réflexion commune sur ce que nous attendons de nos stagiaires, selon leur niveau de diplôme.

Grâce à l'arrêté du 19 mai 2006, la profession est partie prenante de l'évaluation et de la validation du stage professionnel, permettant que l'accès au titre de psychologue soit donné de façon conjointe par l'université et par la profession. Il est important de continuer la démarche entreprise par la profession en s'assurant de l'application de cet arrêté. D'une part, les ARS devraient en tenir compte de façon systématique dans la procédure de délivrance du numéro Adéli. D'autre part, les responsables universitaires devraient s'astreindre à utiliser un modèle d'attestation conforme et respecter l'avis du psychologue référent au moment de l'évaluation et de la validation du stage. Les propositions de la FFPP et de l'AEPU concernant la modification de l'arrêté de 2006 apparaissent pertinentes. Parallèlement au fait de soutenir ces propositions, il semble possible de travailler dès à présent avec

les universitaires concernés pour apporter ces ajouts aux documents utilisés.

Enfin, il s'agira également de travailler ensemble à élaborer des outils communs pertinents : l'idée d'un livret ou d'un cahier de stage de l'étudiant est intéressante. Ce livret pourrait contenir des textes légaux régissant la profession et les stages, tel que cela est proposé par la FFPP et l'AEPU (Schneider et Leconte, 2012). Il pourrait également contenir les objectifs des différents stages réalisés, ainsi que leurs évaluations.

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) prévoit de mettre en place différents groupes de travail, réunissant à la fois des psychologues, des universitaires et des étudiants. Parmi les différents projets à venir, certains groupes de travail pourront avoir comme objectifs de mener une réflexion sur les pratiques autour des stages, d'élaborer et de proposer des procédures et outils communs permettant de respecter les conditions d'accès au titre professionnel et de garantir une formation professionnelle de qualité pour nos futurs collègues. Il conviendra également de travailler en concertation avec l'ensemble des organisations et associations réunissant les psychologues.

Conflits d'intérêts

Aucun.

Références

[Arrêté du 19 mai 2006](#) relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 27 juin 2006. *JORF n° 147, page 9629, texte n° 11.*

[Arrêté du 22 janvier 2014](#) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence profes-

sionnelle et de master. Version initiale. *JORF* n°0027, page 1922, texte n° 25.

Arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de Diplôme d'Études Approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue. *JORF* n°2, 1991 page 106. Abrogé le 27 juin 2006.

Charte des stages étudiants en entreprise du 26 avril 2006. MEDEF, CGPME, UPA, UNAPL, FAGE, PDE, l'UNI, le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

Circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel et commercial. Le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'État.

Circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial. Le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales.

Code de l'éducation, articles L124-1 - L124-20 ; articles D612-45 – D612-60. Version modifiée au 19 juillet 2014.

Code de la sécurité sociale, article D412-4. Version consolidée au 1 octobre 2014.

Code du travail, article L3121-10; article L3121-34; article L6343-2. Version consolidée au 1er septembre 2014.

Communiqué intersyndical. (2013) Formation des psychologues, le risque d'asphyxie ! SNP, Fédération CFDT Santé-Sociaux, CFTC Santé Sociaux,

FFPP, CFE-CGC, CGT, AEP, SIUEERPP. En ligne : www.psychologues.org/index.php/la-profession/formations-et-universites/actualites/Communique-intersyndical-Formation-des-psychologues-risque-d-asphyxie

Décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 10 février 2005. *JORF* n°34, page 2208, texte n° 3.

Guide des stages en entreprises. (2012) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En ligne : www.cache.media.education.gouv.fr/file/Stages/68/8/Guidestagesavril2012_215688.pdf

Instruction DGESIP/AI n° 2013-0803 du 25 octobre 2013 relative à la gratification des stages des étudiants dans les collectivités territoriales, les établissements publics de santé et les établissements publics du secteur médico-social.

Jolion, J.-M. (2013). Note du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche: méthodologie pour la computation d'un stage au regard des seuils de gratification (plancher de 2 mois) et de durée (plafond de 6 mois). En ligne : www.aepu.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=105:communiqu-e-ffppaepu-sur-les-stages-092013&catid=25:actualites-formation&Itemid=47.

Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires. Version initiale. *JORF* n°0159, page 11491, texte n° 1.

Schneider, B. et Leconte, C. (2012). Courrier adressé à Madame la Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. En ligne : www.psychologues-psychologie.net/attachments/article/19/Courrier%20FFPP%20AEP%20

Schneider, B. et Leconte, C. (2013). Courrier adressé à Madame la Directrice Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle, 5 mars 2013. En ligne :

www.psychologues-psychologie.net/attachments/article/19/Courrier-FFPP-AEPU-mars-2013-DEGESIP-modi-arr-stage.pdf

Stirn, S. (2013). Lettre du RNP au Premier Ministre. Objet : financement de la mesure de gratification des stages. 18 octobre 2013. En ligne : www.reseauspsychologues.eu/Gratification-des-stages-Lettre-du-RNP-au-Premier-ministre_a4074.html

Syndicat National des Psychologues, commission université (2007). Lettre aux enseignants/arrêté stages, adressée à Mesdames et Messieurs les Directeurs d'UFR et de Départements et à Mesdames et Messieurs les Responsables de Masters de psychologie. En ligne : www.psychologues.org/ressources/uploads/psychologues.org/3-lettreaux-enseignants-arre.

Pour citer cet article : Vichard, H. (2014). Les stages professionnels en psychologie : aspects législatifs et réglementaires. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 5-15.

Le stage en psychologie : point de vue d'une étudiante de master 2 de neuropsychologie

Anaïs Le Meur

Mots-clés : Candidature | Rapport étudiant/tuteur | Expérience professionnelle | Recherche de stage | Stagiaire.

Résumé : De nos jours, la recherche d'un stage en psychologie constitue un réel parcours du combattant pour les étudiants en fin de licence et en master. La réalisation de celui-ci nous amène à jongler entre différentes contraintes devant lesquelles nous sommes parfois livrés à nous-mêmes. Nous nous proposons ici de partager certaines réflexions issues d'expériences personnelles, pour lesquelles la portée générale reste à modérer, mais qui sont susceptibles d'éveiller des questionnements quant aux pratiques actuelles.



Anaïs Le Meur

Étudiante-déléguée en master 2 psychologie et neuropsychologie des perturbations cognitives (Aix-Marseille Université).

anaïs.le.meur.13@gmail.com

Introduction

L'expérience des stages constitue, aux yeux des étudiants, une formidable opportunité d'associer les théories enseignées à l'université à la pratique clinique et de découvrir la réalité du terrain. Impatients de la découvrir et de nous y immerger, nous nous rendons vite compte que décrocher un stage, qui plus est dans un domaine spécifique, nécessite patience, détermination et sacrifices. En tant qu'étudiante en deuxième année de master de psychologie spécialisé en neuropsychologie, je vous propose de partager des réflexions qui ont jalonné mon parcours, en suivant le déroulement chronologique des étapes de la recherche d'un stage (Figure 1). Certains de mes propos refléteront des aspects généraux, d'autres seront plus spécifiques à mon parcours personnel au sein de l'université d'Aix-en-Provence.

Étape 1 : Repérage du terrain

Encore peu représentée sur le terrain il y a quelques années, la neuropsychologie clinique a pris un essor considérable depuis la création du premier DESS (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées) à l'Université de Savoie en 1992 (Cazin, 2013). Les étudiants étaient à cette époque confrontés à des difficultés lors de la recherche de stages quelque peu différentes de celles d'aujourd'hui, notamment en raison du plus faible nombre de structures d'accueil. Toutefois, ce contexte disposait d'un versant bénéfique pour les futurs professionnels car les postes restaient encore à créer et les organisations pouvaient profiter des stages pour évaluer la pertinence d'une embauche.

« Impatients de découvrir [la réalité du terrain] et de nous y immerger, nous nous rendons vite compte que décrocher un stage, qui plus est dans un domaine spécifique, nécessite patience, détermination et sacrifices. »

À l'heure actuelle, ces difficultés ont évolué et semblent s'accroître avec l'augmentation du nombre de formations et par conséquent d'étudiants. Cette amplification va de pair avec celle du nombre de demandes de stages et donc la diminution des places disponibles. Ce problème concerne les étudiants de troisième année de licence tout comme ceux de master. Ce (sur)nombre d'étudiants nous conduit à rechercher de plus en plus tôt nos stages, afin de nous assurer de figurer parmi les premiers à candidater auprès des structures de notre choix.

« Ce (sur)nombre d'étudiants nous conduit à rechercher de plus en plus tôt nos stages, afin de nous assurer de figurer parmi les premiers à candidater auprès des structures de notre choix. »

Les stages viennent répondre à deux objectifs principaux : découvrir et se former. En licence, nous nous focalisons plutôt sur le premier but : nous recherchons ainsi un stage en fonction de nos affinités *a priori* et de nos représentations, parfois éloignées de la réalité du terrain. Cette première expérience servira d'appui au reste de notre parcours puisqu'elle pourra venir confirmer nos attraits de départ, en nous permettant de nous représenter la pratique d'un psychologue dans un milieu spécifique. En master, nous orientons nos recherches dans

l'optique d'enrichir nos compétences pratiques et nos connaissances théoriques afin d'étoffer notre approche clinique. Ainsi, nous avons le choix de nous spécialiser pendant deux ans dans une pratique particulière (population spécifique, structure d'accueil, méthode de travail) ou de diversifier nos expériences dans le but d'élargir notre panel de compétences.

Au niveau universitaire, les étudiants ne disposent généralement que de peu d'informations relatives au terrain (types de structures, coordonnées, rôles du psychologue dans les différents établissements) et la visibilité des psychologues est faible. De plus, la compétition qui existe entre les étudiants, notamment à l'approche de la sélection de master, limite la diffusion des informations telles que les coordonnées de structures susceptibles d'accueillir des stagiaires. Nous avons donc principalement recours à Internet et aux sites de regroupements professionnels. C'est ainsi que, pour ma part, j'ai eu accès aux coordonnées disponibles via l'annuaire de Neuropsychologie.fr (www.neuropsychologie.fr/index.php?app=cards). Il serait intéressant de diffuser cette base de données auprès des universités afin que les étudiants puissent en bénéficier plus facilement. Cela pourrait, par la même occasion, les entraîner à initier leur propre référencement, qui serait probablement plus riche que celui du forum car il découlerait directement des expériences de stage.

Un autre point à considérer concerne la situation géographique du lieu de stage. Plus celui-ci

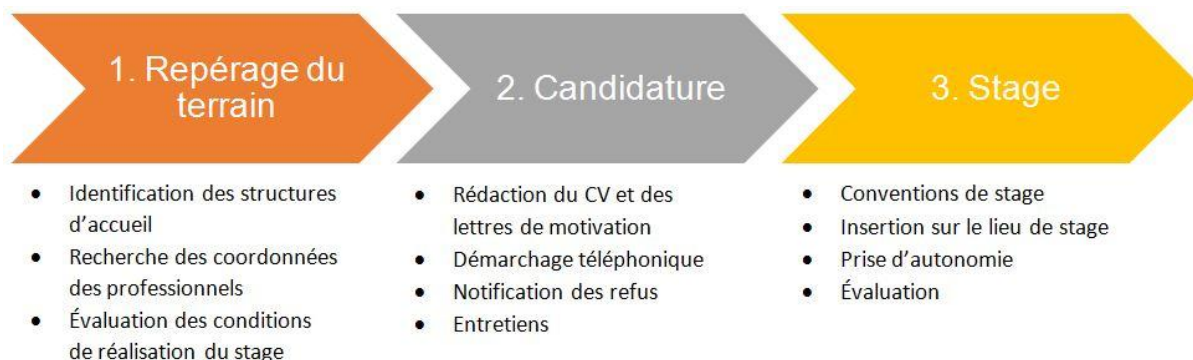


Figure 1 : De la recherche au stage.

est éloigné du domicile, plus les frais de déplacement – à la charge de l'étudiant – augmentent (essence, péages, transports en commun). En effet, les stages ne nous demandent pas qu'un investissement en termes de temps de travail, mais également une participation financière qui peut parfois circonscrire drastiquement nos recherches. En ce qui me concerne, vivant à proximité de l'université où je me forme, si je moyenne les dépenses en transports que m'ont occasionné mes quatre stages obligatoires sur une période de six mois, j'arrive à un budget d'environ 300 € par stage et mon temps de trajet est estimé à 1h10 par aller. Sans faire de ce cas une généralité, il est facile d'imaginer que la contrainte financière puisse s'avérer significative. Néanmoins, découvrir des structures peu sollicitées par les étudiants est plus susceptible de conduire à une embauche ultérieure en raison du peu de stagiaires reçus, ce qui augmente la probabilité de se faire remarquer.

Étape 2 : Candidature

Une fois la liste des lieux de prédilection dressée, arrive le moment de la prise de contact. Le plus efficace pour défendre au mieux notre projet consiste à contacter de manière directe un psychologue, par mail, courrier ou téléphone. Ce premier contact pourra donner lieu à un certain nombre d'échanges, parfois en face à face, au cours desquels sont généralement discutées les possibilités et les modalités de stage. C'est l'occasion pour l'étudiant de prendre des informations concrètes sur le rôle du psychologue dans la structure et de faire part de manière plus efficace de ses motivations. L'échange direct permet à l'étudiant, dans la plupart des cas, d'avoir un retour concret sur une possibilité de stage.

Certaines universités ne nous préparent pas toujours assez à la recherche de stage et à plus long terme, d'un emploi. Ainsi, nous construisons nous-mêmes notre *curriculum vitae* en nous référant à Internet ou aux conseils des parents et des collègues. Puis, nous rédigeons nos lettres de motivation en nous basant principalement sur

notre intuition. Nous gagnerions en professionnalisme si l'ensemble des formations prévoyait de manière systématique des modules de préparation spécifiques à l'insertion professionnelle, comme cela est le cas au sein du master professionnel d'Angers par exemple.

« Le développement d'un réseau est primordial pour notre avenir professionnel [...]. Le manque d'échange autour des raisons motivant le refus de nos candidatures limite son évolution et l'accompagnement de notre remise en question. »

La période durant laquelle nous attendons des réponses à nos candidatures est anxiogène. Nous essayons de nombreux refus pour lesquels nous ressentons parfois une certaine injustice en raison du manque de transparence des critères de sélection utilisés ou de certaines inégalités entre les étudiants, notamment lorsqu'il y a recours au système de piston. Le développement d'un réseau est primordial pour notre avenir professionnel mais nous sommes peu sensibilisés à la manière de le mettre en place. Le manque d'échanges autour des raisons motivant le refus de nos candidatures limite son évolution et l'accompagnement de notre remise en question. Par ailleurs, nous avons peu de contacts avec les professionnels avant le master, voire avant la seconde année de master, du moins pour ce qui concerne l'université d'Aix-Marseille.

Les motifs invoqués lors d'un refus peuvent concerner un manque d'expérience dans le domaine, une incompatibilité des emplois du temps ou encore une limitation de la capacité d'accueil. Alors que les deux dernières raisons me semblent peu aménageables, la première m'apparaît assez singulière puisqu'elle vient limiter notre formation. En effet, un étudiant est par définition « une personne qui fait des études supérieures

et suit les cours d'une université », les études pouvant être définies comme un « effort pour acquérir des connaissances » et les stages comme une « période de formation professionnelle » (Le Robert Plus, 2007). Partant de là, l'étudiant tente de mettre à profit ses stages pour enrichir ses connaissances, ses compétences et sa réflexion. Il a pour objectif de bénéficier de ces expériences pour compléter sa formation et son parcours universitaires. Il me semblait intéressant de pointer dans cet article, par le biais de cet exemple, la tendance de certains professionnels à concevoir le stagiaire en tant que « membre supplémentaire » et non comme un « membre en formation ». Je développerai ce point dans la partie ultérieure.

Étape 3 : Réalisation du stage

Lorsque nous entamons un stage, la qualité de la relation que nous tisserons avec notre référent de stage nous préoccupe au premier plan puisque nous espérons tous pouvoir nouer un lien privilégié avec celui-ci et passer progressivement de la place d'étudiant à celle de collègue dans son regard. Les tuteurs de stage tiennent une place particulière dans notre formation puisqu'ils vont venir orienter et teinter notre pratique clinique avec leur singularité. Nous nous référons à leur manière d'exercer, d'une part pour nous rassurer sur la qualité de notre travail et d'autre part cela nous permet d'évoluer selon une orientation théorique qui n'est pas toujours la nôtre et de nous y confronter. Une relation basée sur le respect réciproque et la reconnaissance mutuelle ne peut qu'améliorer le partage des connaissances et la qualité de la formation dispensée à l'étudiant. Or, nous sommes parfois confrontés à une dissymétrie qui nous paraît trop stricte, avec une séparation drastique des deux parties, au désavantage de l'étudiant, alors que favoriser les moments d'échanges entre référents et stagiaires améliorerait la transmission et l'élaboration du savoir.

Ces expériences nous permettent également de développer notre esprit critique et notre regard éthique quant aux situations rencontrées

en tant que psychologues. Nous apprenons beaucoup grâce à nos référents de stage et nous nous efforçons de rendre l'échange à double sens en tentant de leur proposer une nouvelle lecture des situations cliniques rencontrées, en venant questionner le biais d'expertise du tuteur (tendance à considérer une même solution pour des situations en apparence similaires).

« Les tuteurs de stage tiennent une place particulière dans notre formation puisqu'ils vont venir orienter et teinter notre pratique clinique avec leur singularité. »

Notre position de stagiaires est néanmoins susceptible de devenir délicate lorsque, avancés dans les études, notre analyse des pratiques peut nous amener à repérer un relâchement dans celles de nos encadrants : pauses café à rallonge, utilisation personnelle du téléphone lors d'entretiens, mésusage des outils psychotechniques, etc. Notre place ne nous permet pas de remettre ouvertement en question la pratique de notre tuteur car nous gardons en tête l'objectif de validation du stage qui passe par l'aval du référent. Certes, il est primordial de dénoncer ces agissements pour éviter les pratiques abusives, mais vers qui nous tourner, hormis vers l'université, qui n'a pas autorité sur les professionnels ? Il n'existe pas (encore) d'instance vers laquelle nous tourner pour alerter sur ce cas de figure et qui pourrait agir pour y remédier. Nous avons parfois l'impression que peu de crédit nous est alloué en tant qu'étudiant sur le plan professionnel concernant notre discernement, ce qui nous amène à taire nos observations. Prendre un stagiaire nécessite de la part du psychologue d'être apte à entendre des critiques sur sa propre pratique sans en tenir compte personnellement, ce qui ne peut nous être garanti. Nous parlons entre nous de nos ressentis quant à certaines situations, mais cela ne nous permet pas de traiter les problèmes que nous pouvons relever sur place. Nous manquons cruellement d'échanges avec les professionnels qui

nous offrirait la possibilité de discuter des bonnes pratiques et de pouvoir signaler, avec un appui plus solide, les dérives dont nous pouvons être témoins.

Les stages sont une occasion de découvrir l'activité des professionnels avec lesquels nous sommes amenés à travailler (médecins, infirmiers, aides-soignants entre autres) afin de mieux appréhender l'articulation de nos approches. Cela nous permet de nous représenter le parcours de nos patients et d'ajuster notre entretien en fonction de ceux auxquels ils auront déjà participé. Les équipes pluridisciplinaires sont riches car elles permettent d'envisager une situation clinique sous différents angles et de considérer le patient dans sa totalité. Nous confronter aux approches de nos futurs partenaires nous prépare à adapter notre pratique et à communiquer de manière optimale avec eux. Nous nous rendons également compte que les limites respectives de chaque pratique sont parfois mal définies, avec un chevauchement des interventions. Nous pouvons ainsi prendre l'exemple actuel des orthophonistes, dont les actions auprès du patient tendent à se rapprocher de celles des neuropsychologues. Néanmoins, la diversité de nos formations permet d'appréhender nos interventions de manière complémentaire pour faire ressortir spécifiquement certains éléments cliniques, d'autant plus qu'en consultation mémoire, par exemple, les bilans que nous réalisons essayent d'être les plus exhaustifs possibles pour rendre compte du fonctionnement global du patient. Travailler de manière pluridisciplinaire amène une prise en charge plus poussée et plus fine au regard des contraintes institutionnelles auxquelles nous sommes généralement soumis (par exemple : temps d'entretien réduit ou budget alloué au matériel d'évaluation).

Nous nous demandons fréquemment, surtout en fin de cursus, de quelle manière nous présenter aux patients : « stagiaire », « stagiaire psychologue », « psychologue stagiaire » ? Chaque terme, s'il renvoie à la même fonction, appelle à des représentations différentes pour les patients et collègues. Le premier mot énoncé est en règle

générale celui qui est réellement entendu, nous attribuant alors, selon les cas, la fonction « stagiaire » ou « psychologue ». Pour ma part, j'ai choisi de me présenter comme « stagiaire psychologue » jusqu'en fin de master 2 car il me manquait nécessairement des connaissances et des compétences quant à la population auprès de laquelle j'évoluais. J'ai fait le choix d'inverser les deux termes lorsque, d'une part, j'ai eu intégré le fonctionnement du service dans lequel j'évoluais alors depuis quelques mois et d'autre part, grâce à l'augmentation du nombre d'entretiens que je menais seule et de bilans que je conclusais de manière autonome, j'ai pris suffisamment confiance en moi pour me sentir prête à endosser davantage de responsabilités. Rares sont les personnes qui refusent la présence de stagiaires lors des entretiens, peut-être en raison de l'autorité médicale qui gouverne dans la plupart des institutions. Les fois où les patients ont émis une crainte quant à ma qualification, j'ai justifié mon autonomie par l'explicitation de mon parcours, en insistant sur la disponibilité de mon tuteur en cas de difficultés. La remise en question de la part des patients nous est peut-être la plus bénéfique car elle nous incite à mettre en avant nos compétences et à en faire la preuve. Elle nous force également à nous montrer confiant dans nos actions.

« La remise en question de la part des patients nous est peut-être la plus bénéfique car elle nous incite à mettre en avant nos compétences et à en faire la preuve. »

Pour finir, il convient d'aborder les modalités d'appréciations des stages. Ces dernières ne sont pas toujours explicitement posées dès le départ, ce qui peut mener à un écart entre les attentes des trois parties (université, étudiant et tuteur). Généralement, l'étudiant produit un rapport de stage ou une étude de cas à présenter dans le cadre universitaire et est investi de missions au niveau institutionnel, telles que la mise en

place d'ateliers cognitifs. Une appréciation qualitative du tuteur, venant attester de son évolution, est réalisée en fin de stage. Néanmoins, il peut arriver que les suivis ne soient pas réalisés de manière régulière, aussi bien du côté universitaire qu'institutionnel, notamment par manque de temps. Cela soulève parfois la question de notre encadrement, puisque nous pouvons avoir le sentiment d'être peu soutenus à des moments de notre formation. La mise en place de temps de rencontre entre le tuteur et son élève paraît indispensable pour un suivi assidu de son évolution, ainsi que pour le repérage d'éléments tangents dans sa pratique. De plus, il n'est pas toujours évident de poser certaines questions, par peur de paraître bêtes. Nous avons besoin de nous sentir épaulés dans l'élaboration de notre pensée et de notre pratique, par le biais de retours positifs ou de réajustements qui viendraient nous orienter au moment opportun. Du point de vue universitaire, la systématisation des séances de régulation de stage dans les formations viendrait étayer la pratique de l'étudiant en lui permettant d'échanger avec ses pairs sur les expériences de chacun et ainsi de profiter de points de vue extérieurs à la situation. Cela amènerait aussi davantage de réflexions quant aux pratiques rencontrées sur le terrain, conduisant à une meilleure appréciation de celles-ci. L'établissement d'un contrat de départ entre le stagiaire, son encadrant et l'université pourrait venir spécifier les conditions de réalisation du stage de manière plus explicite (type d'évaluation, tâches demandées, compétences à acquérir et attentes des trois parties). Ces dispositions faciliteraient les discussions autour des pratiques et amélioreraient l'encadrement des stagiaires en induisant un investissement plus conséquent du côté universitaire et une meilleure prise de conscience des responsabilités engendrées par cette situation pour certains professionnels. Du côté de l'étudiant, la clarification des attentes et des objectifs lui permettrait peut-être de mieux orienter ses actions au cours du stage.

« La mise en place de temps de rencontre entre le tuteur et son élève paraît indispensable pour un suivi assidu de son évolution, ainsi que pour le repérage d'éléments tangents dans sa pratique. »

Conclusion

En conclusion, les stages constituent des expériences riches, tant sur le plan professionnel qu'humain. Ils nous engagent, étudiants et professionnels, sur plusieurs niveaux et requièrent des capacités de remise en question qui nous permettront d'affiner notre pratique et de gagner en assurance. Enfin, les stages constituent un moyen d'analyser la place du psychologue au sein des différentes institutions. Le rôle de celui-ci s'avère encore mal défini, voire peu reconnu, ce que nous constatons en général assez rapidement sur les lieux d'accueil. En tant que stagiaires, nous avons la possibilité de comparer les conditions de travail de nos tuteurs de manière directe, ce qui engendre des réflexions au sein des promotions d'étudiants sur la place que nous serons amenés à occuper lorsque nous intégrerons un poste. De ces observations peuvent découler des mouvements étudiants dont l'objectif est de défendre notre profession, comme ce fût le cas au sein de la promotion d'Aix-Marseille en janvier 2014 ([Manifeste des étudiants PNPC-AMU](#)). Ainsi, vos stagiaires pourraient contribuer de manière directe aux actions engagées pour la défense de la profession.

Conflits d'intérêt

Aucun.

Références

Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33.

Collectif. (2014). Manifeste des étudiants PNP-AMU. Aix-en-Provence. En ligne : www.neuropsychologie.fr/index.php?app=core&module=attach§ion=attach&attach_id=12377

Stage. (2007). *Le Robert Plus*. Paris : Éditions France Loisirs.

Pour citer cet article : Le Meur, A. (2014). Le stage en psychologie : point de vue d'une étudiante de master 2 de neuropsychologie. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 16-22.

L'accueil des stagiaires : réflexions issues d'une expérience de maître de stage

Céline Bertola

Mots-clés : Stages | Encadrement | Universitaires | Cliniciens | Stagiaires.

Résumé : Les psychologues n'apprennent pas, durant leurs études universitaires, à devenir formateurs ou superviseurs. Aussi, ils doivent s'adapter empiriquement, au fil de l'expérience, pour encadrer des stagiaires. L'accueil d'un étudiant comporte de nombreux aspects positifs pour un professionnel, mais force est de constater que les réticences avant de s'y engager demeurent nombreuses. Ainsi, le stage nécessite une préparation précise et un investissement minimum du maître de stage. Les objectifs de cette formation pratique doivent être clairement définis avant de commencer : qu'est-ce que le psychologue et l'étudiant attendent l'un de l'autre et qu'attendent-ils du stage ? Une gestion concordante des stages, en harmonie avec les universités, apparaît nécessaire. Même si certains moyens intéressants ont déjà été mis en place dans diverses universités, ils demeurent isolés et non consensuels. Nous proposons quelques pistes permettant de réfléchir à formaliser des outils favorisant un travail collaboratif autour de la formation pratique des étudiants : mise en place de carnets de stage, élaboration d'une charte engageant les professionnels ou encore enrichissement des échanges avec les universitaires par exemple.



Céline Bertola

Psychologue spécialisée en neuropsychologie.
Centre Jacques Calvé, fondation
Hopale, Berck-sur-Mer (62).

cbertola@hopale.com

l'étudiant devait m'observer pour ensuite reproduire ma façon de faire. Enrichie de mes expériences, je suis aujourd'hui dans une démarche plus complexe et réfléchie, un encadrement que je trouve plus professionnel. Cette évolution est le fruit de réflexions personnelles, souvent nées d'insatisfactions et de discussions nombreuses avec mes pairs, notamment depuis la création du forum professionnel de Neuropsychologie.fr.

Introduction

Psychologue spécialisée en neuropsychologie depuis 1995, j'encadre des stages depuis le début de ma carrière, principalement pour des étudiants de master 1 et master 2. Je renouvelle ce choix d'accueil chaque année, consciente des apports dans ma pratique quotidienne.

En 18 ans, ma façon d'encadrer les stagiaires a évolué au gré de mon expérience et des questions qui en ont découlé. Pour mes débuts en tant que maître de stage, j'ai commencé par un encadrement proche et simple qu'on pourrait qualifier de « copain », où je considérais que

J'aurais aimé, à mes débuts, que des collègues plus aguerris me guident et m'aident à me poser d'emblée certaines questions. C'est ce que je vais essayer de faire ici : partager mon expérience, pour aiguiller mes confrères les plus jeunes dans la profession mais aussi alimenter la réflexion des plus expérimentés. Le présent article est nourri des informations qu'ont pu me donner différents stagiaires, des échanges que j'ai eus avec mes pairs et de mes propres réflexions et observations. Cela me conduit à proposer un état des lieux mettant en relief les intérêts, difficultés et écueils du stage en neuropsychologie, de proposer aux professionnels des pistes de réflexion autour de l'accueil d'un stagiaire et d'évoquer des pistes de travail et des axes de réflexion pour l'avenir.

État des lieux

Une expérience professionnelle enrichissante

L'accueil d'un stagiaire est une aventure humaine et professionnelle riche. Il permet généralement une évolution dans sa pratique grâce à un échange bilatéral constructif.

La présence d'un stagiaire peut nous conduire à remettre en question partiellement notre pratique : mettre à jour un modèle théorique obsolète, envisager un mode de prise en charge différent, intégrer de nouveaux tests ou exercices. Par l'intermédiaire du mémoire de l'étudiant, nous pouvons aussi nous aventurer vers des prises en charge nouvelles par exemple.

« L'accueil régulier de stagiaires permet une évolution professionnelle constante, évite la routine et facilite le questionnement permanent, contribuant ainsi au maintien d'une bonne pratique. »

L'interaction avec un étudiant curieux et motivé nous pousse aussi à justifier nos choix professionnels, dans tous leurs aspects : choix des épreuves, interprétation des résultats, position vis-à-vis de la hiérarchie et du corps médical, type de relation avec les collègues, etc. Un stagiaire ne peut pas se satisfaire de réponses approximatives et non motivées et le fait de devoir justifier nos choix nous incite à les remettre en question ou les réaffirmer. L'accueil régulier de stagiaires permet une évolution professionnelle constante, évite la routine et facilite le questionnement permanent, contribuant ainsi au maintien d'une bonne pratique.

Par ailleurs, un stagiaire de M2 est autonome en fin de stage et peut, pendant un ou deux

mois, prendre en charge ses propres patients (tout en restant sous la supervision de son maître de stage). Cela soulage le professionnel d'autant et permet à l'établissement de s'y retrouver en termes d'investissement financier. Toutefois, cet argument à double tranchant doit être employé prudemment, le stagiaire ne devant pas être utilisé par l'établissement comme un professionnel bon marché.

Il est par ailleurs très enrichissant d'être à la fois le témoin et l'acteur de l'autonomisation de l'étudiant, psychologue en formation, qui deviendra un futur confrère.

Une responsabilité importante ne laissant pas de place à l'improvisation

L'encadrement des stagiaires est un sujet qui interroge beaucoup d'entre nous, notamment les plus jeunes. Certains sont réticents, craintifs, ne se sentent pas légitimes ou ne savent pas comment faire. Cela constitue un frein à prendre l'initiative d'accueillir des étudiants, ce qui est dommageable au regard de la pénurie de lieux de stage.

Toutefois, ces interrogations et réticences se comprennent. En effet, l'accueil d'un stagiaire est une lourde responsabilité : il s'agit de permettre à un étudiant d'acquérir tous les outils nécessaires pour devenir un bon professionnel. Il convient aussi de contribuer à former la nouvelle génération de psychologues et ainsi de forger l'avenir de la profession. De plus, différents enjeux se conjuguent durant le stage. Pour l'étudiant, il s'agit de valider son année et son diplôme et de préparer sa vie professionnelle future. Pour le psychologue et la structure d'accueil, il s'agit de permettre au stagiaire de s'intégrer et d'apprendre, sans impacter négativement sur la prise en charge des patients.

Or, le poids de cette responsabilité est généralement à assumer seul. En effet, il n'y a pas

de soutien systématisé de nos pairs et habituellement peu de relations avec les universités pour nous aider. De plus, alors que l'encadrement n'est pas chose aisée, ce n'est pas une activité pour laquelle nous sommes formés au cours de nos études. Ainsi, par exemple, certains professionnels peuvent vivre des expériences difficiles avec des stagiaires sans savoir comment faire évoluer la situation.

Disparité des lieux d'accueil de stage

Force est de constater qu'il existe d'importantes différences entre les stages. Cette hétérogénéité entraîne une expérience et une formation clinique parfois très dissemblables entre les futurs psychologues.

En premier lieu, cette pluralité provient des types de lieux de stage en eux-mêmes. La population rencontrée peut en effet être diverse, en termes d'âge ou de type de pathologie par exemple. Le stage varie également en fonction du type d'établissement fréquenté (court-séjour, centre de rééducation, foyer de vie, ...). Celui-ci offre en effet des activités différentes, par la pluralité des prises en charge proposées aux patients : bilans plus ou moins complets, rééducation, prise en charge thymique, prise en charge de groupe, etc. Cela entraîne fatalement des expériences disparates entre les étudiants. Ainsi, certains n'auront été confrontés qu'à un seul type de prise en charge, qui ne correspondra pas forcément à leur future embauche.

Ensuite, le mode d'encadrement du maître de stage peut également donner lieu à des disparités majeures. En effet, alors que certains étudiants sont laissés en autonomie complète dès leur arrivée, d'autres ne le sont jamais vraiment. De plus, les maîtres de stage peuvent être diversement impliqués dans la formation de leurs stagiaires, donnant lieu à des expériences variées.

Face à cet état des lieux, je me suis interrogée et j'ai pris un certain nombre de décisions

dans ma pratique quotidienne. Je vous présente ici les différents points qui m'ont permis de me positionner.

Réflexions précédant le stage

Philosophie d'encadrement

Un élément me semble crucial concernant le stage : nous avons une obligation de moyens à mettre au service des étudiants mais pas une obligation de résultat. Cela signifie pour moi qu'il est impératif de mettre en place un minimum de réflexion, d'organisation et de disponibilité pour le stagiaire. Ainsi, selon moi, être maître de stage demande une réelle implication personnelle au psychologue, qui doit être présente de façon continue auprès du stagiaire, jusqu'à son autonomie. Toutefois, nous ne sommes pas responsables de ce que le stagiaire en fera (ou pas !).

« Ainsi, selon moi, être maître de stage demande une réelle implication personnelle au psychologue [...]. Toutefois, nous ne sommes pas responsables de ce que le stagiaire en fera (ou pas !). »

Choix du stagiaire

L'un des premiers éléments au sujet duquel le professionnel s'interroge, c'est probablement la manière de sélectionner son stagiaire. Devant le nombre de demandes de stages que les professionnels reçoivent, il devient nécessaire de choisir quel étudiant nous accompagnera, généralement sur plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Un premier choix peut être fait sur dossier, à partir du *curriculum vitae* et de la lettre de motivation de l'étudiant. Étant donnée l'importance de la langue dans notre profession et

le fait que nous sommes régulièrement amenés à rédiger (des comptes-rendus ou des courriers aux patients par exemple), nous pouvons considérer qu'une bonne syntaxe et une orthographe correcte sont indispensables à notre pratique professionnelle. Or, le maître de stage n'a pas pour mission de former les étudiants sur ces aspects. Il est donc possible, selon moi, d'éliminer les candidatures ne répondant pas à ce critère minimal.

Passé ce premier aspect de forme, le professionnel peut alors faire son choix en se laissant guider par ses valeurs professionnelles. La soif d'apprendre et l'intérêt pour la clinique sont des atouts indéniables à mes yeux. Certains professionnels peuvent également être sensibles aux parcours atypiques. Chacun dispose de ses propres valeurs. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas hésiter à proposer une rencontre ou *a minima* un entretien téléphonique aux candidats retenus afin de faire plus ample connaissance et vérifier la présence d'une certaine communion de point de vue.

« La soif d'apprendre et l'intérêt pour la clinique sont des atouts indéniables à mes yeux. »

Une question peut également se poser en amont du stage : combien de stagiaires accueillir en même temps ? D'une part, cette interrogation soulève des aspects pratiques et logistiques, dépendant par exemple de la taille et du nombre de bureaux dont nous disposons ainsi que du nombre de postes informatiques et donc de la possibilité d'accueil physique des étudiants. D'autre part et surtout, il faut se questionner sur les possibilités d'engagement que nous pouvons mettre en œuvre pour l'étudiant. Dans ce cadre, un accueil individualisé est souhaitable, permettant de s'adapter au stagiaire. Il semble en effet difficile d'envisager encadrer efficacement plusieurs étudiants en même temps, notamment en début de stage, quand ils ont besoin d'être guidés pas à pas et de façon individualisée. Néanmoins, quand le stagiaire devient autonome, en fin de formation notam-

ment, il semble concevable de s'occuper d'un étudiant plus jeune en parallèle.

Relation à établir

Passées ces questions du choix des stagiaires et de leur nombre vient celle de la relation à établir avec l'étudiant. Dans ce contexte, le psychologue doit choisir quelle attitude adopter face à son stagiaire.

Ainsi, dès les premiers entretiens, une question pouvant paraître anecdotique doit être posée : de quelle manière s'adresser à l'étudiant ? Faut-il choisir le tutoiement ou le vouvoiement ? Cela est un choix purement personnel du maître de stage, qui peut évoluer au fil du temps. J'ai personnellement choisi, depuis quelques années, de vouvoyer mes stagiaires (ce qui n'était pas le cas au début de ma carrière). Dans mon expérience, le vouvoiement facilite la relation d'enseignement et évite de tomber dans le copinage, qui peut être délétère pour le stage. Par ailleurs, le vouvoiement peut aussi donner une certaine assise à l'étudiant vis-à-vis des patients. Dans tous les cas, il semble important d'aborder la question dès le début du stage et d'expliquer son choix à l'étudiant.

Par ailleurs, il semble important de se préparer à adopter, au même titre que nous le faisons avec nos patients, une écoute bienveillante vis-à-vis des stagiaires. Nous ne sommes pas là pour les juger, mais pour instaurer une relation de confiance qui leur permettra de s'épanouir, d'oser réagir, de se poser des questions et d'intégrer les éléments essentiels à leur formation, dans un climat serein. Il nous appartient d'instaurer cette atmosphère afin de permettre aux étudiants de renforcer leur bagage théorique et pratique.

« Il semble important de se préparer à adopter, au même titre que nous le faisons avec nos patients, une écoute bienveillante vis-à-vis des stagiaires. »

Enfin, la relation passe aussi par la façon dont nous présentons notre stagiaire à l'équipe, dès le début du stage. Il est en effet très important de faire les présentations afin qu'il soit accueilli. Cela aide l'étudiant à trouver sa place au sein de la structure et vis-à-vis des patients et professionnels qui y travaillent.

Attentes et objectifs

Attentes du maître de stage

Bien évidemment, lorsque le maître de stage s'investit dans la formation de l'étudiant, il est en droit d'attendre en retour une implication de celui-ci. Outre les aspects minimaux de respect, ponctualité, politesse et correction, l'étudiant doit être acteur de sa formation et non spectateur. Il doit avoir le courage d'entamer la discussion avec son encadrant, de lui poser des questions, mais aussi de le contredire lorsqu'il l'estime nécessaire, en argumentant ses propos. Le maître de stage peut aussi attendre de l'étudiant qu'il prenne des initiatives constructives et qu'il soit force de proposition.

« L'étudiant doit être acteur de sa formation et non spectateur. »

Pour moi, il est important que l'étudiant se questionne et utilise toutes ses connaissances et son expérience pour répondre aux interrogations qui peuvent surgir. Il doit se nourrir de la pratique du professionnel qui l'encadre et de tout ce qu'il voit pendant son stage pour construire son identité professionnelle. Cette construction est une évolution qui prend nécessairement du temps.

Le stagiaire doit également fournir un travail personnel (de façon spontanée ou guidée par son maître de stage) : lecture d'ouvrages en lien

avec son stage, consultation de manuels ou toute autre activité utile pour compléter sa formation.

Objectifs du stage

Au-delà des attentes générales du maître de stage, il me semble nécessaire d'instaurer, dès le début du stage, une définition commune de ses objectifs.

Je considère que ces objectifs doivent être fixés en fonction des expériences antérieures de l'étudiant, des exigences du maître de stage, mais aussi de celles de la structure et de la profession. Il conviendrait également que ces buts soient discutés en collaboration avec les universités, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

Ces objectifs doivent évidemment être mis à jour au cours du stage, en fonction de son déroulement, en faisant des points réguliers, à l'initiative du maître de stage ou de l'étudiant. Ainsi, notamment au début du stage, un point hebdomadaire me semble utile. Cela permet au psychologue de redéfinir les objectifs, d'insister sur les orientations importantes et de renforcer le stagiaire dans ses progrès. L'étudiant peut ainsi avoir des repères quant à la direction de ses efforts.

Généralement, je considère que les stages de licence sont plutôt à visée de découverte. Principalement centrés sur l'observation active, ils sont habituellement un moment privilégié pour aborder pour la première fois la pratique du psychologue.

Les stages de master I visent quant à eux principalement à développer le sens clinique et la rigueur du stagiaire. L'étudiant doit alors être encouragé à commencer à faire des choix, en fonction de ses expériences passées et de ce qu'il observe au cours de son stage. Après une phase d'observation, il peut commencer à participer aux entretiens anamnestiques, cotations et corrections d'épreuves et contribuer à la synthèse et l'interprétation des résultats. Il peut également découvrir et apprendre à mettre en œuvre les

grands principes de l'évaluation et de la rééducation. Enfin, ces stages sont un bon moment pour débiter la recherche de l'attitude thérapeutique et permettent d'expérimenter et distinguer les phénomènes d'empathie / de sympathie par exemple.

En fin de MI, l'étudiant doit être capable d'accueillir les différents patients de façon saine et relativement sereine. Il doit savoir se situer par rapport à eux, mettre les limites quand nécessaire, être réceptif et déceler leur état thymique. Il connaît également les grandes lignes de l'évaluation telle qu'elle est pratiquée sur son lieu de stage et en comprendre le principe et l'utilité. L'atteinte de ces objectifs passe par la participation à de nombreux bilans et séances de rééducation (selon le lieu de stage), ainsi qu'aux réunions d'équipe pluridisciplinaire. Le maître de stage doit le faire participer à sa réflexion propre concernant les relations avec les collègues et la hiérarchie, ainsi qu'à ses interrogations cliniques, lui livrant le cheminement de sa pensée.

Le stage de master 2 permet quant à lui de découvrir son personnage professionnel, son identité. Le maître de stage encourage le stagiaire à se poser des questions sur la prise en charge des patients et de leur entourage, s'interroger sur les relations avec les équipes et y répondre en étayant ses propos.

« Ce que l'étudiant doit intégrer, c'est le lien entre clinique et théories, ce que j'appelle la psychométrie à la lumière de l'humain. »

Après une phase d'observation et de supervision directe, de durée variable selon les compétences déjà acquises, le stagiaire est amené à réaliser seul des entretiens (anamnèse, soutien) des patients et familles. Il doit également être capable d'administrer des bilans complets (élaboration, passation, cotation, correction, interprétation, synthèse, rédaction des comptes-rendus,

restitution au patient, à la famille, à l'équipe) et mettre en place des ateliers de groupe et des prises en charge rééducatives adaptées au patient. Ce que l'étudiant doit intégrer, c'est le lien entre clinique et théories, ce que j'appelle la psychométrie à la lumière de l'humain.

« À la fin de son stage, l'étudiant doit pouvoir faire face à toutes les situations professionnelles et surtout être capable d'y réfléchir et de les assumer. »

L'objectif du stage de master 2 est d'arriver progressivement (parfois à l'issue de plusieurs stages) à l'autonomie complète dans les relations avec les patients, familles, autres professionnels et hiérarchie. À la fin de son stage, l'étudiant doit pouvoir faire face à toutes les situations professionnelles et surtout être capable d'y réfléchir et de les assumer. Il semble fondamental que le stagiaire apprenne, au cours de son cursus, à se positionner face à ses collègues, sa hiérarchie et ses patients. En fin de formation, l'étudiant développe sa propre façon de travailler, ses limites propres, ce qu'il peut accepter, refuser et dans quelle direction il veut travailler. Il doit être apte à s'adapter à ses lieux d'exercice, aux contingences matérielles, hiérarchiques, populationnelles, sans perdre son intégrité professionnelle. Ces connaissances et aptitudes sont le fruit d'une longue réflexion, engagée dès le premier stage de master 1 et qui continuera à se développer après l'obtention de son diplôme.

Déroulement du stage

Accompagner la progression du stage

Lorsque nous décidons d'encadrer des stages, il faut également s'interroger sur la ma-

nière dont nous souhaitons accompagner leur progression. Il semble illusoire de penser qu'il suffit de mettre un stagiaire en situation d'observation pour qu'il apprenne à devenir un psychologue ! Cette pratique, répandue dans certains lieux de stages, est critiquable et même dommageable pour la profession et pour les patients. Le risque est que l'étudiant soit submergé par la relation avec les patients et, sans guide, se laisse piéger dans de mauvaises pratiques tant relationnelles que techniques. À mon sens, l'étudiant ne doit pas être livré à lui-même, mais plutôt bénéficier d'un estompage progressif de la présence du maître de stage, que nous pouvons décomposer en différentes phases.

« Il semble illusoire de penser qu'il suffit de mettre un stagiaire en situation d'observation pour qu'il apprenne à devenir un psychologue ! »

Tout d'abord, se déroule une période d'observation active : le stagiaire regarde comment travaille son maître de stage, prend des notes, s'interroge et le questionne sur ce qu'il voit. Cette phase ne doit absolument pas être passive mais active : elle doit conduire à un échange entre le maître de stage et son étudiant. Le professionnel doit alors être capable de justifier ses choix d'outils, de procédures, d'intervention. Il doit prendre le temps de l'exposer à son stagiaire et en accepter la contradiction, les questions ou incompréhensions. L'étudiant doit quant à lui mener une réflexion poussée, faire des liens entre ses connaissances acquises à l'université et ce qu'il observe et interroger son maître de stage sur ce qu'il ne connaît ou ne comprend pas.

Suite à cette étape, d'une durée variable selon l'étudiant et son expérience de la pratique à laquelle il assiste, peut venir une phase de supervision directe, généralement la plus longue. L'étudiant reçoit alors des patients, en présence

du maître de stage, qui est cette fois placé en situation d'observateur. Les séances sont alors préparées en concertation et un *debriefing* doit être réalisé après. Pendant cette phase l'étudiant est mis progressivement en situation face au patient. Au départ, il peut administrer une épreuve unique ou mener l'entretien anamnestique par exemple, selon ce qu'il maîtrise le mieux. Le maître de stage est alors en retrait, mais prêt à intervenir en cas d'oubli ou d'erreur. Il faut être attentif lors de cette phase à ce que la situation soit claire pour le patient et pour le stagiaire. En effet, il n'est pas question de relever une erreur en culpabilisant le stagiaire ou en lui faisant perdre sa crédibilité, surtout devant le patient. Les remarques, dans la mesure du possible, doivent donc se faire en dehors de la présence du patient.

Afin que cette phase soit claire et bien vécue par l'étudiant, il convient d'en aborder les modalités avant de la mettre en pratique. L'étudiant est-il d'accord avec le fait que le maître de stage intervienne dans sa relation avec le patient ? L'étudiant ne doit pas hésiter à poser des questions à son encadrant, y compris pendant la séance. Les patients sont d'ailleurs généralement bienveillants dans ce cas, quand ils sont prévenus. Par ailleurs, il est important d'encourager le stagiaire à avoir un regard critique sur sa prestation, en l'aidant à prendre du recul afin qu'il puisse s'améliorer en conservant les aspects positifs de son intervention. Il est donc primordial de valoriser son étudiant dans ce qu'il fait bien autant que de relever ses difficultés.

Par la suite, lorsque l'étudiant devient plus autonome, peut intervenir une réelle supervision. Cela implique de donner sa confiance à l'étudiant, qui est jugé apte à rencontrer seul les patients. Néanmoins, le maître de stage doit rester actif durant cette étape, continuant à encadrer son étudiant. Pour cela, des échanges et concertations doivent avoir lieu avant et après chaque rendez-vous, afin de permettre au stagiaire d'expliquer ses choix, justifier sa pratique, mais aussi poser ses questions et obtenir des réponses à ses interrogations. Le maître de stage est encore très présent, notamment en questionnant régulièrement

le stagiaire sur ses choix afin d'en vérifier la pertinence.

Enfin, généralement en fin de cursus, la phase d'autonomie arrive si et seulement si le stagiaire en est capable (le maître de stage en est seul juge). Le stagiaire est alors complètement autonome pour l'organisation de son planning, la réception des patients et des familles, les échanges avec l'équipe et les relations avec les autres professionnels. Il demeure néanmoins sous la responsabilité de son maître de stage et à ce titre doit encore lui faire part de ses doutes et interrogations et continuer à se former autant que possible. Cette relation ressemble à celle que deux confrères de niveaux d'expérience différents peuvent avoir.

Bien évidemment, il n'y a pas de progression linéaire ni de frontière imperméable entre ces différentes phases : l'étudiant peut se trouver entre deux phases, selon les tâches ou les patients par exemple.

Contenu de la formation pratique

Au-delà de la méthode d'encadrement du stage, nous pouvons également nous interroger sur le contenu de la formation pratique que nous souhaitons transmettre à nos stagiaires.

En premier lieu, il convient d'apporter à l'étudiant des connaissances sur les aspects purement pratiques concernant les activités du psychologue spécialisé en neuropsychologie. Il s'agit d'apporter une meilleure compréhension de l'entretien, des tests et des autres outils qui peuvent être utilisés, mais aussi de l'usage qui peut en être fait en termes d'interprétation ou de la pertinence de l'utilisation de telle ou telle méthode de rééducation. Il s'agit également de former l'étudiant à la rédaction des comptes-rendus ou encore à la manière d'aborder les échanges au cours des réunions. Il me semble aussi important de sensibiliser l'étudiant à l'importance, en tant que psychologue, de prendre en compte l'individu dans sa globalité (incluant les aspects thymiques).

Le stage est également un moment important pour sensibiliser l'étudiant aux relations avec les autres professionnels. Il peut apprendre à mieux connaître les compétences des professionnels avec qui le psychologue est amené à collaborer. Il nous faut également le former à gérer le travail pluridisciplinaire, l'intérêt d'une approche multiple du patient, mais aussi les questions qui en découlent.

« Il me semble aussi important de sensibiliser l'étudiant à l'importance, en tant que psychologue, de prendre en compte l'individu dans sa globalité (incluant les aspects thymiques). »

Par ailleurs, le stage pratique est aussi le moment d'appréhender concrètement la question du statut du psychologue, généralement encore peu abordée à l'université. Quelle est la place du psychologue dans l'institution ? Quelle reconnaissance est accordée à son activité ? Quel est son apport dans la structure ? Pour cela, le maître de stage doit pouvoir s'appuyer sur les textes réglementaires (conventions collectives et code du travail) et bien sûr, le code de déontologie des psychologues (Girédép, 2012).

« Le stage est l'occasion pour l'étudiant de se plonger dans le monde professionnel qui sera le sien. »

La formation pratique est également un moment propice pour que l'étudiant prenne conscience de son vécu émotionnel face à la population qu'il rencontre et aux situations difficiles auxquelles il est confronté. Il peut alors expérimenter directement les mécanismes de transfert et contre-transfert que le psychologue pourra l'aider à mieux comprendre et appréhender.

Ainsi, le stage est l'occasion pour l'étudiant de se plonger dans le monde professionnel qui sera le sien, celui d'un psychologue qui travaille avec des collègues et doit répondre aux demandes des médecins et de sa hiérarchie. Il est indispensable que l'étudiant découvre ces aspects pendant ses stages. Il doit être confronté à ces situations et ces questionnements, par l'intermédiaire des maîtres de stage, avant de les expérimenter plus directement et personnellement.

Initiation à la formation continue

Outre la formation pratique durant le stage, je considère que le maître de stage doit également pouvoir transmettre à l'étudiant certaines valeurs importantes dans notre profession comme la formation continue. En particulier, je considère que le maître de stage doit tenter de répondre aux questions du stagiaire dans la limite de ses connaissances. Être maître de stage ne signifie pas que nous devons tout savoir. En effet, connaître les limites de ses compétences fait partie des devoirs déontologiques du psychologue, qu'il doit transmettre à son stagiaire (Chapitre II, articles 5 et 6 du Code de déontologie des psychologues, Girédép, 2012).

Nous devons également l'encourager à prendre l'habitude de faire des recherches afin d'élargir ses connaissances. Lire des articles en lien avec la population accueillie, se renseigner sur les différentes pathologies rencontrées, rechercher les meilleures normes à utiliser dans un cas précis, trouver des nouveaux tests, échanger avec ses pairs sur des cas cliniques, etc. Toutes ces activités font partie de notre métier. Nous pouvons donc transmettre cet aspect là aussi aux stagiaires.

Enfin, il ne faut pas oublier que le stage se place dans le cadre plus large de la formation universitaire. S'il est un sujet qui rapproche en général l'université des lieux de stage, c'est bien le mémoire de l'étudiant. Or, il s'agit généralement d'une sphère dans laquelle le psychologue peut se

sentir moins à l'aise. Du fait d'un manque de contacts avec l'université, le psychologue peut s'interroger sur son rôle par rapport au mémoire des étudiants (parfois réalisé sur le lieu de stage). Devons-nous aider à préciser la problématique, assister la recherche bibliographique, faciliter la mise en place du protocole, la réunion du matériel nécessaire ou relire le mémoire ? Il est parfois difficile pour le maître de stage de connaître sa place, n'étant pas toujours consulté lorsqu'il s'agit de décider du thème ou de la faisabilité du mémoire de l'étudiant. Pour éviter les mauvaises surprises, il convient donc d'en parler avant le début du stage avec l'étudiant et son référent universitaire.

Que faire en cas de problème ?

Il arrive que la relation maître de stage / stagiaire s'engage mal. Des déceptions non verbalisées de part et d'autre peuvent conduire à une situation extrêmement lourde à supporter pour les deux parties.

Dans cette situation, il est important tout d'abord, d'avoir à l'esprit que la réalité vient parfois s'opposer aux représentations stéréotypées (desquelles nous ne sommes pas à l'abri) du maître parfait ou de l'élève modèle. Il arrive que le professionnel soit insatisfait de son étudiant, le trouve passif, maladroit ou peu investi. Le stagiaire peut trouver son référent absent, trop exigeant ou peu à l'écoute. Dans ce type de situation, la première des réactions est d'en parler ensemble. Il convient de lister précisément les points conflictuels et de le faire dès le début des difficultés. Les *feedbacks* réguliers évoqués précédemment dans cet article facilitent le dialogue en cas de problème.

Si le psychologue ou le stagiaire a l'impression, malgré plusieurs discussions, que le problème perdure, il devient nécessaire d'en informer l'université. Un rendez-vous avec un enseignant peut alors permettre de préciser les difficultés rencontrées, redéfinir les objectifs en lien avec la formation universitaire et aider à cerner le

problème. À mon avis, rien ne devrait être fait par le maître de stage sans en informer l'étudiant et vice-versa, au risque d'altérer la relation de confiance entre les deux, ce qui pourrait nuire au stage irrémédiablement.

Le stage : une formation pratique qui reste à améliorer

Finalement, force est de constater que malgré les efforts fournis par les universitaires pour trouver des places de stage, par les maîtres de stage pour accueillir au mieux les étudiants et par les stagiaires pour s'investir sincèrement, tout n'est pas parfait dans la formation pratique des futurs psychologues spécialisés en neuropsychologie.

Durée de la formation

Tout d'abord, nous sommes en droit de nous demander si la formation actuelle des psychologues n'est pas trop courte pour permettre d'atteindre ces objectifs ambitieux. En effet, la législation (Arrêté du 19 mai 2006) n'impose que 500 heures de stage professionnalisant, ce qui correspond à un peu plus de 3 mois à temps plein. Cela semble très court pour satisfaire aux exigences de leur future profession.

Un minimum d'une année supplémentaire et complète, sur le terrain, pourrait permettre au stagiaire de réellement développer ces compétences, mais aussi d'expérimenter différents lieux de pratique. Toutefois, l'idéal serait que ces lieux de stage soient uniformes quant à la qualité d'accueil et d'encadrement (voir partie intitulée *Disparité des lieux d'accueil de stage*).

Mais en attendant que la formation des psychologues soit prolongée, quels sont les leviers accessibles pour faire bouger les choses au niveau national ?

Communication entre cliniciens et universitaires

S'il est un levier qui permettrait de faire évoluer la formation des psychologues, c'est l'échange avec les responsables universitaires. Actuellement, nous regrettons de part et d'autre un manque de dialogue entre l'université et le terrain. Il me semble pourtant que les différents acteurs de la formation des étudiants devraient dialoguer autour de ce sujet des stages.

Dans certaines universités a été mis en place un système de supervision des étudiants en stage, réalisée par un psychologue clinicien. Selon moi, l'ensemble de la profession devrait soutenir ce genre d'initiative très bénéfique à la formation. Afin d'approfondir la formation pratique des étudiants, nous pourrions proposer de renforcer ce genre de projet et souligner l'intérêt d'aborder concrètement, par le biais de présentations cliniques ou de jeux de rôle par exemple, les différentes situations rencontrées par les étudiants sur leur lieu de stage.

« S'il est un levier qui permettrait de faire évoluer la formation des psychologues, c'est l'échange avec les responsables universitaires. »

Afin de permettre aux psychologues et responsables universitaires de mieux suivre l'évolution des étudiants au fil de leurs différents stages, certaines universités proposent l'utilisation d'un carnet de stage, qui suit l'étudiant tout au long de son cursus. Sur ce livret sont mentionnées toutes les expériences de stage de l'étudiant. Édité par l'université, il est rempli conjointement par le maître de stage et son stagiaire. De mon point de vue, cet outil mériterait de voir son utilisation étendue, avec une réflexion sur les possibilités d'homogénéisation au niveau national. Ainsi, c'est un instrument qui pose les bases d'un échange avec l'université et permet à tous de visualiser les

objectifs atteints et ceux à travailler à court ou long terme par l'étudiant, le guidant ainsi à travers la progression du stage.

Des initiatives professionnelles

Bien évidemment, il est du devoir des maîtres de stage de s'interroger sur le devenir de la profession et de participer aux réflexions permettant de faire évoluer la formation pratique des étudiants. Ainsi, en plus de la réflexion personnelle nécessaire à tout psychologue, les associations de professionnels permettront, dans les années à venir, de mener des réflexions entre pairs, en amont de l'accueil des stagiaires.

À terme, nous pourrions par exemple envisager l'élaboration d'une charte nationale engageant les professionnels sur un label de qualité validant les compétences de maître de stage. Ce genre de démarche permettrait d'établir ensemble des règles précises concernant cette pratique, permettant surtout une réflexion et des décisions en amont de l'accueil du stagiaire. Elle pourrait engager tous les professionnels volontaires à la suivre.

« Il est du devoir des maîtres de stage de s'interroger sur le devenir de la profession et de participer aux réflexions permettant de faire évoluer la formation pratique des étudiants. »

Ce genre d'outil pourrait aussi aider les stagiaires à s'y retrouver parmi les différents lieux de stage susceptibles de les accueillir. Ils pourraient ainsi s'assurer une certaine qualité d'encadrement. En effet, les professionnels signataires s'engageraient dans une bonne pratique validée par la profession. Ce genre d'approche pourrait aussi donner des points de repères pour accompagner le questionnement des jeunes professionnels et de ceux qui souhaitent évoluer dans leur pratique d'encadrement des stagiaires.

Conclusion

L'accueil de stagiaires en neuropsychologie, bien que nécessaire à leur formation et enrichissante pour les cliniciens, pose question et amène à de nombreuses réflexions. En effet, l'encadrement d'un stage n'est pas un acte anodin et a une implication majeure sur l'avenir de notre profession. Il est du rôle du psychologue de prendre ses responsabilités lorsqu'il accepte de prendre la charge d'un étudiant et de s'impliquer au maximum pour lui offrir la meilleure formation possible. Face à cela, il est évidemment en droit d'attendre une implication sérieuse de l'étudiant, qui doit absolument être acteur de sa formation. Les deux parties doivent également pouvoir compter sur l'aide de l'université, dont dépend l'étudiant, pour préciser les objectifs de stage et aider à la résolution d'éventuels problèmes.

L'amélioration de la formation des psychologues passera nécessairement par une réflexion commune entre responsables universitaires, cliniciens, associations professionnelles et étudiants. Plusieurs pistes de travail existent, comme l'élaboration d'une charte qui engagerait les professionnels vers un encadrement de qualité et de guider l'étudiant et les universités dans les méandres des lieux de stage. L'élargissement de certaines initiatives locales, comme les carnets de stage et les supervisions professionnelles favoriserait de meilleurs liens entre cliniciens et universitaires pour le bien des étudiants et par extension, de notre discipline.

Remerciements

Amélie pour ses commentaires encourageants et ses remarques aussi nombreuses qu'éclairées. Raphaëlle pour son soutien actif et ses compliments. À toutes les deux pour les réponses patientes et détaillées à mes questions naïves. À l'équipe éditoriale pour son dévouement, sa patience et les heures données pour nous. À Domdom sans qui tout cela n'existerait pas !

Conflits d'intérêt

Aucun.

Références

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars

1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 27 juin 2006. *JORF n° 147 du 27 juin 2006, page 9629, texte n° 11.*

Girédép (2012). Groupe Inter organisationnel de Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRÉDÉP). *Code de déontologie des psychologues, actualisé le 4 février 2012.* www.cncdp.fr

Pour citer cet article : Bertola, C. (2014). L'accueil des stagiaires : réflexions issues d'une expérience de maître de stage. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 23-34.

La formation clinique et les stages en neuropsychologie : le point de vue de responsables universitaires

Véronique Quaglino et Marie-Christine Gély-Nargeot

Mots-clés : Master de neuropsychologie | Approche clinique | Organisation et suivi des stages.

Résumé : Cet article propose un certain nombre de questions concernant les formations spécialisées en neuropsychologie et la pratique clinique à l'université, en confrontant les textes législatifs réglementant les formations aux applications et usages. Plus spécialement, la place des neuropsychologues praticiens dans les formations universitaires, ainsi que l'organisation et le suivi des stages des étudiants de master sont discutés. Quelques propositions sont avancées en termes de conclusion, afin de permettre d'améliorer certaines pratiques en faveur de la formation des étudiants en neuropsychologie clinique.



Véronique Quaglino

Professeur des universités, docteur en neuropsychologie et psychologue. Responsable du parcours « Neuropsychologie » de la spécialité de master « Psychologie,

Handicap et Déficiences », Université de Picardie Jules Verne, Amiens (80).

veronique.quaglino@u-picardie.fr



Marie-Christine Gély-Nargeot

Professeur des universités, docteur en neuropsychologie et psychopathologie, psychologue. Responsable de la spécialité de master « Psychopathologie et

Neuropsychologie du Vieillissement », Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier (34).

marie-christine.gely-nargeot@univ-montp3.fr

spécialités) qui permettaient d'orienter les formations. Dans le but d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, une nouvelle nomenclature est parue dernièrement au Journal Officiel de la République Française (JORF) du 11 février 2014 (Arrêté du 4 février 2014). Elle propose cinq intitulés de master qui, dès 2015, se substitueront peu à peu à la mention unique : « Psychologie », « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique », « Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé », « Psychologie sociale, du travail et des organisations » et « Psychologie de l'éducation et de la formation ». La diversité et la spécificité des formations en psychologie ne seront donc que partiellement représentées, puisque les mentions proposées ne couvriront pas l'ensemble des champs de la psychologie, en particulier la neuropsychologie.

Les formations universitaires en neuropsychologie

L'accès réglementé au titre de psychologue en France est subordonné aux diplômes de licence et de master en psychologie. Ces dernières années, les masters étaient identifiés sous une mention unique « master de psychologie », avec des spécialités (ou des parcours au sein des

En France actuellement, 36 universités (sur un total de 73) proposent des enseignements de psychologie et la moitié offre des formations spécialisées en neuropsychologie. Actuellement, ces formations se décomposent en 25 % de master à visée mixte (professionnelle et recherche) et 20 % orientés exclusivement vers la recherche.

Une majorité d'entre elles propose donc une orientation professionnelle, en lien étroit avec une formation clinique. La plupart sont centrées sur l'objet d'étude principal de la neuropsychologie, c'est-à-dire les perturbations cognitives, émotionnelles ou comportementales en liens avec les lésions, dysfonctionnements ou pathologies cérébrales. D'autres peuvent aussi se focaliser sur des populations spécifiques (enfants, adultes ou personnes âgées).

Les formations sont généralement accessibles aux étudiants licenciés en psychologie, afin de garantir un accès au titre de psychologue. Cependant, un petit nombre d'entre elles accueille également des médecins, des ergothérapeutes, des orthophonistes ou encore des scientifiques (issus essentiellement des mathématiques appliquées, des neurosciences ou de la neurobiologie). Elles leur proposent des formations continues plus orientées vers la recherche (cf. Panorama des masters de l'AEPU, Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités).

Cette hétérogénéité du panorama national se révèle également à travers l'inscription des spécialités ou des parcours de master en neuropsychologie dans divers champs de la psychologie. Les formations relèvent majoritairement du champ de la psychologie clinique (60 %) mais peuvent également représenter les champs de la psychologie du développement (30 %) ou de la psychologie cognitive (10 %). Enfin et de façon annexe, la neuropsychologie peut être aussi proposée comme une simple présentation d'outils méthodologiques parmi d'autres, au sein d'un petit nombre de formations.

Ce rapide état des lieux nous amène à différentes réflexions. Tout d'abord, une attention spécifique doit être apportée à l'essor du nombre des formations en psychologie et en neuropsychologie ces dernières années. Il amène à un nombre exponentiel de psychologues diplômés des universités françaises (Cazin, 2013). De plus, la nouvelle nomenclature proposée risque de complexifier l'offre de formation plutôt que d'en améliorer la lisibilité. *Quid* notamment de la mobilité des étu-

dians entre les masters relevant de mentions différentes ? Est-ce que l'accès des spécialités ou des parcours en neuropsychologie à d'autres étudiants licenciés ou à des praticiens non psychologues ne risque pas d'apporter encore plus de confusion dans les usages des dénominations professionnelles ? Certes, la loi de 1985 et le décret de 1990 limitent et protègent le titre de psychologue (Loi du 25 juillet 1985 ; Décret du 22 mars 1990 ; Décret du 3 février 2005), mais certains praticiens prétendent aux dénominations de « spécialisés en neuropsychologie » ou de « neuropsychologues » qu'il faudrait clarifier !

« Tout d'abord, une attention spécifique doit être apportée à l'essor du nombre des formations en psychologie et en neuropsychologie ces dernières années. [...] De plus, la nouvelle nomenclature proposée risque de complexifier l'offre de formation plutôt que d'en améliorer la lisibilité. »

Master professionnel et master recherche en neuropsychologie

La finalité des masters (professionnel ou recherche) est également sujette aux questionnements. La loi actuelle stipule que tout master de psychologie, quelles que soient les spécialités et les parcours, ouvre à la continuité des études doctorales et au titre de psychologue lorsque la formation est assortie d'un stage clinique de 500 heures (Arrêté du 19 mai 2006).

Les masters professionnels ont un volume horaire d'enseignement académique d'environ 400 heures assorti de 500 heures de stages. Ils proposent un cadre privilégié afin d'acquérir les connaissances et les compétences de psychologue praticien spécialisé en neuropsychologie. Or, il faut

souligner que la sélection entre la 1^{re} et la 2^{de} année de master professionnel reste importante et certains étudiants ne parviendront pas à intégrer une 2^{de} année. En règle générale, une première sélection des dossiers de candidatures est effectuée à la fin de 1^{re} année de master par les universitaires, sur des critères essentiellement académiques. Dans certaines universités, un entretien est ensuite proposé aux candidats éligibles, devant un jury plénier dans lequel le rôle des psychologues praticiens est déterminant.

Cependant, tout étudiant ayant suivi un master recherche bénéficiera d'un volume horaire d'enseignement académique d'environ 160 heures. Il sera sélectionné et formé à la réflexion scientifique sur des questions de recherche. Or, il pourra prétendre au même titre et exercer les mêmes activités cliniques s'il effectue 500 heures de stage au plus tard l'année suivant sa formation. L'entrée en 2^{de} année de master professionnel étant plus sélective, elle peut ainsi être contournée par une candidature en master recherche, motivée seulement par la quête du titre de psychologue. Dans ce cas, la responsabilité et l'éthique professionnelle nous questionnent. En effet, ces étudiants qui esquivent la finalité de leur formation pour l'accès au titre sont également encouragés par des universitaires désireux de compléter leurs effectifs de master recherche. De même, certains psychologues praticiens maîtres de stage attestent de stages cliniques, alors que les étudiants n'ont eu que des missions de recherche au sein de leur institution.

« L'entrée en 2^{de} année de master professionnel étant plus sélective, elle peut ainsi être contournée par une candidature en master recherche, motivée seulement par la quête du titre de psychologue. »

Ce constat questionne l'interface entre d'une part les connaissances théoriques ancrées

dans les modèles cognitifs et d'autre part l'acquisition de compétences pratiques et de méthodologie clinique, en plaçant notre spécialité bien souvent au cœur d'une inadéquation. Il est en effet consternant d'observer le nombre croissant d'étudiants issus de master recherche qui, formés exclusivement à la modélisation des systèmes cognitifs, vont se considérer « neuropsychologues » avec seulement 500 heures de stage ! La question est bien celle du respect de notre code de déontologie (Girédép, 2012) et principalement de ses principes vis-à-vis de ses usagers. Néanmoins et sans ambiguïté, la nécessité de la formation à la recherche en neuropsychologie reste à soutenir. De même, la qualité de formation des masters recherche est incontestable. Confronter sans cesse les données théoriques et empiriques est également une obligation : la clinique questionne et fait évoluer les modèles théoriques existants ; la recherche offre les cadres explicatifs nécessaires à la compréhension et à la prise en charge des troubles observés. C'est pourquoi des masters mixtes se développent, en condensant en une seule année les exigences de la formation clinique et de la recherche. Il conviendrait de proposer un cadre national clair afin de spécifier les finalités des formations, bien que la loi ne le propose pas. Nos principes éthiques et notre code de déontologie doivent aussi guider et accompagner attentivement les parcours professionnels et personnalisés des étudiants.

Approche clinique en neuropsychologie

Les champs d'appartenance épistémologique et méthodologique des formations professionnelles ne sont pas neutres non plus. Nous revendiquons très clairement l'inscription de la neuropsychologie (et des masters professionnels) en psychologie clinique. Les neuropsychologues ne s'adressent pas seulement « à des cerveaux » mais avant tout « à des personnes ». Il ne suffit pas d'être un excellent théoricien si le psychologue ne sait pas mener un entretien clinique ou s'il reste démuné face à la souffrance psychique sans savoir

proposer une aide adéquate. Nous ne sommes ni des techniciens ni de simples testeurs. Au contraire, nous devons déchiffrer, analyser et interpréter le comportement des personnes, en dehors des aspects purement méthodologiques et quantitatifs.

L'apprentissage et l'exercice de la neuropsychologie sans connaissance en psychopathologie nous paraissent impossibles, tant les expressions et les manifestations psychologiques sont intriquées. Les dysfonctionnements doivent être considérés comme le résultat de facteurs interdépendants. Ceux-ci interagissent à des niveaux multiples, considérant par exemple la personnalité, l'état psychoaffectif et thymique, les facteurs environnementaux, situationnels, socio-éducatifs et cognitifs. Les formations en neuropsychologie doivent radicalement se détourner des représentations réductrices du patient à sa pathologie cérébrale, à son fonctionnement cognitif ou à une prise en charge médicalisée uniquement ! Nous militons pour des formations critiques, basées sur des conceptions globales et intégrées de la personne, en prenant en compte la complexité des manifestations subjectives et objectives. La clinique n'est pas seulement psychanalytique, nous reconnaissons de multiples facettes de l'observation et de la prise en charge des patients.

La pluralité des emplois pour des neuropsychologues, hors du champ exclusif de la neurologie, dans les secteurs psychiatriques et plus largement dans tous les champs de l'éducation ou de la santé, a contribué également à ce sens clinique de la neuropsychologie. Hecaen et Ajuriaguerra, dès 1949, ne nommaient-ils pas ce qui devint la neuropsychologie la *neuro-psycho-pathologie* ?

Ces partis-pris personnels, mûrement considérés et choisis, ne sont néanmoins pas généralisables à l'ensemble des neuropsychologues praticiens et universitaires. Les réflexions en cours, entre différentes représentations de praticiens et d'universitaires, devraient nous permettre de débattre plus en avant de l'organisation des formations des étudiants.

La formation pratique à l'université

Dans nos formations respectives, à Amiens et à Montpellier, les psychologues praticiens sont associés à la formation clinique des étudiants spécialisés en neuropsychologie. Cette association se manifeste au travers des enseignements de travaux dirigés (TD), en licence ou en master, de la sélection des candidats à l'entrée en 2^e année de master, du suivi et de la supervision des stages et de la participation aux jurys.

« En règle générale, les universitaires dispensent les acquis théoriques, les praticiens transmettent également des savoirs mais surtout des savoir-faire et compétences, via leurs expertises, leurs expériences et leurs connaissances du terrain. »

En règle générale, les universitaires dispensent les acquis théoriques, les praticiens transmettent également des savoirs mais surtout des savoir-faire et compétences, *via* leurs expertises, leurs expériences et leurs connaissances du terrain. Nous n'attendons pas des praticiens qu'ils usent de replis, parfois adaptatifs, vers des interventions trop académiques. Au sein des formations professionnelles, la « matière à penser » ne peut se résumer à la présentation de modèles théoriques. Elle relève davantage de la mise en commun avec les étudiants de compétences et de pratiques. Cette association entre universitaires et praticiens est pleinement indispensable à la formation aboutie des psychologues.

Nous attachons une importance primordiale à offrir une formation autorisant une approche intégrée de la complexité des individus. Selon cette conception, les enseignements (fondamentaux, théoriques, méthodologiques et pratiques) s'organisent à partir de l'étude conjointe

de la neuropsychologie et des modèles cognitifs, mais aussi de la psychologie clinique et de la psychopathologie (méthodes d'entretiens, évaluations, prises en charge). Pour atteindre nos objectifs, nos programmes utilisent une pédagogie active. Les enseignements sont ciblés sur la pratique clinique : études de cas, formation à l'entretien individuel, étude de groupe de patients, sémiologie, psychométrie, évaluation cognitive et bilan neuropsychologique, rédaction de compte-rendu et communications. Ils sont étayés par des données critiques actualisées. Ceci est complété par une pédagogie interactive lors des séances de travaux dirigés. Nous utilisons par exemple des conférences-débat avec des praticiens, des discussions de cas et de la singularité des observations, la présentation d'articles scientifiques ou l'entraînement à la présentation des travaux, essentiellement lors de la 2^e année de master.

« Nous attachons une importance primordiale à offrir une formation autorisant une approche intégrée de la complexité des individus. »

Les psychologues praticiens animent bien souvent les enseignements méthodologiques et pratiques. Ils assurent par exemple les formations et supervisions à l'entretien clinique (en utilisant des jeux de rôles), les présentations des différents tests ou échelles (avec des discussions sur leur cotation et interprétation) et la rédaction de compte-rendu. Ils animent également des présentations et discussions de cas (typiques ou non) et des dispositifs de prise en charge. Ils conduisent également diverses conférences, afin de partager et d'échanger sur leurs pratiques singulières (par exemple lors des consultations mémoire, des unités de soins, des prises en charge de l'équipe soignante, des formations, etc.).

La place des praticiens dans nos formations est donc primordiale et fondamentale pour la préparation de la vie professionnelle. La proportion d'heures d'enseignements qu'ils délivrent

est conséquente : elle peut représenter 40 % du volume horaire en M1 et jusqu'à 80 % en M2.

Enfin, en tant que responsables de formation, nous organisons des rencontres entre universitaires et praticiens. Ces réunions sont souvent fixées en fin de journée afin de ne pas empiéter sur les temps dévolus aux activités professionnelles. Cependant, il est parfois déroutant de relever le peu d'appétence des praticiens à ce type de rencontre, puisque selon nos estimations personnelles, en moyenne moins de 10 % d'entre eux répondent à nos invitations et y participent. L'absence de réponses des praticiens reste trop fréquente et pas seulement justifiée par le manque de disponibilité ou l'éloignement géographique ! Grâce à certains anciens étudiants, des groupes ou des associations de pairs se créent néanmoins dans de nombreuses régions pour la formation continue, l'analyse et la supervision des pratiques. Ces dispositifs ne relèvent pas d'organisation universitaire, mais nous apprécions d'y être associés et nous les encourageons. Cette transmission inter-promotion revêt également un caractère politique au sein d'une discipline trop souvent fractionnée. Nous militons pour la mise en valeur d'un « esprit de corps » où la transmission des praticiens participerait pleinement à la mise en solidarité afin de renforcer une identité commune.

Mémoire professionnel

En M2, un mémoire professionnel est demandé aux étudiants. Il répond à une problématique clinique, issue de l'expérience pratique éprouvée dans le cadre du stage. Selon nous, cette problématique clinique est particulièrement importante pour la spécificité et la qualité des formations dispensées. Néanmoins, si elle est encouragée par les psychologues praticiens, elle peut aussi se heurter à l'incompréhension de certains encadrants, hospitaliers ou universitaires. Certains sont en effet désireux d'utiliser la problématique du mémoire de l'étudiant afin de produire une recherche. Selon nous, le stage clinique et le mémoire professionnel doivent être dissociés du mémoire de recherche, dont la problématique est

issue de la littérature scientifique et non de la singularité du stage. Des dispositifs sont mis en place afin que la sensibilisation à la recherche ne puisse dévoyer les objectifs princeps du stage clinique professionnalisant. Pour autant et bien souvent, le stage pré-professionnalisant sert également de support pour répondre aux objectifs de valorisation de recherche des institutions, éléments clefs des évaluations. Cet amalgame est regrettable, mais se heurte à des réalités d'économie de temps et de rentabilité visant à coupler les objectifs de recherche et de stage clinique.

« Davantage de publications en neuropsychologie clinique permettraient de renforcer des études qualitatives, présentant des pratiques et la singularité des troubles. »

Nonobstant, il nous semble pareillement primordial de sensibiliser et de former les étudiants de master à la recherche en neuropsychologie. Ils doivent être capables d'ajuster et d'analyser leurs travaux à la lumière des publications scientifiques, ainsi que de mieux considérer, communiquer et publier leurs résultats. Dans la plupart des centres hospitaliers, les neuropsychologues participent pleinement à la recherche. Les temps FIR (Formation, Information, Recherche, d'1/3 du temps du travail du psychologue de la Fonction Publique Hospitalière) doivent permettre de remplir ces objectifs. Toutefois, tous les psychologues n'y ont pas accès, tels les contractuels qui sont nombreux en début de carrière ou d'autres pour des raisons de service. Les psychologues praticiens sont difficilement publiant et trop fréquemment considérés comme des techniciens. Néanmoins, davantage de publications en neuropsychologie clinique permettraient de renforcer des études qualitatives, présentant des pratiques et la singularité des troubles. Elles pourraient être plus adaptées et interprétables que les études quantitatives exclusivement basées sur des moyennes de cohortes de patients.

Les stages : organisation et suivi à l'université

Règlementation

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2006, relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel, le stage doit impérativement être co-encadré par un enseignant-chercheur responsable du master et par un psychologue praticien. Sa durée minimale est de 500 heures. Il doit être achevé au plus tard un an après la formation théorique du master. Or, le texte étant ambigu, les 500 heures de stage sont fréquemment demandées pendant l'année de M2 uniquement, alors que certaines formations exigent 500 heures sur les deux années de master (M1 et M2) (Panorama des masters, AEPU). Les stages en institution sont supervisés par un psychologue praticien exerçant depuis au moins 3 ans. Ils donnent lieu nécessairement à une évaluation comprenant un rapport écrit et à une soutenance orale devant un jury, composé d'universitaires et du psychologue praticien maître de stage, tels que définis par la législation.

Objectifs et modalités

Dans nos universités (sans être une généralité partagée par l'ensemble des formations universitaires), la présentation des modalités de stage est effectuée par l'enseignant-chercheur responsable en début d'année universitaire lors des séances de travaux dirigés « suivis de stage ». Les stages doivent obligatoirement être agréés par le responsable du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement. Nous distinguons les objectifs des stages selon le niveau. En M1, les objectifs pédagogiques sont davantage centrés sur la découverte, l'apprentissage (pathologies, contextes, conditions, clinique, pratiques, fatigabilité). Il s'agit bien souvent de la première expérience professionnelle des étudiants stagiaires qui ont principalement un rôle d'observateur actif. En M2, l'objectif est

d'acquérir une autonomie professionnelle. Celle-ci ne sera généralement effective qu'en fin de stage. Les étudiants stagiaires doivent ainsi continuer à être formés pendant toute la durée de leurs stages !

Recherche de stage

Afin d'aider les étudiants dans leurs démarches, une liste des lieux accueillant habituellement des stagiaires peut être fournie aux étudiants, grâce aux contacts établis avec les psychologues praticiens de la région. L'étudiant stagiaire prospecte lui-même en contactant directement les psychologues praticiens travaillant dans des institutions, qui sont libres de leur décision. Les étudiants sont encouragés à joindre à leurs demandes de stage la plaquette du master, afin d'informer et d'éclairer le futur maître de stage sur les contenus pédagogiques et les attentes universitaires. De plus, les suivis de stage universitaires peuvent aider l'étudiant en les informant sur les démarches administratives à effectuer avant le stage. Cependant, les recherches et réservations de stages s'effectuent toujours plus tôt, par des étudiants qui ne savent même pas encore si leur candidature sera retenue pour une 2^e année de master ! Enfin, un accompagnement au projet professionnel peut-être réalisé par les conseillers d'orientation du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO). Ce service peut aussi proposer aux étudiants des soutiens pour l'écriture de leurs *curriculum vitae* ou lettres de motivation et pour la préparation aux entretiens.

Conventions de stage

D'un point de vue légal, les conventions de stage sont obligatoires entre l'université et l'institution (Arrêté du 19 mai 2006 ; Décret du 21 juillet 2009). Elles ne peuvent être établies que si et seulement si le stage (obligatoire ou facultatif) est notifié dans la maquette du cursus pédagogique dans lequel l'étudiant est inscrit et validé par un enseignant-chercheur responsable des études. Elles s'effectuent par l'intermédiaire des « ser-

veurs stage » (de l'Espace Numérique de Travail (ENT) des universités). Une fois établies, elles doivent donc ensuite être validées par le responsable des stages (qui assure leur suivi et leur régulation). Elles sont établies en quatre exemplaires signés par le stagiaire, l'enseignant-chercheur responsable du stage, le psychologue praticien (ou un responsable de l'institution) et le président de l'université. Cette procédure de validation et de suivi des stages n'est donc pas automatique et se doit d'être bien encadrée sur le plan universitaire. En effet, ces conventions seules peuvent servir à justifier les heures de stage pour permettre un accès au titre. Aucune vérification n'est effectuée par les Agences Régionales de Santé (ARS) sur l'approbation et la ratification des stages. Les conventions doivent donc concerner un projet de formation, impérativement encadré. Les évaluations des stages devraient être en ce sens davantage considérées, diffusées et valorisées, à la fois par les responsables universitaires et par les psychologues praticiens.

« Les évaluations des stages devraient être davantage considérées, diffusées et valorisées, à la fois par les responsables universitaires et par les psychologues praticiens. »

Suivis de stage

Les suivis de stage sont organisés à l'université tout au long de l'année par le responsable de la formation ou par un psychologue praticien. Ils permettent d'échanger et de discuter des expériences, de la place et de l'activité du stagiaire et du psychologue au sein de l'institution. L'ouverture du stage sur le monde du travail peut être aussi source de fatigue, de stress ou d'anxiété pour l'étudiant. Il peut se questionner sur son comportement professionnel : implication, réserve, communication, ponctualité, partage, écoute, connaissances, etc. Or, ces notions ne

sont pas toujours clairement explicitées sur le lieu de stage. Dans certaines institutions, les stagiaires sont en autonomie complète, seuls face aux patients. Certains stagiaires peuvent aussi être encadrés par d'autres stagiaires plus expérimentés ! Si ces pratiques peuvent être formatrices, il n'en reste pas moins qu'elles s'effectuent hors des cadres légaux (des responsabilités) et déontologiques. Elles sont également très insécurisantes pour les étudiants. En règle générale, si des difficultés surviennent sur un lieu de stage, elles sont traitées de façon tripartite en respectant les positions respectives de l'étudiant, du responsable universitaire et du maître de stage. Un suivi spécifique peut être mis en place lorsque des requêtes particulières sont signalées. Pour autant, le responsable universitaire n'est pas toujours informé par l'étudiant ou le maître de stage. De façon exceptionnelle, des inadéquations peuvent survenir et des universitaires outrepassent leurs droits en validant un stage sanctionné sur le terrain ou inversement. Ces questions doivent assurément être améliorées par davantage de concertation, de mise en commun et de respect des droits et devoirs de chacun.

Évaluation du stage

L'évaluation du stage consiste en un rapport écrit qui définit le fonctionnement de la structure dans laquelle le stagiaire a été accueilli et plus particulièrement les fonctions du psychologue et celles du stagiaire au sein de cette structure. L'objectif est d'apporter un regard éclairé sur une pratique professionnelle auprès de patients et sur les interactions avec les autres praticiens de l'institution, l'entourage, la famille, etc. L'analyse de la place et du rôle du stagiaire dans le contexte spécifique du stage est particulièrement attendue (rapport distancié, regard critique). Il en est de même de son appropriation de notre code de déontologie. L'évaluation porte sur le déroulement du stage (implication de l'étudiant, mise en œuvre pratique, contacts et aspects relationnels), ainsi que sur les connaissances (bases théoriques, méthodologiques, outils et recueil des données) et leurs analyses (interprétations, utilisation pratique,

contributions, innovations, questionnements et retours). Des exigences formelles de rédaction et de présentation sont demandées aussi bien pour le rapport écrit que pour l'oral de soutenance (orthographe, formulations, normes APA).

Une fiche, sous la forme de questionnaire semi-structuré, est fournie par les universitaires aux maîtres de stage. Ils peuvent y apporter leur propre évaluation et leurs commentaires éclairés sur le déroulement du stage, sur les qualités et les aptitudes du stagiaire en situation de pré-professionnalisation. Malheureusement, certains praticiens en sous-estiment l'importance et se replient parfois sur des commentaires très généraux tels que « bon sens clinique », « bonne empathie » ou « bon stage ». Or, l'analyse critique des maîtres de stage est un élément primordial, notamment lors de la sélection des étudiants autorisés à poursuivre en 2^e année de master. Un avis positif et argumenté peut devenir un élément déterminant !

« Malheureusement, certains praticiens sous-estiment l'importance [de la fiche d'évaluation] et se replient parfois sur des commentaires très généraux tels que « bon sens clinique », « bonne empathie » ou « bon stage ». »

Les dates et heures de soutenance du stage sont choisies par le responsable universitaire. Elles sont généralement définies en fonction des disponibilités du psychologue praticien, par le relais de l'étudiant stagiaire. Le jury de soutenance du stage est composé au minimum par : le(s) psychologue(s) praticien(s) et deux enseignants-chercheurs. Ainsi, les praticiens responsables du stage font partie intégrante du jury. Les « personnels institutionnels associés » (doctorants, médecins, praticiens paramédicaux ou sociaux) peuvent être invités, sans relever du jury. En cas d'impossibilité de déplacement du praticien, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement (par un

autre praticien désigné par le jury). Il est possible de convenir avec lui d'un entretien préalable et direct par téléphone avant la soutenance de l'étudiant. Les déplacements des psychologues praticiens peuvent être pris en charge par l'université. Il est même parfois possible de convenir de la prise en charge d'un hébergement.

« Les praticiens responsables du stage font partie intégrante du jury. [...] [Leurs] déplacements peuvent être pris en charge par l'université. »

Les évaluations de stage et procès-verbaux peuvent être enrichis le jour de la soutenance au plus tard, sous réserve de l'approbation du psychologue praticien. Les membres du jury apportent leurs commentaires, critiques et questions. Les évaluations sont signées et la note de stage est discutée par l'ensemble des membres du jury. Ces conditions sont indispensables, en vertu des textes légaux, à l'obtention du titre de psychologue.

Réflexions

Ces dispositions d'organisation et de suivi des stagiaires demeurent cependant souvent lacunaires et différentes d'une institution ou d'une université à l'autre. D'une part, dans certaines institutions les psychologues ne sont pas libres de choisir leurs stagiaires, ni les dispositions de leur encadrement qui peuvent être imposées par un directeur, un médecin ou un responsable de service. Certains étudiants non suffisamment alertés contactent parfois eux-mêmes le chef de service ou le directeur des ressources humaines pour décider de leur stage, en occultant le psychologue. D'autre part, dans certaines universités, les suivis de stage se résument seulement à la signature de la convention tripartite. Les soutenances du stage peuvent se dérouler dans la confidentialité d'un bureau, voir en l'absence du psychologue praticien maître de stage ! Nous ne pouvons que dénoncer

ces agissements et militons pour qu'un partenariat plus étroit entre le maître de stage et le responsable universitaire puisse conduire à améliorer les choix, les encadrements et les suivis des stages.

Personnellement, mais cela n'engage que nos deux formations, nous soutenons la mise en place d'un carnet national de stage qui permettrait de suivre l'étudiant tout au long de sa formation. Selon nous, ce carnet devrait être basé sur des indicateurs exhaustifs et informatifs de l'évolution du stagiaire. Il devrait être élaboré de façon tripartite (représentants étudiants, neuropsychologues maîtres de stage et enseignants-chercheurs universitaires). Il devrait être unique sur le plan national (afin de permettre la mobilité étudiante) et commun à toutes les finalités de master (professionnelle, recherche et mixte). Un tel projet est actuellement à l'étude au sein de la « commission neuropsychologie » de la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie), en partenariat avec l'AEPU. Il pourrait devenir un projet commun avec l'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN).

Gratification des stages

Suite à la promulgation de la loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels en 2011 (Loi du 28 juillet 2011), certains problèmes sont apparus pour la gratification des stages, introduite dans la loi pour l'égalité des chances le 31 mars 2006.

La législation est difficile et peu claire en fonction des institutions, le secteur public étant épargné de son application en 2014. Rappelons que cette gratification relève actuellement, pour des stages de plus de 2 mois, à environ 436 euros par mois pour un stage à temps complet. Elle passera en 2015 de 12,5 à 15 % du plafond de la sécurité sociale, soit à 523,26 euros par mois. Lorsque le stage est morcelé, la méthode *pro rata temporis* (calcul par jours de présence effective du stagiaire au sein de l'institution) doit s'appliquer. Cela a été précisé dans une note de la DGESIP

(Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle) aux présidents des universités le 18 avril 2013 (Jolion, 2013).

Cette loi met particulièrement en difficultés nos formations de psychologie. En effet, les institutions sont très méfiantes et certaines refusent même de prendre des stagiaires pour ne pas avoir à les indemniser ! D'autres institutions fixent des limites horaires contraignantes et infructueuses, afin de limiter les stages à moins de 2 mois. Ces détournements entraînent le morcellement et la multiplication des stages, ce qui complexifie les procédures. La continuité du stage de formation clinique est entravée, alors qu'elle est indispensable à un apprentissage approfondi des règles de l'institution et des pratiques professionnelles. L'AEPU et la FFPP travaillent en concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur sur ces problèmes.

Conclusion

En termes de conclusion, nous avons tenté à travers cet article de mieux faire connaître aux psychologues spécialisés en neuropsychologie les contraintes auxquelles nous pouvons être soumis en tant que responsables de formation, les moyens que nous développons dans la mise en place de la formation pratique, les difficultés que nous pouvons rencontrer dans l'organisation des stages, mais aussi celles que nous pouvons pointer en lien avec nos étudiants ou les maîtres de stage.

La loi française donne à l'université la responsabilité de la délivrance du titre de psychologue et les praticiens sont pleinement associés à la formation des futurs psychologues par leurs rôles et engagements. Leur rôle ne saurait s'entendre comme annexe. Notamment dans nos formations universitaires respectives, les professionnels participent à la sélection d'entrée en M2 et ainsi à la cooptation de nos futurs collègues. Cela met bien l'accent sur la complémentarité de nos apports respectifs, ce tout étant nécessaire à la formation des futurs psychologues et sur la reconnaissance réciproque indispensable des rôles

de chacun. Travailler ensemble est le gage de qualité de la transmission de nos fondamentaux communs. En cela, notre code de déontologie (Girédép, 2012) est l'élément central qui, par sa seule présence et ses caractéristiques intrinsèques, assure et maintient cette cohésion.

« Qui peut prétendre au titre de psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie ? Dans ce dessein, quels pourraient être les critères de formations qualifiantes ? »

Les perspectives à venir devraient permettre de renforcer les liens entre les psychologues praticiens spécialisés en neuropsychologie et les universitaires. Dans le futur, il nous semble indispensable de réfléchir ensemble à l'augmentation exponentielle du nombre de formations ouvertes en neuropsychologie ainsi qu'à l'identité de ces dernières. Qui peut prétendre au titre de psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie ? Dans ce dessein, quels pourraient être les critères de formations qualifiantes ? Quel sera le rôle de l'octroi de la possible mention « neuropsychologie » dans la nouvelle nomenclature ? Quels aménagements sont à penser afin de pallier certains dysfonctionnements de part et d'autre ? Quelles responsabilités sont à mettre en œuvre afin d'éviter les lacunes et les confusions relevées dans cet article ? Quels dispositifs sont à préconiser afin d'améliorer la formation des futurs psychologues (de leur sélection à leur diplomation) ? Quels dispositifs pourraient être mis en place pour maximiser les interactions entre praticiens et universitaires ? Tout cela pourrait relever d'une réflexion approfondie, concertée, entre les universitaires et les praticiens, afin de la conduire au plus haut niveau, sans obérer ou ne pas prendre en considération les responsabilités propres à chacune des deux parties. Un premier travail commun, autour de la création d'un carnet de stage, devrait en être la première contribution afin de permettre de clarifier les objectifs et les conditions des stages professionnels.

Conflits d'intérêts :

Les auteurs sont professeurs des universités et responsables de spécialités de master.

Références

[Arrêté du 19 mai 2006](#) relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Version consolidée au 27 juin 2006. *JORF n° 147 du 27 juin 2006, page 9629, texte n° 11.*

[Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master. *JORF n° 0035 du 11 février 2014, page 2414, texte n° 21.*

Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33.

[Décret n° 2005-97 du 3 février 2005](#) complétant le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. *JORF n° 34 du 10 février 2005, page 2208, texte n° 3.*

[Décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009](#) relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel et commercial. *JORF n° 0168 du 23 juillet 2009, page 12301 texte n° 21.*

[Décret n° 90-255 du 22 mars 1990](#), fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue Version consoli-

dée au 10 février 2005. *JORF n° 70 du 23 mars 199, page 3527.*

Girédép (2012). Groupe Inter organisationnel de Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRÉDÉP). *Code de déontologie des psychologues, actualisé le 4 février 2012.* www.cncdp.fr

Hecaen, H. et Ajuriaguerra, J. (1949). *Le cortex cérébral : étude neuro-psycho-pathologique.* Paris : Masson.

Jolion, J.-M. (2013). Note du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : méthodologie pour la computation d'un stage au regard des seuils de gratification (plancher de 2 mois) et de durée (plafond de 6 mois). En ligne : www.aepu.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=105:communiqu-e-ffppaepu-sur-les-stages-092013&catid=25:actualites-formation&Itemid=47.

[Loi n° 2006-396 du 31 mars 2006](#) pour l'égalité des chances, Version consolidée au 01 janvier 2014. *JORF n° 79 du 2 avril 2006 page 4950, texte n° 1.*

[Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011](#) pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels. *JORF n° 0174 du 29 juillet 2011 page 12914, texte n° 2.*

[Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985](#) portant diverses dispositions d'ordre social. Version consolidée au 26 février 2010. Chapitre V : Mesures relatives à la profession de psychologue. *JORF n° 0172 du 26 juillet 1985, page 8471.*

Panorama des masters, AEPU, Associations des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités. www.aepu.fr.

Pour citer cet article : Quaglino, V., et Gély-Nargeot, M.-C. (2014). La formation clinique et les stages en neuropsychologie : le point de vue de responsables universitaires. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 35-45.

Présentation d'un outil de formation et de communication : le « classeur du stagiaire »

Virginie Mattio et Paulin Chieusse

Mots-clés : Stagiaire | Outil | Encadrement | Formation | Évaluation.

Résumé : La mise en place et l'enrichissement au fil des années d'un « classeur du stagiaire » dans notre structure nous semble une expérience à partager. Nous proposons de le feuilleter ensemble et apporterons pour chaque partie de ce classeur l'angle de vue de la psychologue et celui du stagiaire. Nous espérons que cette initiative puisse participer à un élan de réflexion quant à la formation des étudiants en psychologie au sein des lieux de stage, en concertation avec les universités.



Virginie Mattio

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Directrice de l'association Corydys Var.

virginie.mattio@coridys.fr



Paulin Chieusse

Étudiant en master I psychopathologie et neuropsychologie du vieillissement (Université Montpellier III).

parfois, j'ai pu voir que les stagiaires eux-mêmes pouvaient proposer des pistes d'amélioration des conditions de stage que je me devais de prendre en considération.

Voilà comment, au fil des années, sont venus se cumuler divers documents, articles, grilles ou autres projets, d'abord les uns sur les autres puis dans des bannettes et enfin dans « le classeur du stagiaire à Coridys » (voir figure 1).

Introduction

Accueillant des stagiaires depuis maintenant huit ans, j'ai pu rencontrer plusieurs situations dans lesquelles il me semblait parfois ne pas avoir pu leur apporter le maximum d'informations. Ils se retrouvaient alors à rechercher seuls certaines données, sans que la recherche en soi, pourtant chronophage, n'ait d'intérêt direct pour le stage. D'autres fois, il me semblait ne pas avoir assez encadré le stagiaire qui se permettait certaines libertés que je n'avais pu imaginer ou qui manquait, selon moi, de sérieux, ne considérant peut-être pas le lieu de stage comme un lieu de travail et de formation. Enfin,

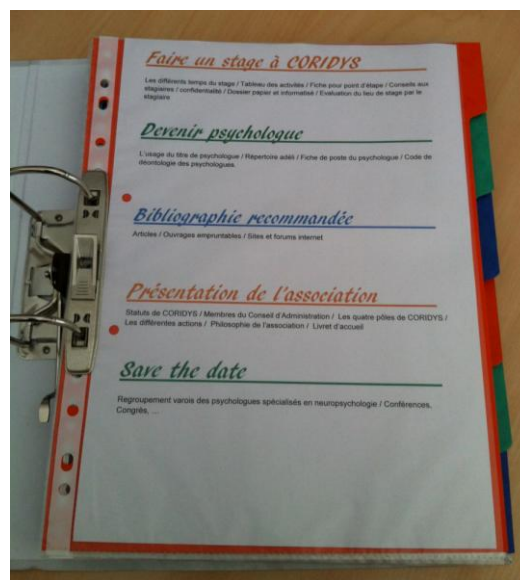


Figure 1 : Classeur du stagiaire à Coridys et son sommaire.

Cette année, Paulin Chieusse, stagiaire en master I, s'est avéré aussi enjoué que troublé par la liste des documents que nous lui donnions lors

du premier entretien. Nous en sommes donc venus à nous demander si cet outil n'était pas trop effrayant ou exigeant. Paulin nous a alors aidés à le restructurer. Nous vous présentons ici ce document dont nous décrivons chacune des sections, en nous attardant plus en détail sur la première, qui nous semble la plus importante. Vous trouverez donc des informations sur le contenu du classeur, l'évolution qui nous a conduits à sa forme actuelle, ses apports pratiques et théoriques et le point de vue critique de notre stagiaire. Nous espérons donner envie à certains collègues de se pencher sur cette problématique qu'est la formation du stagiaire sur le lieu de stage. Celle-ci nous semble vraiment importante et enrichissante pour tous. Par ailleurs, nous sommes prêts à recevoir des avis sur cette manière de travailler ou des idées pour enrichir encore ce classeur.

Intercalaire I : Faire un stage à Coridys

Les documents de cette partie sont tous remis au stagiaire dès le premier entretien, avant

même que le stage ne soit confirmé. Après que le stagiaire s'est présenté, nous lisons ensemble ces informations. L'idée est de donner le cadre du stage et de le prévenir du travail qui lui sera demandé. Ce n'est qu'après ces engagements mutuels que nous confirmons la réalisation du stage.

Les différents temps du stage

En premier lieu, nous précisons, quel que soit le niveau de l'étudiant, que le lieu de stage doit être considéré comme un lieu de travail et de formation. Ensuite, nous incitons les étudiants en master 1 à s'impliquer activement durant leur stage et à prendre la place du psychologue lors de la passation de bilans dès qu'ils pensent en être capables. Ceux de master 2 sont, quant à eux, encouragés à réaliser eux-mêmes un maximum des activités proposées à Coridys. Pour ces derniers, nous insistons sur le fait qu'il sera de notre ressort d'évaluer si oui ou non ils pourront, en fin d'année, porter le titre de psychologue. Puis nous décrivons les différents temps du stage, selon les modalités que nous avons vu se reproduire au fil des années (voir figure 2).

<u>Premier temps</u>	<i>Point d'étape n°1</i>
Prise de connaissance des documents du classeur des stagiaires. Observation des rendez-vous, prise de connaissance du matériel utilisé à Coridys. Prise de notes qualitatives. Aide possible sur la rédaction d'anamnèses, la cotation de tests, la rédaction de comptes-rendus (hors interprétations et recommandations) et création de contenus de suivis.	Qu'as-tu retenu sur cette première partie ? - Quant à la profession de psychologue et la spécialité en neuropsychologie. - Quant à la philosophie de Coridys et la notion de handicap cognitif. - Quant aux buts d'un bilan le plus complet possible. Retour sur le tableau des activités. Retour sur la fiche pour point d'étape.
<u>Deuxième temps</u>	<i>Point d'étape n°2</i>
Réalisation de bilans (passation de tests). Rédaction. Interprétation / recommandations. Création de contenus de suivis.	Retour sur les contenus produits par le stagiaire. Retour sur le tableau des activités. Retour sur la fiche pour point d'étape.
<u>Troisième temps – pour les M2</u> Vers une autonomie complète.	<i>Point d'étape n°3 – pour les M2</i>
Réalisation du premier entretien d'anamnèse, du bilan et de la restitution. Tenue de séances de suivis.	Retour sur les contenus produits par le stagiaire et les entretiens (anamnèse et restitution). Retour sur le tableau des activités. Retour sur la fiche pour point d'étape.

Figure 2 : Les différents temps du stage.

« Savoir que des points d'étape seront effectués régulièrement peut s'avérer rassurant pour les stagiaires : ils permettent de faire le point sur ce qui est acquis et ce qu'il reste à travailler. Ils sont la garantie d'un engagement réciproque. »

L'angle de vue du psychologue : Le descriptif des différents moments du stage a été ajouté récemment. Il nous a semblé important de donner ces repères à nos futurs stagiaires afin qu'ils sachent ce qu'ils apprendront au cours de leur stage. C'est également un moyen de préciser nos exigences de travail, en leur indiquant que nous attendons d'eux une participation active et une évolution progressive tout au long du stage. Enfin, savoir que des points d'étape seront effectués régulièrement peut s'avérer rassurant pour les stagiaires : ils permettent de faire le point sur ce qui est acquis et ce qu'il reste à travailler. Ils sont la garantie d'un engagement réciproque.

L'angle de vue du stagiaire : Après avoir été pris, lors de mes précédents stages, d'un sentiment d'être stagiaire sans savoir quoi faire ni à quoi m'attendre, cet accueil structuré proposé par Coridys m'a agréablement surpris. Je me trouve désormais dans une structure avec une identité propre, dont les idéaux, le fonctionnement et le personnel me sont présentés et où un rôle et des objectifs précis me sont proposés explicitement, dès mon arrivée. La mise en place d'étapes dans le stage et la vérification planifiée de certains acquis poussent à prendre du recul sur sa pratique. De mon point de vue, savoir où nous allons permet de s'impliquer plus intensément. Ce « classeur du stagiaire » est un repère et un outil vers une professionnalisation efficace. La mise en place d'une telle structuration, avec ses étapes et ses buts, permet de considérer l'avancement, les acquis et ainsi de se responsabiliser.

Tableau des activités

Un tableau répertorie les différentes activités possibles à Coridys (voir figure 3). Il nous semble en effet intéressant que chaque stagiaire ait pu *a minima* observer, mais aussi participer à une variété d'activités touchant les différents aspects de la pratique clinique : auprès de patients d'âges différents, présentant des troubles divers et dans différents contextes, jusqu'à l'accompagnement des personnes dans la vie quotidienne. En effet, beaucoup de nos pratiques ne porteront leurs fruits que si elles sont transférées et généralisées dans les différents environnements de vie de la personne présentant des troubles cognitifs.

L'angle de vue du psychologue : Il me semble important que le stagiaire puisse avoir un aperçu de ce qu'il pourra apporter au-delà de son bureau (à l'école, sur le lieu de travail ou au domicile par exemple), en expliquant aux autres intervenants ce qu'il a compris de la problématique par son travail de psychologue ou en allant former les équipes enseignantes ou soignantes par exemple. Ce tableau est utilisé à chaque point d'étape. Il permet de faire en sorte que l'emploi du temps du stagiaire coïncide avec les types de pratiques à approfondir, soit parce qu'il n'a pas encore pu les observer, soit parce qu'il n'a pas encore pu montrer ses compétences.

L'angle de vue du stagiaire : Pouvoir répertorier clairement ses expériences dans un tableau (selon les populations, les pathologies et les contextes) permet d'observer le panel des acquis et des situations rencontrées. Cela permet de valoriser le stage, pour de futures candidatures par exemple. Il semble important que le stagiaire puisse participer à tous les aspects de la profession de psychologue spécialisé en neuropsychologie (au-delà des évaluations) : formations, réunions d'équipes éducatives ou interventions au domicile par exemple. L'expérience de stage est ainsi diversifiée. Par ailleurs, la vision du rôle du neuropsychologue apparaît ainsi dynamisée.

Stage auprès de populations présentant des troubles cognitifs, leurs familles et les professionnels intervenant auprès de ces personnes.

	Observation	Rédaction	Réalisation	Préparation (ou autre)
<i>Population enfant</i>				
Entretiens généraux et approfondis				
Bilan neuropsychologique complet				
Cotation				
Rédaction				
Entretien de restitution				
Préconisations				
Suivis (préciser type)				
<i>Population adulte / personne âgée</i>				
Entretiens généraux et approfondis				
Bilan neuropsychologique complet				
Cotation				
Rédaction				
Entretien de restitution				
Préconisations				
Suivis (préciser type)				
<i>Types de troubles rencontrés</i>				
Troubles attentionnels				
Troubles du langage				
Troubles des praxies				
Troubles des habiletés sociales				
Troubles mnésiques				
Autres troubles, préciser :				
<i>Autres actions (détailler)</i>				
Sensibilisation				
Formation				
Équipes éducatives				
Domicile				
MDPH				

Figure 3 : Tableau des activités.

Fiche pour point d'étape avec le stagiaire

(à ramener à chaque point d'étape)

Le but de ces critères est de nous guider pour comprendre comment s'améliorer, quoi travailler avant la fin du stage ou pour d'autres stages futurs.

	Axes d'amélioration
Généralités	
<ul style="list-style-type: none"> - A compris le déroulement et le but du bilan - A compris la philosophie de Coridys - A compris la notion de situation de handicap cognitif - Connaît le code de déontologie et le respecte 	
Attitude et comportement	
<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité et ponctualité - Sait s'adapter à son environnement - S'investit, fait preuve de motivation, de dynamisme - Travaille en toute autonomie - Est force de proposition 	
Capacités d'apprentissage	
<ul style="list-style-type: none"> - Motivation - Sens de l'observation - Curiosité et vivacité d'esprit 	
Compétences relationnelles	
<p>En équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courtoisie, politesse - Sait travailler en équipe - Écoute et prend en considération les remarques des autres <p>Avec les bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation - Empathie 	
Compétences personnelles	
<ul style="list-style-type: none"> - Possède un esprit d'initiative, une ouverture d'esprit - A le sens des responsabilités et fait preuve de maturité - Possède des capacités d'analyse, de réflexion - A des capacités de synthèse - A de bonnes capacités rédactionnelles (écrit) <ul style="list-style-type: none"> o Syntaxe, aisance, orthographe, cohérence, clarté o Capacité de vulgarisation - A de bonnes capacités de communication à l'oral <ul style="list-style-type: none"> o Syntaxe, aisance, cohérence, clarté o Capacités de vulgarisation - Présente une tenue vestimentaire et une attitude correctes 	
Réalisation de la mission	
<ul style="list-style-type: none"> - Possède des connaissances théoriques suffisantes - Possède des compétences pratiques suffisantes (cf. tableau) - Sait rechercher efficacement de l'information - Organise son travail de façon rigoureuse - Gère son temps convenablement - Fait preuve de persévérance et tire des leçons de ses expériences - Respecte la confidentialité 	

Figure 4 : Fiche pour point d'étape.

Fiche pour point d'étape

Une fiche nommée « point d'étape » (voir figure 4) est utilisée à chaque fin de période du stage. Elle liste les différents critères qui se trouvent dans la fiche de poste du psychologue. Ceux-ci nous permettront de guider les stagiaires vers des axes de travail prioritaires.

L'angle de vue du psychologue : Nous retrouvons, dans cette fiche, certains critères des grilles d'évaluation de stage proposées par les universités. Nous avons élaboré notre propre grille, plus étoffée, afin de prendre en compte certains critères qui nous semblent importants comme la capacité de vulgarisation, la clarté (à l'écrit et à l'oral), la curiosité et la capacité à rechercher de l'information. Utiliser cette fiche à chaque point d'étape permet également de voir l'ouverture d'esprit du stagiaire : entend-il et comprend-il les axes de travail qui nous semblent intéressants pour lui ? Nous sommes conscients que certains critères présents sur cette fiche s'avèrent assez subjectifs. Toutefois, nous partageons nos doutes avec les autres membres de l'équipe qui se sont trouvés au contact du stagiaire, afin d'avoir différents avis pour l'évaluer.

L'angle de vue du stagiaire : Les critères d'évaluation du stagiaire sont assez nombreux. Pour moi, il est agréable de se voir présenter une sorte de profil, un repère de ce qui peut faire un « bon » psychologue spécialisé en neuropsychologie. Ces critères permettent au stagiaire (par leur nombre et leur spécificité) d'avoir une image claire de ce qui est attendu en termes d'attitude, de fonctionnement et de professionnalisme. Cette fiche, propriété du stagiaire, permet de s'auto-évaluer au cours du stage. Elle présente des notions générales qui m'apparaissent objectives et nécessaires à tout bon praticien, ainsi que d'autres qui dépendent de l'environnement et du fonctionnement de la structure d'accueil. Ces derniers me semblent être à discuter en équipe. L'ambiance que j'ai trouvée à Coridys a permis, avec ce support, une communication détendue, claire et pro-

fessionnelle vis-à-vis de mon évolution au cours du stage professionnalisant.

Conseils aux stagiaires et confidentialité

Une fiche « conseils aux stagiaires et confidentialité » (encadré I) a été créée pour expliquer la philosophie de travail et le type d'analyse que nous mettons en œuvre et que nous souhaitons transmettre à l'étudiant. Elle apporte des informations pratiques qui, selon nous, permettront au stagiaire d'être plus vite opérationnel. Cela concerne le type de classement des dossiers, les documents qui y sont intégrés, mais aussi où se trouve notre matériel (manuels, tests), comment nous rédigeons les anamnèses, les comptes-rendus et les recommandations, ainsi que la façon dont nous enregistrons les documents (double sauvegarde sur ordinateur et clé USB).

Encadré I : Extrait des conseils aux stagiaires.

« L'anamnèse nous permet d'émettre des hypothèses sur le fonctionnement cognitif de la personne. On cherchera à les confirmer dans la première séance du bilan. Cette première séance nous permettra d'émettre de nouvelles hypothèses, que l'on cherchera à confirmer dans la deuxième. Il est donc important d'analyser les résultats qualitatifs et quantitatifs après chaque entrevue.

Le bilan est là pour nous permettre de comprendre le fonctionnement de la personne : ses points forts, ses points faibles et comment lui permettre d'utiliser au mieux son potentiel.

Le bilan n'est pas là pour donner des notes par rapport à des normes. On devrait avoir une bonne idée du fonctionnement de la personne à l'issue de la deuxième séance. On doit demander à revoir la personne si on pense ne pas avoir compris, ne pas avoir assez d'éléments.

Il est important de noter un maximum de qualitatif : tout ce qui est dit de la part de la personne et de la part du psychologue, le langage, les erreurs de langage, l'attention, l'agitation, la fatigue, le comportement, la tenue, la relation (timide ou non), ce que l'on ressent pendant la passation.

Nous avons la possibilité de proposer tout autre moyen d'évaluation : questionnaires, dessins, discussions, items plus difficiles ? »

L'angle de vue du psychologue : Ce document permet de résumer ce qui nous semble être le cœur de notre exercice. Nous y revenons souvent au fil du stage. Pour nous, il est important que les futurs psychologues s'attachent aux apports qualitatifs de l'anamnèse, des questionnaires et des échanges avec la personne et ses proches (plus encore qu'aux notes obtenues aux tests). Nous sommes conscients que certains de ces points peuvent être en désaccord avec ce que le stagiaire a pu apprendre par ailleurs (à l'université ou sur d'autres lieux de stage). Cela constitue donc l'occasion d'en discuter et d'en débattre. De nouvelles fiches, concernant d'autres pratiques, sont actuellement en cours de réalisation.

« Instaurer une évaluation [du lieu de stage], sous forme de procédure obligatoire, ouvre au dialogue et à la remise en question. »

L'angle de vue du stagiaire : Cette partie du classeur est une présentation pratique de la philosophie de l'association. Nous apprenons ici à utiliser autant le qualitatif que le quantitatif et à ne pas laisser les indices dicter les conclusions. Nous croisons les scores et les observations, afin de déduire le fonctionnement cognitif du patient (ses points faibles et ses points forts). Avant ce stage, je n'avais qu'une expérience théorique des évaluations. La présentation de la méthode mise en place à Coridys m'a permis de comprendre des notions sur le fonctionnement cognitif et notamment ses imbrications avec la psychopathologie. Cela m'a permis de me forger une idéologie et une éthique quant à mes évaluations futures. Trop peu de structures, à ma connaissance, proposent un cadre aussi fonctionnel. Cela est pourtant nécessaire, à mon sens, autant pour la qualité du travail que pour l'entente au sein de l'équipe. D'un côté, le stagiaire sait ce qui est attendu de lui ; de l'autre, la structure instaure le dialogue quant à ses critères. Enfin, devant l'importance des fichiers patients et des différents supports que nous utilisons dans la structure, une fiche qui présente les

procédures d'organisation en place permet de gagner du temps et de diminuer le risque d'erreur.

Évaluation du lieu de stage par le stagiaire

Les étudiants apportent un regard neuf et plus objectif sur nos pratiques. Ils viennent de différentes universités et ont donc une variété d'apports théoriques. Ainsi, il nous est apparu intéressant de leur proposer une fiche d'évaluation du stage à remplir (figure 5).

L'angle de vue du psychologue : Pour plus de libertés dans les commentaires de l'étudiant, cette fiche ne leur est demandée qu'une fois leur attestation de stage rendue. Nous la revoions ensuite en réunion d'équipe afin de mener une réflexion sur l'amélioration de nos pratiques.

L'angle de vue du stagiaire : Les stagiaires se permettent difficilement de faire des remarques sur leur stage, de par leur statut. Par ailleurs, les structures ne tiennent pas toujours compte des avis qui peuvent être exprimés. Instaurer une évaluation, sous forme de procédure obligatoire, ouvre au dialogue et à la remise en question. Ainsi, je trouve que l'évaluation du lieu de stage est une excellente idée.

Intercalaire 2 : Devenir psychologue

Ce deuxième intercalaire contient différents documents plus officiels, comme les décrets ou les lois sur l'usage du titre de psychologue, l'enregistrement auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) dans le répertoire Adéli, etc. Nous plaçons dans cette partie une fiche de poste du psychologue à Coridys Var. Le stagiaire peut ainsi voir la diversité des pratiques au sein de notre structure. Il peut également se rendre compte de la proximité des fiches d'évaluation que nous utilisons avec les fiches de postes qu'il pourra rencontrer dans sa vie professionnelle. Évidemment, cette section du classeur contient également le code de déontologie des psychologues.

Évaluation stagiaire Coridys Var

Afin d'améliorer les conditions de stage à Coridys, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire.

Merci de noter au dos de cette page quelles seraient, selon vous, **les trois idées à retenir de ce stage** concernant le diagnostic et le suivi des personnes présentant des troubles neuropsychologiques et cognitifs ?

- Contenu du stage

Situez votre ressenti de 1 (pas du tout satisfaisant) à 10 (très satisfaisant) :

1 10

Qu'attendez-vous de ce stage ?

Le stage a-t-il répondu à vos attentes ? Oui Non

Si non : Pourquoi ? Qu'auriez-vous souhaité de plus ou de moins ?

- Organisation du stage (accueil, horaires, locaux, conditions matérielles)

Situez de 1 à 10 votre ressenti :

1 10

Avez-vous été satisfait de l'organisation ? Oui Non

Si non : Pourquoi ? Qu'auriez-vous souhaité de plus ou de moins ?

- L'encadrement du stage

- Avez-vous été satisfait de votre encadrement ? Oui Non

Si non : Pourquoi ? Qu'auriez-vous souhaité de plus ou de moins ?

- Avez-vous apprécié sa pédagogie Oui Non

sa méthodologie Oui Non

- Pourquoi ?

- Les perspectives

Est-ce que cela ouvre à d'autres perspectives à d'autres formations pour vous-même ?

Oui Non

Si oui : Lesquelles ?

Pensez-vous que Coridys Var puisse vous aider d'une autre manière dans votre pratique professionnelle ?

Oui Non

- Via les formations proposées à Coridys
- Via les formations ou les appuis techniques proposés en établissements
- Via le centre de documentation
- Via le site internet
- Via la page facebook
- Autres, précisez :

Toutes vos remarques et autres idées peuvent nous aider à améliorer nos modalités d'accueil des stagiaires, n'hésitez pas à apporter vos suggestions !

Date

Figure 5 : Fiche d'évaluation du stage.

« À notre connaissance, aucune instance n'existe à ce jour pour s'assurer d'un engagement du psychologue sur notre code de déontologie. »

L'angle de vue du psychologue : En plus de présenter ces documents aux stagiaires, nous réfléchissons actuellement à Coridys au fait de demander aux stagiaires de master de signer un document attestant qu'ils connaissent et ont compris le code de déontologie. Nous souhaitons qu'ils s'engagent à le respecter lors de leur stage et dans leur future pratique clinique, lorsqu'ils auront le titre de psychologue. Nous ne savons pas si les universités demandent un tel engagement. À notre connaissance, aucune instance n'existe à ce jour pour s'assurer d'un engagement du psychologue sur notre code de déontologie.

L'angle de vue du stagiaire : Ces documents officiels régissent le statut du psychologue. Le stagiaire se doit d'en prendre connaissance. Bien qu'ils soient souvent présentés aux étudiants, l'université et les professionnels insistent encore trop peu à mon sens sur leur importance. Le respect du code de déontologie est garant d'une certaine qualité de travail et d'une éthique professionnelle. Un engagement officiel envers ce code pourrait formaliser le passage du statut d'étudiant à celui de futur psychologue.

Intercalaire 3 : La spécialisation en neuropsychologie

La troisième partie du classeur concerne la spécialisation en neuropsychologie. Elle comporte divers articles qui nous ont, mes collègues et moi, interpellés et nous semblent indispensables dans la bibliographie du stagiaire. Ainsi, nous lui fournissons une liste de divers ouvrages généraux que nous recommandons. Ils peuvent être empruntés à Coridys si l'étudiant le souhaite.

Nous listons également divers sites et forums sur Internet qui nous semblent importants à connaître, sur diverses bases de recherche ou instances : la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie), le SNP (Syndicat National des Psychologues), Neuropsychologie.fr, l'ARNPN (Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie) et plus récemment l'OFPN (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie).

L'angle de vue du psychologue : Cette partie deviendra peut être un classeur à part entière. Nous travaillons actuellement à l'étoffer, sur la base des apports de nos collègues et des étudiants. Coridys étant aussi une base documentaire, nous espérons faire le lien avec nos ressources.

L'angle de vue du stagiaire : La construction et la mise à jour d'une bibliothèque fonctionnelle me semble être très importante, considérant la nécessité pour le psychologue de se former et de suivre les évolutions théoriques au cours du temps. Cette partie du classeur m'a permis de me documenter sur des notions que je ne connaissais pas et d'approfondir des questionnements spécifiques que j'ai rencontrés en bilan.

Intercalaire 4 : Présentation de l'association

Dans cette partie, nous plaçons les statuts de Coridys, la liste des membres composant le conseil d'administration, les pôles d'action de l'association, sa philosophie et le livret d'accueil distribué aux membres.

L'angle de vue du psychologue : Les documents composant cette partie du classeur sont également mis à disposition de nos membres, dans notre salle d'accueil. Les insérer dans le classeur du stagiaire nous permet d'insister sur l'importance de connaître le fonctionnement de l'établissement dans lequel il se trouve (services rendus, philosophie, projet d'établissement).

L'angle de vue du stagiaire : L'identité d'une structure, son organisation administrative et sa vision du soin psychologique se doivent d'être présentées au stagiaire. Cela nous permet de développer une vision concrète des applications de la neuropsychologie et des institutions dans lesquelles elle s'intègre. J'ai pu, à Coridys, assister et participer à des échanges me permettant d'appréhender quelques notions administratives et du fonctionnement de l'association.

Intercalaire 5 : *Save the date*

Dans la section *Save the date*, nous plaçons les dates de réunion du regroupement varois des psychologues spécialisés en neuropsychologie (un thème par mois). Nous intégrons aussi dans cette partie les affiches et les informations concernant les prochaines dates de conférences, congrès et autres événements qui nous semblent importants à connaître.

L'angle de vue du psychologue : La formation continue nous semble être essentielle dans notre profession. Nous savons que notre spécialité est toujours en développement, autant sur le plan de la recherche que sur le plan clinique. Il nous apparaît ainsi important de nous rendre avec nos stagiaires aux congrès, colloques et réunions d'associations locales en neuropsychologie. S'ils ne l'étaient pas déjà, nous souhaitons les convaincre de l'aspect indispensable de la formation continue.

L'angle de vue du stagiaire : Durant mon stage, il m'a été proposé plusieurs fois de prendre part à des journées de formation et de sensibilisation (dont les programmes se trouvaient dans cet intercalaire). La formation (en tant que formateur comme en tant que formé), ainsi que les échanges inter-professionnels, me semble essentiels à la vie de notre discipline. Intégrer ces informations au classeur du stagiaire permet de comprendre l'importance de la formation continue.

Conclusion

Au total, notre expérience nous semblait intéressante à partager, dans le sens où elle permet d'encadrer plus précisément le stage des étudiants en neuropsychologie que nous recevons. Ce classeur permet aux étudiants de savoir où ils vont, à quelles pratiques ils seront confrontés et quelle qualité de formation ils vont recevoir sur leur lieu de stage. Il fournit également au psychologue un outil sur lequel s'appuyer dans son encadrement des stagiaires.

Malgré le travail déjà réalisé lors de la création de ce classeur, nous constatons en rédigeant cet article que des améliorations pourraient y être apportées. Par ailleurs, certaines questions nous poussent à souhaiter travailler plus en lien avec les universités d'origine de nos stagiaires. Il nous semble en effet important que les universités connaissent mieux les lieux de stage : quelles pratiques proposent-ils aux étudiants, quelle est la qualité de la formation offerte ? De notre côté, nous aimerions également mieux connaître les formations proposées dans les universités et ce qu'elles attendent de l'encadrement des stagiaires. Un travail collaboratif sur ce genre d'outil permettrait d'améliorer la qualité des stages et pourrait rapprocher les lieux de stage de l'université. Quoiqu'il en soit, je sais que notre structure œuvre dans ce sens. J'espère que nous serons nombreux (psychologues, cliniciens, universitaires) à favoriser ces liens, prêts à se découvrir mutuellement.

Conflits d'intérêt

Virginie Mattio est directrice de Coridys et a participé à la création de l'outil présenté dans cet article. Paulin Chieusse est stagiaire à Coridys.

Pour citer cet article : Mattio, V., et Chieusse, P. (2014). Présentation d'un outil de formation et de communication : le « classeur du stagiaire ». *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 46-55.

La pratique des stages en Belgique : le reflet de notre identité professionnelle ?

Isabelle Gosselin

Mots-clés : Neuropsychologue | Formation | Belgique | Identité | Association.

Résumé : Dans cet article, l'ABPN asbl (Association Belge de Psychologues Neuropsychologues, association sans but lucratif) décrit le système de formation à la neuropsychologie en Belgique ainsi que les modalités pratiques d'évaluation et de réalisation des stages cliniques. Au moyen d'un sondage auprès des professionnels, nous avons pu mettre en évidence les difficultés liées à la disparité des formations, au manque de supervision des maîtres de stage et à une faible collaboration entre cliniciens et académiciens. Par ailleurs, nous relevons l'importance et l'intérêt accordés à la place des stages dans la formation des étudiants ainsi que pour le superviseur lui-même. Enfin, ces observations nous amènent à réfléchir aux conséquences sur l'emploi d'une identité professionnelle des psychologues spécialisés en neuropsychologie encore floue.



Isabelle Gosselin

Présidente de l'ABPN asbl (Association Belge de Psychologues Neuropsychologues, association sans but lucratif)

abpneuopsy@gmail.com
www.abpn.be

Introduction

Depuis bientôt cinq ans que notre ABPN asbl (Association Belge des Psychologues Neuropsychologues, association sans but lucratif) existe, nous avons pris le parti de favoriser au maximum les rencontres et les échanges entre psychologues spécialisés en neuropsychologie afin de mieux connaître les différentes pratiques cliniques, de permettre un approfondissement des connaissances et de partager nos expériences et situations particulières. Dans ce cadre, nous avons mis en place un cycle annuel de conférences, des soirées d'intervision enfant et vieillissement et des soirées d'échanges sur la pratique clinique. Nous rencontrons souvent lors de ces soirées des étudiants stagiaires et les professionnels qui les encadrent.

Par ailleurs, notre association a récemment intégré le Secteur Clinique Francophone (regroupement d'associations de psychologues cliniciens d'orientations différentes : psychanalytique, cognitivo-comportementale et travaillant dans les institutions hospitalières) en vue de défendre notre profession sur le plan politique.

De ces partages, plusieurs questions sont fréquemment soulevées concernant les modalités de stage (nombre d'heures, cursus, etc.), la supervision en tant que telle, les différentes formations (tant sur le plan théorique qu'au niveau de la maîtrise des outils), ainsi que la pénurie de lieux de stage et leur agrégation ou non. Les divergences observées entre les différentes universités nous ont amenés à pousser un peu plus loin notre recherche et notre réflexion concernant la formation des futurs psychologues neuropsychologues en Belgique.

« La formation des psychologues spécialisés en neuropsychologie est à l'image du fonctionnement politique belge : complexe ! »

Différentes formations pour les psychologues spécialisés en neuropsychologie en Belgique

Nous voudrions dresser un tableau général de la situation en Belgique et de la formation des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Celle-ci est à l'image du fonctionnement politique belge : complexe ! À savoir : un gouvernement fédéral, trois régions (wallonne, flamande, Bruxelles-Capitale) et trois communautés (francophone, germanophone et néerlandophone). Chaque institution dispose de compétences propres. Notons par exemple que pour l'enseignement supérieur, ce sont les communautés qui sont compétentes en la matière, ce qui entraîne des disparités économiques et philosophiques. En effet, nous constatons une différence majeure dans l'enseignement entre les communautés flamande et Wallonie-Bruxelles. En Flandre, les étudiants effectuent un master en psychologie, suivi par un troisième cycle interuniversitaire d'une durée de 2 ans (qui ne correspond pas à un doctorat). Cette formation est accessible aux psychologues et orthopédagogues (professionnels qui œuvrent spécifiquement auprès de personnes en situation de handicap) sur dossier. La formation à la neuropsychologie en troisième cycle constitue un approfondissement des connaissances théoriques, identique pour tous, sans période de stage supplémentaire. Pour les étudiants de Wallonie-Bruxelles, durant le master en psychologie, réalisé en 5 ans, les étudiants peuvent opter pour une spécialisation en neuropsychologie. Notons à ce propos que les universités francophones adoptent différents termes pour qualifier l'orientation choisie : « neuropsychologie et développement cognitif », « neuropsycholinguistique », etc. De plus, les étudiants qui ont effectué un master en logopédie (entendez orthophonie) peuvent désormais obtenir un diplôme de psychologue (spécialisé en neuropsychologie) en effectuant une année de master comprenant un stage pratique et la réalisation d'un travail de préparation à une recherche scientifique.

« En Flandre, les étudiants effectuent un master en psychologie, suivi par un troisième cycle interuniversitaire d'une durée de 2 ans. [...] Pour les étudiants de Wallonie-Bruxelles, durant le master en psychologie, réalisé en 5 ans, les étudiants peuvent opter pour une spécialisation en neuropsychologie. »

La formation à la pratique clinique des psychologues spécialisés en neuropsychologie en Belgique

Outre ces différences régionalolinguistiques, nous observons une disparité dans les modalités de stage entre les différentes universités francophones. En effet, les stages sont de durée variable (entre 600 et 750 heures) et effectués soit en une fois, en master 1, soit en deux fois, en master 1 et en master 2. Les lieux de stage référencés par les universités sont agréés ou non et les critères d'agrégation sont différents notamment en termes d'années d'ancienneté requises pour le maître de stage.

En ce qui concerne la formation préalable à la pratique clinique, certains stagiaires bénéficient de cours d'initiation à la pratique d'entretien ou de cours d'initiation à l'administration des outils neuropsychologiques, d'autres pas.

Les étudiants, selon les universités, sont évalués en milieu de stage par leur superviseur ou bénéficient d'une supervision en groupe. Ils doivent en général réaliser un rapport de stage qui servira de critère d'évaluation en y accordant plus ou moins d'importance selon l'université.

Par rapport à l'évaluation des stagiaires, les superviseurs reçoivent pour la plupart une

grille d'analyse qui permettra de les guider dans leur supervision et de mieux correspondre aux attentes des universités. La cotation réalisée par le maître de stage a une importance variable dans la réussite académique de l'étudiant selon l'université de laquelle il dépend.

En ce qui concerne les modalités salariales, aucun étudiant n'est rémunéré, ni par l'université, ni par l'employeur. De même en ce qui concerne les superviseurs de stage, l'université n'accorde pas d'allocation financière.

Sondage ABPN

Afin de mieux connaître la réalité de terrain et d'illustrer nos constatations précédemment mentionnées, nous avons contacté par courriel une série de maîtres de stage. Nous leur avons adressé un questionnaire à nous renvoyer par courriel également. Nous sommes conscients que ce sondage n'a pas de réelle valeur scientifique car nous n'avons pas de preuve que ces personnes sont bien diplômées, néanmoins, les questionnaires n'étaient pas anonymes et renvoyés par les auteurs eux-mêmes. Nous n'allons pas tirer de conclusions hâtives mais seulement pointer quelques observations, éclairer notre point de vue et proposer des pistes de réflexion.

Le questionnaire a donc été envoyé directement à 74 contacts connus pour accueillir des étudiants en stage via les soirées d'intervision cognition et vieillissement organisées par l'ABPN asbl et via les listes de lieux de stage proposés par les différentes universités francophones (Université Libre de Bruxelles, Université Catholique de Louvain, Université de Liège et Université de Mons).

Dix-huit personnes nous ont répondu parmi lesquelles 17 sont des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Les répondants sont tous salariés et certains ont un statut d'indépendant complémentaire. Notons une moyenne d'âge de 42 ans, ce qui suggère a priori

une certaine expertise et quelques années d'ancienneté pour ces personnes.

En ce qui concerne les modalités de supervision de stage, la plupart reçoivent les candidats pour un entretien préliminaire, après réception du *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation. Il va sans dire qu'un nombre important d'étudiants est en recherche de stage et que le nombre de places est limité. Les différences mentionnées précédemment concernant la formation à la pratique clinique ainsi que la variabilité au niveau du cursus théorique sont des éléments qui expliquent en partie une satisfaction aléatoire et très variable d'un étudiant à l'autre par les superviseurs.

En ce qui concerne les rapports avec les universités, la plupart des superviseurs rapporte avoir trop peu de contact avec les universités mais apprécie la méthode d'évaluation fournie. Cela s'explique notamment par le fait que le superviseur n'est en général pas tenu au courant de la note obtenue par l'étudiant pour son stage. Les superviseurs sont peu consultés, excepté lorsqu'il y a un problème majeur avec l'étudiant. Toutefois, dans ce type de situation, l'évaluation émise par le superviseur est jugée par nos répondants comme trop peu prise en compte par les universités.

« La plupart des superviseurs rapporte avoir trop peu de contact avec les universités. [...] Les superviseurs sont peu consultés, excepté lorsqu'il y a un problème majeur avec l'étudiant. »

Il est à noter que la majeure partie des répondants nous signale avoir déjà vécu une expérience pénible avec un stagiaire. Ce point est important à souligner car cela indique l'investissement que demande une supervision de stage, tant en énergie et en temps que sur le plan psycho-affectif et relationnel. La plupart des psychologues interrogés ne bénéficient pas eux-mêmes d'une supervision qui aurait pourtant le

mérite de leur permettre de prendre le recul nécessaire afin de mener à bien l'encadrement du stagiaire dans des moments plus délicats.

Point de vue de l'ABPN asbl

En guise de conclusion, nous souhaitons relever les atouts et les limites de la formation pratique en Belgique francophone et y apporter notre réflexion. Dans ce cadre, il est important de noter que les commentaires qui suivent n'engagent que nous, sont sujets à débat et seraient par conséquent un bon point de départ pour de futures discussions entre professionnels.

Notre première observation concerne la confusion apparente, ou plutôt le manque de clarté, qui existe entre les formations théoriques des universités et les pratiques de stage. Nous soulevons ce point car il constitue un lien direct avec la fragile identité professionnelle du psychologue spécialisé en neuropsychologie. Au sein de notre association, nous nous définissons comme des psychologues cliniciens. La neuropsychologie constitue donc une grille de lecture, un outil dans un champ d'action spécifique. Nous défendons un point de vue qui n'est pas, à l'heure actuelle, reconnu par tous les psychologues spécialisés en neuropsychologie, ni par tous les psychologues d'autres orientations ou encore par tous les professionnels de la santé (médecins gériatres, neurologues, etc.). Cette position semble pourtant affirmée en Flandre mais reste encore assez floue du côté francophone.

Une seconde observation concerne les difficultés d'encadrement de stagiaires qui reflètent probablement les problèmes intrinsèques à notre profession. En effet, les répondants sont tous salariés, certains exercent une activité complémentaire en tant qu'indépendant. Mais qu'en est-il des professionnels qui travaillent comme indépendants à titre principal ? Se permettent-ils de superviser des stagiaires ? Dans quel cadre ? Les employés qui n'acceptent pas de stagiaires sont souvent en réalité engagés à temps partiel, dans différents lieux voire différents services. Ils

ne peuvent donc assurer un encadrement confortable et structurant. La pénurie des lieux de stage est une réalité du terrain et nous interpelle par rapport à la pénurie d'emploi.

Enfin, les superviseurs de stage bénéficient d'une grande flexibilité, d'autonomie et sont reconnus responsables par les universités. Ils sont assez libres dans leur mode de fonctionnement, ce qui constitue un atout et ce qui les invite certainement à renouveler leur expérience. Malgré l'investissement en temps, encadrer un stagiaire est très enrichissant du point de vue théorique et pratique. Cela nécessite la possibilité de se remettre en question et de se tenir à jour. Nous pensons qu'une communication entre professionnels et professeurs pourrait être approfondie afin de fournir peut-être une supervision aux professionnels, un retour sur leur qualité de maître de stage et un échange sur l'évaluation du stagiaire. Le peu de contacts avec les universités limite sans doute l'investissement du maître de stage ainsi que celui du stagiaire. En effet, si l'évaluation fournie par le maître de stage n'est pas suffisamment prise en compte, nous pouvons nous demander quel est le sens de cette formation pratique ?

« Cette formation pratique souffre d'une identité professionnelle floue, de conditions de travail précaires, d'une pénurie d'emploi et d'une grande diversité au niveau national. »

Pour terminer, la réalisation de stages cliniques nous semble un élément primordial, nécessaire, utile et motivant dans la formation des étudiants. Les professionnels bénéficient également dans leur pratique clinique de ces encadrements, de ces rencontres et de ces échanges. Néanmoins, cette formation pratique souffre d'une identité professionnelle floue, de conditions de travail précaires, d'une pénurie d'emploi et d'une grande diversité au niveau national. Selon l'ABPN asbl, la pratique des stages doit se poursuivre et pourrait

être améliorée en proposant une formation ou une supervision pour les maîtres de stage, en accordant peut-être plus de crédit à l'évaluation fournie par le superviseur ainsi qu'en s'accordant sur nos pratiques et sur notre identité professionnelle.

Sur base de cette réflexion, nous souhaitons dans le futur développer davantage d'échanges avec les universités afin de veiller au maintien d'une bonne cohérence entre formation théorique et pratique clinique. Nous envisageons également de proposer à nos membres des soirées consacrées à la supervision des stagiaires et au rôle de maître de stage. L'association fonctionnant uniquement sur base de bénévolat, notre

champ d'action reste cependant actuellement encore limité, faute de moyens. Néanmoins, la reconnaissance de notre profession et l'amélioration des conditions de travail constituent nos priorités. Le retour généralement très positif des membres et des participants nous encourage à poursuivre nos efforts et entretient notre motivation.

Conflits d'intérêt

L'auteur est présidente de l'ABPN asbl (Association Belge de Psychologues Neuropsychologues, association sans but lucratif).

Pour citer cet article : Gosselin, I. (2014). La pratique des stages en Belgique : le reflet de notre identité professionnelle ? *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 56-62.

De l'observation à la pratique professionnelle : regards croisés sur le chemin de la formation

Anne Jagut, Gaëlle Silvestre-Beccarel et Morgane Langlais

Mots-clés : Identité professionnelle | Rencontre | Formation | Temporalité | Pratique clinique.

Résumé : Chaque stage est avant tout une rencontre. Nous avons choisi de vous raconter celle d'Anne, au départ étudiante en master 1 de neuropsychologie avec Gaëlle, psychologue maître de stage en hôpital de jour gériatrique et Morgane, psychologue plus récemment arrivée dans le service qui assumera d'abord le rôle de supervision du maître de stage, puis celui de co-maître de stage. L'intérêt de cette rencontre, outre la singularité offerte par chacune, est son déroulé autour de trois périodes : le stage d'observation, le stage de professionnalisation et les débuts d'Anne en tant que jeune professionnelle, ceci au sein d'un même environnement. Dans une dynamique en miroir, nous nous sommes arrêtées sur ces trois temps qui nous ont offert des réflexions constructives sur la formation et l'identité professionnelle de chacune et plus généralement du psychologue spécialisé en neuropsychologie. En se penchant sur la photographie de notre exercice professionnel, nos échanges autour du patient ont révélé un autre regard sur notre métier. Ce travail a permis d'aboutir à une évolution de nos pratiques et de nos positionnements cliniques et institutionnels.



Anne Jagut

Psychologue diplômée et étudiante en master 2 recherche.



Gaëlle Silvestre-Beccarel

Psychologue spécialisée en neuropsychologie, docteur en psychologie cognitive. Hôpital de jour gériatrique et CMRR et service de rééducation adultes CHU Rennes (35).

Membre du CBPNM (Collectif Breton des Psychologues Neuropsychologues en Consultation Mémoire).



Morgane Langlais

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Hôpital de jour gériatrique et CMRR CHU de Rennes et consultations mémoire de Vitré (35). Trésorière du CBPNM.

morgane.langlais@chu-rennes.fr

La neuropsychologie est une jeune discipline au carrefour de plusieurs. Les personnes qui la pratiquent aujourd'hui ont suivi des parcours très différents. Cette disparité est riche, mais entraîne aussi des positionnements parfois contraires dans la définition du psychologue spécialisé en neuropsychologie et même de sa simple nomination (psychologue spécialisé en neuropsychologie, neuropsychologue, neuro-psychologue, psychologue-neuropsychologue, ...). Fréquemment, cette identité professionnelle apparaît fragile, avec un besoin aujourd'hui assumé de prendre son autonomie et d'affirmer son identité en s'opposant parfois à ses disciplines fondatrices. Cette construction identitaire est ici réinterrogée par le métissage de trois sensibilités, qui se trouvent chacune à une étape différente de leur élaboration : Anne, psychologue en devenir, venue confronter ses réflexions conceptuelles à la clinique ; Gaëlle, psychologue qui a modelé, en parallèle d'un travail de thèse, sa place au sein de l'hôpital de jour gériatrique ; et Morgane, psychologue récemment arrivée dans le service, qui questionne, aux contacts des patients rencontrés à Rennes et de nouveaux collègues, sa clinique fa-

connée par ses expériences parisiennes. Au travers d'un dialogue à trois voix, nous allons illustrer ces réflexions.

Le contexte de la rencontre

Anne : Dans ma formation initiale, l'accent s'est porté sur une approche clinique évinçant toute considération cognitiviste ou la reléguant à une vision dite « en boîte » de l'être humain. À cette période, j'ai idée que les construits théoriques en clinique reposent sur une dynamique psychique déconnectée de soubassements anatomiques. Pour autant, je reste également fascinée par le cerveau et toute sa complexité. Je suis alors ballottée entre la prise en compte de la singularité du sujet et sa dimension cognitive avec un attrait évident pour la pathologie neurologique et ses effets sur l'identité. J'aspire en effet à concilier le sujet psychique et le sujet biologique. La neuropsychologie m'apparaît alors un pont idéal entre la clinique du sujet et la réalité organique. Il s'agit autant d'un choix motivé par ma curiosité intellectuelle que d'une réaction d'opposition au dédain des défenseurs d'une psychologie sans corps. Je rejoins cette citation d'Oliver Sacks : il n'y a « *pas de psychologie sans corps, pas de neurologie sans âme* » (Sacks, 1992). Je sais que le socle des connaissances théoriques prendra sens dans la rencontre du sujet, qui jusqu'ici relève de la fiction. Ainsi, en master I, je réalise deux stages complémentaires en gériatrie, comme je le souhaitais : le premier m'offrant un regard sur la psychopathologie du sujet âgé en soins longue durée, le second pour apprécier la neuropsychologie en hôpital de jour gériatrique.

Gaëlle, future maître de stage : Pourquoi Anne ? Elle exprime un intérêt pour la personne âgée dans une autre dimension que celle de grands-parents touchés par la maladie d'Alzheimer. Sa curiosité pour la neuropsychologie et ses composantes me ramènent plusieurs années en arrière. Au-delà d'une mission professionnelle, l'accueil d'un stagiaire est une source d'évolution de mon travail : les échanges avec eux induisent une remise en question et les réflexions

d'Anne sur une perspective intégrative promettent une attention à ma démarche globale plutôt que des questionnements théoriques et psychométriques. Je semble disponible pour cela !

Gaëlle : « *Au-delà d'une mission professionnelle, l'accueil d'un stagiaire est une source d'évolution de mon travail.* »

Stage d'observation : à la recherche d'un référentiel

Anne : J'axe mon stage en neuropsychologie sur la mise en lien des conceptions théoriques avec les observations cliniques : le sujet devient patient. Je me souviens de mes sentiments d'incompréhension devant mes observations de patients. Gaëlle décrit leur fonctionnement avec aisance. Grâce à une utilisation fine des outils et de l'entretien, elle obtient de nombreux renseignements pour une compréhension très pertinente des interactions entre les processus. Jusque là, je ne m'étais jamais particulièrement intéressée aux outils parce que les interprétations diffèrent en fonction des références et modèles théoriques. À ce moment là, j'ai vu l'outil psychométrique comme un médiateur dans la relation avant de réussir à apprécier son utilité cognitive, en sachant que l'analyse quantitative délivre seulement une vérité parmi d'autres. Les chiffres, utiles comme indicateurs, viennent figer le fonctionnement du sujet pourtant pris dans une dynamique psychique. Ils ne suffisent donc pas à résumer une rencontre clinique. La pratique de Gaëlle, élaborée sur la connaissance des modèles cognitifs, pensée et conduite dans une approche clinique, est un parfait écho à ma représentation de la neuropsychologie.

Mais les résistances demeurent et je n'ai pas opté pour un référentiel théorique définitif. Sortie du master I, je me sens imprégnée par la clinique, certaine de vouloir écarter la lecture quantitative,

d'autant que la neuropsychologie m'apparaît possible sans. Cela aurait dû apaiser mes questionnements sur la construction de mon identité professionnelle. Pourtant, mon référentiel d'origine réduisant le neuropsychologue à une position d'investigateur constitue un frein. Si les désordres cognitifs et l'aménagement défensif s'influencent mutuellement, la neuropsychologie clinique et la psychologie d'orientation psychanalytique s'opposent fondamentalement dans leurs approches. Le manque de transversalité ou d'articulation entre ces formations académiques me gêne pour accéder à une dimension intégrative des symptômes. Ainsi, je me sens en double décalage. En m'approchant des modèles heuristiques pour comprendre les manifestations cliniques, la psychopathologie me renvoie à une illégitimité. En m'éloignant de l'analyse normée des outils, la neuropsychologie me renvoie à une subjectivité. Je ne trouve pas à l'université le pont entre ces deux écoles, alors qu'aucune ne me permet de comprendre la complexité du sujet. Pressée par le temps et diverses influences, je m'engage dans un master 2 de neuropsychologie.

Gaëlle, maître de stage : Anne a déjà un bagage théorique conséquent assorti d'une approche clinique. Dès son arrivée, elle m'interroge très peu sur les outils, quel test passer ou comment calculer une note standard. Anne cherche à comprendre la personne, sa plainte et sa psychologie. Elle a saisi la complexité du sujet et l'influence de multiples facteurs sur l'entretien et l'évaluation neuropsychologique : construction psychologique, état mental, abord de l'entretien, ... Anne pense déjà toutes ces influences et cherche à identifier chacune dans la lecture de l'entretien et du bilan. De mémoire, je n'ai pas rencontré d'étudiant de master 1 déjà si avancé dans cette démarche intégrative jusqu'à douter d'une cause unique pour interpréter les difficultés. Souvent, les étudiants qui sont dans cet apprentissage motivant de la psychométrie s'emparent de cet outil rassurant et cherchent en priorité à le maîtriser. Ce n'est que plus tard, lorsque les étudiants ou jeunes professionnels rencontrent les limites des outils, qu'ils s'autorisent à réfléchir plus largement. Anne n'est pas passée par ce chemin là, probablement en

raison de sa propre histoire associée à sa formation initiale. De plus, elle investit pleinement son stage. Les questions sur le sujet et sur ma pratique fusent et elle n'hésite pas à les exprimer, à les approfondir jusqu'à rassasier sa curiosité, jusqu'à comprendre comment le patient est arrivé à tel résultat, pourquoi j'avais posé telle question, comment une fonction influence une autre, etc.

Les questions qu'Anne me renvoie sur ma pratique, sur le fonctionnement du sujet, son regard sur l'évaluation neuropsychologique mais aussi sa curiosité sur ce qui allait émerger de ce cerveau en ébullition m'ont amenée pour la première fois à poursuivre l'encadrement en master 2. Plus simplement, c'est le sentiment que nous avons encore des choses à nous apprendre qui m'a fait continuer le travail avec Anne. Elle devait donc effectuer un stage en service de rééducation avant de nous retrouver pour son stage professionnel avec Morgane.

Morgane : « Les enseignements reçus en master 1 de neuropsychologie ne m'ont pas offert la vision globale de la personne pourtant mise en lumière sur le terrain de stage. »

Morgane : Au cours du premier stage d'Anne, je viens juste de débiter un poste à temps partiel et travaille encore le reste de la semaine sur Paris. Je n'ai donc pas été amenée à encadrer Anne au cours de ce premier stage de master 1, mais je me souviens d'un échange que nous avons eu au moment du dépôt de ses dossiers de candidature à la fin de son stage. Ses questionnements me font revenir sur mon parcours universitaire et mes choix de master. Les enseignements reçus en master 1 de neuropsychologie ne m'ont pas offert la vision globale de la personne pourtant mise en lumière sur le terrain de stage. Ce manque m'a alors poussée à intégrer le master 2 de psychologie gérontologique, le seul qui m'apparaissait mettre au même niveau neuropsychologie, psychopathologie et psychologie sociale, même si

elles s'articulent autour d'une seule période de vie. Toutefois, il s'agit plus d'une compilation des concepts que d'une intégration de ceux-ci. Finalement, l'intégration sera davantage éprouvée en master recherche en psychopathologie, avec l'apport d'enseignants en psychologie de la santé.

Stage professionnel : assumer de ne pas choisir

Anne : Aux portes de la vie professionnelle, les doutes liés à la pratique de la neuropsychologie s'installent. Ils ne semblent ni anodins, ni transitoires mais me traversent sans arrêt l'esprit pour me réinterroger sur ma conception de cette spécialité.

Gaëlle m'encourage et me suit dans l'approche clinique des symptômes neuropsychologiques, mettant le patient au centre des préoccupations. Elle me laisse penser l'évaluation, privilégiant une interprétation qualitative des troubles. J'exploite et mets en lien mes connaissances psychopathologiques et cognitives en respectant la singularité du fonctionnement du sujet, sans recours systématique au quantitatif. Gaëlle m'ouvre la voie dans l'appropriation de ma propre clinique grâce à sa confiance, aux temps d'écoute accordés et sa bienveillance naturelle. Le partage des situations, les rencontres « déclic » avec certains patients et l'analyse du vécu de stage dessinent les contours de ma pratique, pourtant sans cesse réinterrogée et remise en cause au cours d'échanges avec des collègues de promotion.

J'éprouve toujours la sensation d'être en porte-à-faux, avec l'ombre d'une subjectivité qui, je le sais aujourd'hui, s'appuie sur des observations objectives. L'alternance des périodes de stage et de cours confronte régulièrement ma pratique en développement et la théorie, me faisant percevoir mon évolution au cours de l'année. Le changement d'orientation théorique est bénéfique pour prendre du recul mais constitue, selon moi, des réserves réelles dans l'apprentissage de la neuropsychologie. Si j'avais suivi les sentiers battus, je ne

me serais pas autant interrogée sur le métier de psychologue.

Anne : « *L'alternance des périodes de stage et de cours confronte régulièrement ma pratique en développement et la théorie, me faisant percevoir mon évolution au cours de l'année.* »

Gaëlle, co-maître de stage : Lorsque Anne revient dans le service pour son stage en master 2, elle a vécu d'autres expériences de vie, de stage et de recherche qui nourrissent sa réflexion sans diminuer ses questionnements. Il devient progressivement clair qu'Anne perçoit d'autres éléments que moi dans la lecture instantanée de l'entretien. Je résume cela ainsi. J'analyse et je recherche en direct dans le discours du patient l'information cognitive et le possible dysfonctionnement neurologique associé. Non pas que tout soit cognitif. Par contre, ce que j'entends et observe dans l'entretien me renseigne directement sur ce fonctionnement cognitif. C'est plus dans un second temps que j'analyse les influences voire les origines psychologiques. Les questions d'Anne m'amènent à me rendre compte de cette démarche parce que, pour elle, c'est plutôt l'inverse : elle entend en direct la psychopathologie du sujet. Dans un deuxième temps, *via* ses nombreuses notes et la lecture des outils psychométriques, elle recherche les influences de dysfonctionnements cognitifs voire neurologiques sur les ressentis et expressions du sujet.

En début de stage, Anne m'apparaît submergée par la clinique, ce qui génère régulièrement un sentiment d'inaptitude et des questions sur son avenir professionnel. Elle essaye de trouver des marques en structurant ses entretiens sur le déroulement des miens. Confrontée aux expériences de ses collègues, Anne s'oblige à faire passer des tests et à les interpréter par rapport à une norme. Parce qu'elle n'a pas la même approche, ces manières de faire qui se veulent ras-

surantes ont produit plus de dissonance entre le psychologue qu'Anne devient et celui qu'elle s'impose d'être.

C'est à ce moment là que je doute de mes compétences à former des étudiants. L'université me paraît les plonger dans une pratique rigoureuse de l'évaluation basée sur des connaissances de modèles cognitifs et anatomiques, puis axée sur la lecture quantitative d'outils psychométriques. Ces savoirs sont indispensables mais pas suffisants. En sept années de pratique dans un service de gériatrie, ma clinique s'est développée vers le versant qualitatif et intégratif au point de négliger le quantitatif. Mes démarches de recherche associées à cette clinique m'amènent aussi à critiquer plusieurs modèles théoriques. Présenter une pratique qui paraît éloignée de celle enseignée, parce qu'expérimentée et donc appropriée, me paraît plus déroutante que pédagogique auprès d'étudiants en master 2. Pendant qu'Anne échange avec d'autres étudiants ainsi qu'avec mes collègues je travaille sur ces doutes avec Morgane.

Je ne sais pas vraiment dire comment tout cela s'est apaisé puis structuré. Le temps, les rencontres cliniques et les échanges font évoluer les questions, les réflexions et les pratiques. Les rédactions de comptes-rendus ont aussi un rôle central. Elles sont le support pour comprendre ce qu'Anne voit, comment elle peut se laisser envahir par un sentiment clinique, comment le valoriser pour en faire le fil rouge de sa démarche. Ce sentiment doit devenir le déterminant de ses choix de tests, tout en étant questionné par d'autres interprétations possibles, par les erreurs observées dans la réalisation des épreuves. Pour finir, ce sentiment devra s'approprier et être canalisé par un travail de supervision.

Au final, il a fallu nous rendre compte mais surtout accepter qu'Anne ne soit jamais à l'aise avec l'interprétation quantitative, avec « la norme », mais que pour autant elle n'en serait pas moins une psychologue spécialisée en neuropsychologie légitime et qualifiée. Pour cela, j'ai dû me réassurer de la pertinence de ma démarche clinique, de son intérêt pour le patient et de son sens dans la

profession. Naturellement, la nécessité d'une supervision s'impose devant tant de transfert dans la relation. Ici, elle se fait surtout de manière informelle avec Morgane.

Gaëlle : « *Naturellement, la nécessité d'une supervision s'impose devant tant de transfert dans la relation.* »

Morgane, arrivée dans le service durant le stage de master 2 d'Anne : Ma précédente expérience en consultation mémoire de ville m'a permis de m'appuyer sur les batteries psychométriques classiques, chez des patients présentant une plainte cognitive isolée. Au contraire, en hôpital de jour gériatrique, je suis quotidiennement confrontée à la limite de ces outils, avec une demande qui dépasse le simple cadre de la question diagnostique. Toute mon approche et ma pratique se trouvent réinterrogées. J'en viens à m'appuyer beaucoup plus sur l'analyse qualitative, le quantitatif ne m'apportant que plus rarement des éléments de compréhension. Cette perte de repères s'élabore déjà au contact des autres professionnels de l'équipe, mais aussi d'Anne et Gaëlle. La nécessité d'étayer les questionnements d'Anne m'amène à verbaliser des réponses aux miens. Les réflexions autour des doutes de Gaëlle favorisent les échanges sur nos représentations du métier, sur notre approche. Cette écoute apportée d'une part, a validé la pratique de Gaëlle et, d'autre part, m'a fait prendre conscience de l'évolution de ma propre pratique et de ma place dans le service. De ces échanges est ressortie une temporalité nécessaire qui se trouve déterminée par l'analyse conjointe de situations (rencontres de patients, comme encadrement de stagiaires) et la formation continue. Cette temporalité construit notre identité professionnelle et soutient la légitimité de nos pratiques. Ce dialogue a mis en valeur notre complémentarité, qui s'est vue formalisée dans l'encadrement d'Anne en binôme.

Morgane : « *La nécessité d'étayer les questionnements d'Anne m'amène à verbaliser des réponses aux miens.* »

Jeune professionnelle : l'expérience de sa propre clinique

Anne : Je suis désormais une jeune professionnelle diplômée et intégrée pour un remplacement dans une équipe déjà connue. Je m'inscris dans la continuité du travail engagé au cours de mon stage de professionnalisation. Je suis en paix avec mes premières questions mais chahutée par d'autres : ma place au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'utilisation de mon travail et les échanges avec les professionnels en ville. Le travail, les questions et l'analyse des pratiques continuent d'évoluer mais aujourd'hui au cœur des questions cliniques et institutionnelles. Dans les comptes-rendus, ma transcription des informations reste déterminée par une analyse non conforme. Elle impose alors un temps qui n'est pas toujours compatible avec les contraintes institutionnelles. Je partage toujours mes questionnements avec Gaëlle et plus souvent maintenant avec Morgane. Je garde une relation exclusive avec les psychologues à propos de mes observations et ressentis, avec encore cette tendance à chercher des conseils rassurants.

Anne : « *Je suis désormais une jeune professionnelle diplômée [...] Je suis en paix avec mes premières questions mais chahutée par d'autres : ma place au sein d'une équipe pluridisciplinaire, l'utilisation de mon travail et les échanges avec les professionnels en ville.* »

Ainsi, la construction de mon identité professionnelle a pris un tournant au cours de ma formation et m'a interrogée sur différents aspects : la place de l'outil et d'une clinique armée comme tentative de normalisation du sujet, la place du discours et de la vérité subjective du sujet, l'origine et la nature de la demande. Finalement la sensibilité psychopathologique a naturellement favorisé le développement d'une approche très clinique, vécue tantôt comme un atout, tantôt comme une faille dans l'approche neuropsychologique. La clinique du sujet m'imprègne et m'invite à considérer les désordres cognitifs à travers le discours révélateur de la complexité du sujet. Cette approche est le fruit de ma construction professionnelle. Je souhaite continuer d'évoluer vers une approche clinique transversale qui intègre à la fois l'analyse de la dynamique psychique du sujet et l'implication des mécanismes cognitifs. Envisager cette perspective est devenue possible avec ma première expérience motivante, sans retour aux questions d'antan. Les exigences temporelles et contraintes institutionnelles françaises ne laissant pas nécessairement place à l'exercice de cette clinique intégrative, je m'envole en stage à Québec pour comprendre comment ils s'emparent de cette question.

Gaëlle, ex-maître de stage : Naturellement, lorsqu'il y a un remplacement à effectuer, il est institutionnellement plus simple qu'il soit réalisé par une personne qui connaît l'équipe, le travail, voire les patients. Pour autant, lorsque Anne revient comme jeune professionnelle, je sais devoir instaurer une nouvelle relation. Aujourd'hui, Anne a ses propres patients et s'approprie les entretiens et les outils dans une démarche personnelle sans échanges systématiques autour de chaque rencontre. Je souhaite rester disponible autant que possible pour échanger sur la clinique comme je le fais avec Morgane et mes autres collègues mais il faut encore que j'inhibe les conseils, les questions et toutes ces attitudes de maître de stage qui ont construit la communication et la relation avec Anne. Je le veux pour moi, égoïstement, pour gérer mon temps de travail et continuer à profiter de l'évolution de ses réflexions dans son nouveau statut. Mais je le veux aussi

pour Anne, pour qu'elle puisse asseoir sa place de psychologue spécialisée en neuropsychologie diplômée et continuer, de manière affranchie, de nourrir sa clinique de sa réflexion. Le relai effectué par Morgane, alors plus sollicitée par Anne, me permet cette distance pour pouvoir pleinement considérer l'autonomie d'Anne et m'adresser à elle en tant que collègue, ce qui est le témoignage de mon estime pour elle et son travail.

Morgane : Ma position tierce me permet de soutenir l'arrivée d'Anne dans le service comme jeune professionnelle. Je me suis rendue disponible auprès d'elle pour réfléchir autour des situations rencontrées, mais aussi l'aiguiller dans les démarches administratives. Cette position m'interpelle sur la notion de tutorat. Elle m'amène aussi à faire aboutir la volonté de nous mettre au travail autour de l'écriture de cet article.

Quand les regards se croisent...

Voici un parcours qui a amené certes à une formation mais aussi à une modification de la pratique clinique quotidienne auprès de patients et de l'entourage professionnel. Cette évolution, qui se poursuit au cours de la vie, est influencée par les questions autour de l'identité professionnelle. On ne s'improvise pas psychologue, on ne l'apprend pas dans les livres : on apprend à le devenir. Influencée par notre propre identité, la construction de l'identité professionnelle s'appréhende au gré des expériences, au fil des rencontres. Elle ne s'arrête absolument pas à la fin

de la formation universitaire. Seul un titre résume un ensemble composite de pratiques dans ce vaste champ où il faut trouver sa place. Faute d'ancrage théorique, cela demande du temps de délimiter son champ d'action, de définir ses propres valeurs, de se positionner vis-à-vis des autres psychologues, de connaître les attentes des autres professionnels, tout en se conformant aux attentes de sa propre discipline. La question se pose de savoir en quoi la construction de cette identité professionnelle du psychologue d'orientation neuropsychologique se différencie de celle des autres psychologues ? Notre seule certitude : il est nécessaire d'échanger pour se construire mais il est riche de croiser des regards dans des jeux de perspectives pour nous élaborer.

« Influencée par notre propre identité, la construction de l'identité professionnelle s'appréhende au gré des expériences, au fil des rencontres. »

Conflits d'intérêt

Aucun.

Référence

Sacks, O. (1992). *L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Paris : Éditions du Seuil.

Pour citer cet article : Jagut, A., Silvestre-Beccarel, G., et Langlais, M. (2014). De l'observation à la pratique professionnelle : regards croisés sur le chemin de la formation. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 61-67.

Les plateformes d'accompagnement et de répit : une occasion à saisir pour les psychologues

Rebecca Magne

Mots-clés : Plateforme de répit | Aidants | Alzheimer | Actions innovantes | Psychologue.

Résumé : Depuis 2009, des dispositifs d'accompagnement, de soutien, d'information et de répit se mettent en place pour mieux accompagner les aidants familiaux des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés. Ces équipes, qualifiées de « plateformes d'accompagnement et de répit », proposent une palette variée d'actions souvent innovantes sur leur territoire de santé. Contrairement à d'autres dispositifs subventionnés par les Agences Régionales de Santé (ARS), leur cahier des charges inclut la profession de psychologue parmi le personnel couvert par la dotation. C'est donc une occasion pour notre métier de s'investir dans l'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs évolutifs et leurs familles, en s'inscrivant parmi les créateurs de plateformes et en postulant dans les équipes existantes. Enfin, connaître ce dispositif et repérer les équipes sur son territoire peut être un atout important pour tous les psychologues travaillant auprès des personnes âgées.



Rebecca Magne

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Coordinatrice plateforme de répit – Établissement Barr Héol, La Touche-Aguesse (56). Membre du Collectif Breton des Psychologues-Neuropsychologues exerçant en Consultations Mémoire (CBPNCM).

neuropsychy@barr-heol.fr
www.repitcb.rg

Contexte

Les difficultés des familles de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés sont mises en avant depuis plusieurs années dans la littérature. Le Plan Alzheimer 2008-2012 consacre ses trois premières mesures aux « aidants », ces conjoints, enfants et/ou proches qui accompagnent la personne en difficulté. En effet, l'entourage de la personne souffrant de troubles cognitifs évolutifs est confronté à un grand risque d'épuisement, d'isolement et de troubles de santé physiques et/ou psychiques (Kerhervé, Gay et Vrignaud, 2008 ; Thomas *et al.*, 2005 ; Thomas *et al.*, 2010). Pourtant ces mêmes

aidants sont souvent les piliers qui rendent la vie à domicile possible malgré la dégradation des capacités cognitives (Boutoleau-Bretonnière et Vercelletto, 2009 ; Villez *et al.*, 2008). Leur implication au quotidien a un impact positif sur le comportement de leur proche (Coudin et Mollard, 2011 ; De Rotrou *et al.*, 2006 ; Pitaud, 2006). Pour toutes ces raisons, il semblait indispensable de mettre en place des équipes de professionnels pour accompagner, soutenir, informer et offrir des solutions de répit à ces personnes aidantes. La mesure 1b du Plan Alzheimer 2008-2012 formalise ces équipes en leur donnant le nom de plateforme d'accompagnement et de répit.

Historique

Les onze premières plateformes d'accompagnement et de répit, ouvertes en 2009, étaient à l'origine expérimentales. Le cahier des charges est ensuite paru dans la circulaire DGOS/SD3A/2011/261 du 30 juin 2011 avec un premier appel à candidature fait en juillet 2011 et un deuxième en 2012 pour atteindre l'objectif de 150 plateformes sur toute la France fin 2012.

Il n'y a pas eu d'appel à projet sur l'année 2013 du fait de l'absence de Plan Alzheimer en

cours, mais au vu du rapport d'évaluation du Plan Alzheimer 2008-2012 (Ankri et Van Broeckhoven, 2013), les plateformes de répit devraient faire partie des actions de soutien aux aidants dont le renforcement a été préconisé dans le prochain plan.

Qu'est-ce qu'une plateforme d'accompagnement et de répit ?

Souvent appelées « plateformes de répit » dans le langage courant, ces équipes pluridisciplinaires sont composées d'aides-soignantes, d'aides médico-psychologiques, d'infirmiers, d'auxiliaires de vie sociale et/ou de psychologues (d'autres professions sont acceptées mais non couvertes par la dotation). Leur financement est attribué par les Agences Régionales de Santé (ARS) et est versé par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

Ces plateformes peuvent être portées par un accueil de jour autonome ou un accueil de jour adossé à une structure (hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), associations d'aide à domicile, etc.) mais dans les deux cas il faut une capacité d'accueil de dix lits minimum.

Selon le cahier des charges de la mesure Ib du Plan Alzheimer 2008-2012, dans une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux, les équipes ont pour missions de :

- Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseil et de relai des aidants pour les conforter dans leur rôle d'aidant, dans une logique de proximité ;
- Informer, éduquer et soutenir les aidants pour les aider à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté ;
- Offrir du temps libéré (une aide se substitue à celle apportée par l'aidant et permet la séparation de l'aidant et de l'aidé) ou accompagné (sans sépa-

ration, afin d'intégrer la dimension de « bon temps passé ensemble ») ;

- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant et lutter contre le repli et la dépression ;
- Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au couple ;
- Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades ;
- Être l'interlocuteur privilégié des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer (MAIA) pour ces prestations et le recensement de l'offre de répit et des médecins traitants chargés de suivre la santé des aidants et des patients et chargés de repérer les personnes « à risque ».

« Tant que le projet respecte ces missions, chaque plateforme est libre de développer les actions de son souhait sur son territoire. Il n'existe donc pas deux plateformes identiques en termes de prestations. »

Tant que le projet respecte ces missions, chaque plateforme est libre de développer les actions de son souhait sur son territoire. Il n'existe donc pas deux plateformes identiques en termes de prestations. Cela varie beaucoup en fonction du personnel recruté et de la structure porteuse. En effet, une association d'aide à domicile ne met généralement pas les mêmes actions en place qu'un centre hospitalier ou encore qu'une maison de retraite.

Les plateformes de répit regroupent plusieurs solutions d'accompagnement (que ce soit au sens du soutien, de l'information ou du répit proposé) car les besoins des aidants sont très

variables (Boutoleau-Bretonnière et Vercelletto, 2009 ; Coudin, 2004 ; Villez *et al.*, 2008). Certaines personnes n'iront jamais vers des actions de groupe. D'autres au contraire refuseront des solutions à domicile ou en individuel. Parfois, c'est le cadre formel qui pose problème aux familles. Des lieux plus neutres comme un bistrot ou une salle dans un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) sont donc parfois nécessaires. En variant les actions, la plateforme de répit peut espérer répondre au plus grand nombre des besoins.

« En variant les actions, la plateforme de répit peut espérer répondre au plus grand nombre des besoins. »

L'avantage de regrouper plusieurs actions au sein d'une même équipe est aussi de permettre une coordination de l'ensemble, d'être plus visible auprès des autres professionnels et de faciliter les passations d'une action vers une autre si c'est le souhait d'une famille. En effet, les aidants peuvent avoir plusieurs besoins simultanés (par exemple : besoin de répit mais aussi de soutien psychologique) ou des besoins qui progressent dans le temps (un aidant qui aurait besoin dans un premier temps d'informations sur la maladie et sur l'accompagnement et qui, face à l'évolution de la pathologie, souhaiterait pouvoir échanger avec d'autres aidants par la suite).

Cette diversité permet aussi une intégration plus complète dans le schéma régional de l'organisation médico-sociale et du schéma gérontologique du département déjà en place. En effet, une plateforme de répit peut tenter de pallier les besoins et compléter l'offre existante de façon à avoir des solutions adaptées et coordonnées sur un même territoire. Malheureusement, cette diversité peut parfois rendre difficile la reconnaissance globale des plateformes de répit sur le territoire français. L'offre peut aussi être très inégale d'un endroit à l'autre (le soutien psychologique

est par exemple limité à quelques séances sur un territoire alors que dans le même département, une autre plateforme propose un soutien psychologique non limité dans le temps, ce qui permet de mieux s'adapter aux besoins).

Le financement national pour chaque plateforme de répit est une dotation forfaitaire de 100 000 euros par an. Selon le bilan national de l'enquête d'activité 2012 des plateformes de répit (Ankri, Van Broeckhoven, Hesse et Renucci, 2014), il n'est pas rare qu'une plateforme bénéficie aussi d'autres aides financières venant du Conseil Général ou des communes notamment.

Pour vous donner un exemple concret, voici les actions de notre équipe, créée en 2012. Cette plateforme de répit est portée par l'établissement spécialisé Alzheimer (et syndromes apparentés) Barr Héol, situé à Bréhan en centre Bretagne. Elle propose la palette d'actions suivantes :

- *Des visites à domicile* : une aide-soignante/assistante de soins de gérontologie se rend à domicile pour proposer des activités individuelles adaptées aux capacités de la personne en difficulté. Cela permet à l'aidant principal de prendre du temps pour lui. Nous pouvons aussi intervenir sur des moments de conflits (lors du moment de la toilette ou du repas par exemple) pour tenter d'aider le couple aidant-aidé à adapter une situation conflictuelle pour la rendre plus acceptable. Notre but est de (re)valoriser la personne. Nous souhaitons aussi apporter des informations, des adaptations et des conseils à l'aidant quand cela est pertinent. Enfin, nous avons aussi un rôle d'orientation vers les consultations mémoire, l'accueil de jour, les hébergements temporaires et les différents partenaires professionnels (aides à domicile, CLIC, MAIA, pour n'en citer que quelques-uns). Notre intervention n'est pas limitée par le cahier des charges mais nous avons fait le choix de partir sur un objectif de 15 séances, adaptables aux besoins.

- *Deux bistrots mémoire* : ce sont des après-midi de convivialité, d'échanges, de rencontres informelles

avec un intervenant (celui-ci peut être un professionnel de santé ou un bénévole) dans un bistrot ou un café. Nous proposons souvent un thème mais parfois les échanges sont libres. Un psychologue est toujours présent pour être garant du cadre et être à la disposition des participants qui le souhaitent. (cf. l'Union Nationale des Bistrot Mémoire : www.bistrot-memoire.com/). Ces bistrot mémoire se déroulent sur deux lieux différents, une fois par mois chacun.

- *Des temps de partage d'expériences* : un temps d'échanges en groupe pour les accompagnants/aidants en présence d'un psychologue. Cela correspond en pratique à un groupe de parole mais ce n'est pas un groupe fermé et la visée n'est pas simplement thérapeutique. Les objectifs sont de rompre avec l'isolement (notion de partage), rencontrer des personnes qui vivent des situations similaires (notion de partage d'expériences passées) et parfois permettre de créer des liens qui peuvent ensuite dépasser ce temps de rencontre formalisé (notion de partage d'expériences futures). Nous avons choisi de proposer ce temps une fois par mois.

- *Des journées d'informations* : divers professionnels viennent présenter, sur deux jours, les aspects médicaux, neuropsychologiques, juridiques et sociaux de la maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés. Ces journées permettent aussi de riches échanges entre les différentes familles participantes. Nous accueillons aussi leurs proches qui sont pris en charge par une aide-soignante tout au long des deux jours. Nous avons choisi de mettre ces journées en place sur quatre lieux différents par an.

- *Des entretiens psychologiques individuels* : des temps d'échanges avec un psychologue dans nos locaux ou au domicile de l'aidant en fonction des besoins. Cela s'apparente à du soutien mais en aucun cas à une psychothérapie. Si la problématique dépasse ce cadre, une orientation vers un professionnel en libéral est proposée. Nous avons choisi de ne pas définir un nombre de séances maximum, souhaitant nous adapter aux besoins de chacun.

- *Des conférences débats grand public* : des interventions d'un ou de plusieurs professionnels permettent la présentation d'un thème puis d'un débat avec le public qu'il soit aidant, personne en difficulté ou tout venant. Nous faisons actuellement deux à trois conférences par an.

- *Des halte-répits* : quelques heures durant lesquelles une aide-soignante/assistante de soins de gériatrie propose des animations pour les personnes en difficultés. Pendant ce temps, les aidants peuvent partir (temps de répit) ou parler avec un psychologue, présent aussi durant ce temps. Ces halte-répits sont proposées une fois par mois.

- *Des activités communes de loisirs* : pour permettre au couple aidant-aidé de sortir, de se retrouver dans un contexte autre que le quotidien, de se voir différemment et de rencontrer d'autres familles. Ces journées et demi-journées sont encadrées par une aide-soignante et un psychologue et ont lieu dans des lieux adaptés (musées de l'ancien temps, visite de ville en petit train, etc.) une fois par mois.

Un exemple pratique de parcours d'une famille suivie par la plateforme de répit du Centre Bretagne est présenté dans l'encadré I. Par ailleurs, nous sommes actuellement en cours de mise en place d'ateliers de sensibilisation cognitive à destination des personnes en début de pathologie et des aidants, de façon à les accompagner et les aider à s'adapter en s'appuyant sur les capacités préservées (cf. notre site internet www.repitcb.org).

D'autres plateformes font le choix de développer des actions très différentes. Il serait impossible d'être exhaustif mais citons quelques exemples comme les accueils de jour itinérants : des accueils de jour qui changent de lieu chaque jour pour permettre à un plus grand territoire de bénéficier d'une journée de répit par semaine. Des lignes d'écoute téléphonique peuvent également être mises à la disposition des aidants qui ne peuvent se déplacer pour un rendez-vous. D'autres plateformes proposent des gardes de

nuit ou de week-end, permettant un répit à l'aidant qui aurait besoin de partir quelques jours ou de se reposer si les nuits sont difficiles. Enfin, des ateliers récréatifs accueillent le couple aidant-aidé sur quelques heures pour effectuer des activités de groupe (cuisine, art-thérapie ou gym douce par exemple).

L'évaluation de chaque plateforme de répit se fait par un rapport d'activité annuel dont les indicateurs de suivi sont détaillés dans le cahier des charges. Ce rapport est à adresser à l'ARS et aux éventuels autres financeurs du projet.

Les plateformes de répit : une chance à saisir pour notre métier

Les plateformes de répit sont une occasion intéressante pour les psychologues souhaitant travailler dans l'accompagnement des familles et des personnes en difficultés cognitives. En effet, le cahier des charges nous mentionne dans les catégories de personnel couvertes par le financement d'une plateforme, ce qui peut inciter les structures à ouvrir des postes de psychologue. Au vu des missions citées ci-dessus, chacun d'entre nous verra l'utilité d'un psychologue au sein d'équipes telles que les plateformes de répit. Que ce psychologue soit plus particulièrement spécialisé en neuropsychologie pourrait être un avantage considérable face à des problématiques de compréhension de troubles cognitifs et de répercussions dans le quotidien.

La plupart des plateformes de répit existantes ont un temps de psychologue, mais celui-ci peut être très variable d'une équipe à une autre. En Bretagne, nous avons par exemple des temps variant entre un 0,20 et 0,80 équivalent temps plein. La moyenne annoncée par le bilan national de l'enquête d'activité 2012 des plateformes de répit est de 0,51 équivalent temps plein (Ankri, 2014). Cette enquête ne précise toutefois pas de chiffres sur le nombre de collègues spécialisés en neuropsychologie parmi ces psychologues.

Encadré I : Exemple d'une famille suivie par la plateforme de répit du Centre-Bretagne.

Mme G. vient en consultation mémoire sur les conseils du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) en début d'année 2013. Un diagnostic de maladie d'Alzheimer à un stade modéré est posé et les actions de la plateforme de répit sont globalement présentées à sa famille.

*Ses deux filles, très désorientées par les changements observés à domicile (Mme G. prend son mari pour son père, est agressive envers celui-ci, dit devoir s'occuper de ses bêtes alors qu'elle n'en a plus, part plusieurs fois marcher sur le bord d'une route de campagne dangereuse) décident d'accompagner leur mère à un **bistrot mémoire**. Elles reviendront par la suite régulièrement avec et sans leur mère en fonction de son souhait. Suite à des échanges avec la psychologue du bistrot-mémoire, les filles s'inscrivent aussi à une **jour-née d'information aux aidants** pour essayer de mieux comprendre le comportement de leur mère. Elles participent ensuite à une **halte répit** (sans leur mère, qui refuse de venir) et à des **temps de partage d'expériences**.*

*Parallèlement, une **prise en charge à domicile** est mise en place : la psychologue vient rencontrer M. G. qui ne peut se déplacer hors du domicile (soutien et explications des troubles observés) et une aide-soignante rencontre Mme G. une fois par semaine pour faire des activités adaptées (notamment aller se promener ensemble) et proposer des petites aides à la vie quotidienne (images sur les placards de la cuisine et sur les portes pour repérer les différents lieux par exemple). Ce temps permet à M. G. de se reposer sans être inquiet des agissements de sa femme.*

*Après quelques mois d'intervention à domicile, la plateforme de répit passe le relais à des aides à domicile qui interviennent plusieurs fois par semaine et à l'accueil de jour (**accompagnement à la visite de préadmission** pour faire le lien avec l'équipe par l'aide-soignante de la plateforme de répit). Nous sommes toujours en contact plus ou moins régulier avec les deux filles qui nous appellent lors de conflits ou de questionnements. Elles viennent aussi de temps en temps au bistrot mémoire. Nous avons récemment proposé à la famille de venir à nos activités communes de loisirs (ouvertes en 2014).*

Certains psychologues sont sollicités par leurs structures pour monter un projet initial de plateforme (par exemple, une psychologue de notre établissement a co-écrit le projet avec l'une des infirmières coordinatrice en 2011) ce qui paraît encore plus intéressant puisque nous pouvons

alors participer à l'élaboration des futures actions en répondant aux missions qui nous semblent les plus appropriées sur nos territoires. En effet, les besoins en campagne ne sont pas les mêmes qu'en ville et les habitudes, les stéréotypes ou même la culture peuvent aussi varier d'une région à une autre. Le cahier des charges permet une multitude d'actions innovantes, notre profession et notre spécialisation ont toute leur place dans la structuration de ces plateformes de répit.

Enfin, ces équipes nécessitent un coordinateur : quelqu'un qui puisse organiser, mettre en œuvre et promouvoir. Plusieurs plateformes de répit ont fait le choix de nommer un psychologue à ce poste, mettant ainsi en avant notre statut de cadre. Ce profil de poste permet une très grande variété de missions mais certaines ne relèvent pas du domaine propre de la psychologie (faire de la communication sur les actions proposées, gérer un site Internet, créer des logos ou des plaquettes ou se frotter aux tutelles et aux politiques locales pour ne citer que quelques exemples). Être psychologue et coordinateur donne la possibilité d'être au cœur des actions, d'apporter un soutien aux équipes et de défendre l'importance de la prise en charge psychologique des aidants dans les différentes réunions. Ce choix peut aussi être un avantage financier pour la structure porteuse, notamment en regard du salaire des psychologues, qui reste inférieur à celui d'autres cadres.

Quels intérêts pour les psychologues exerçant déjà en gériatrie ?

Ces plateformes de répit sont aussi une ressource importante pour les psychologues déjà en poste dans le secteur de la personne âgée, notamment les collègues en consultation mémoire, qui ne savent pas toujours vers qui orienter les patients et leurs familles pour le suivi après une consultation diagnostique. Plus largement, tous les collègues travaillant en gériatrie peuvent être concernés, que ce soit en service d'hospitalisation temps plein, en soins de suite et de réadaptation, en accueil de jour ou en EHPAD

(dans le cadre de l'hébergement temporaire). En effet, ces collègues peuvent être démunis pour proposer des solutions pour l'après-hospitalisation, voire parfois même durant le séjour ou la prise en charge du patient. Sachez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une prescription médicale pour être pris en charge par une plateforme de répit (à la différence des équipes spécialisées Alzheimer). Vous pouvez donc adresser les familles directement à celle de votre secteur.

« Ces plateformes de répit sont aussi une ressource importante pour les psychologues déjà en poste dans le secteur de la personne âgée [...] qui ne savent pas toujours vers qui orienter les patients et leurs familles pour le suivi après une consultation diagnostique. »

Pour trouver les plateformes de répit près de chez vous, il existe une carte sur le site www.plan-alzheimer.gouv.fr/ (en bas à gauche sur la page d'accueil). En choisissant la région souhaitée, on obtient une carte avec les différents acteurs du Plan Alzheimer (plateforme de répit mais aussi consultation mémoire, accueil de jour ou autre), comme le montre la figure 1.

Quelques pistes si vous souhaitez ouvrir une plateforme de répit

Les ARS publient des appels à projet par région. Pour postuler, il faut leur soumettre un projet initial qui détaille les besoins du territoire et les actions envisagées à partir du cahier des charges.

Le premier pas est d'identifier quelle serait la structure porteuse (EHPAD, hôpital ou autre). Ensuite, il peut être intéressant de se mettre en contact avec les plateformes de répit

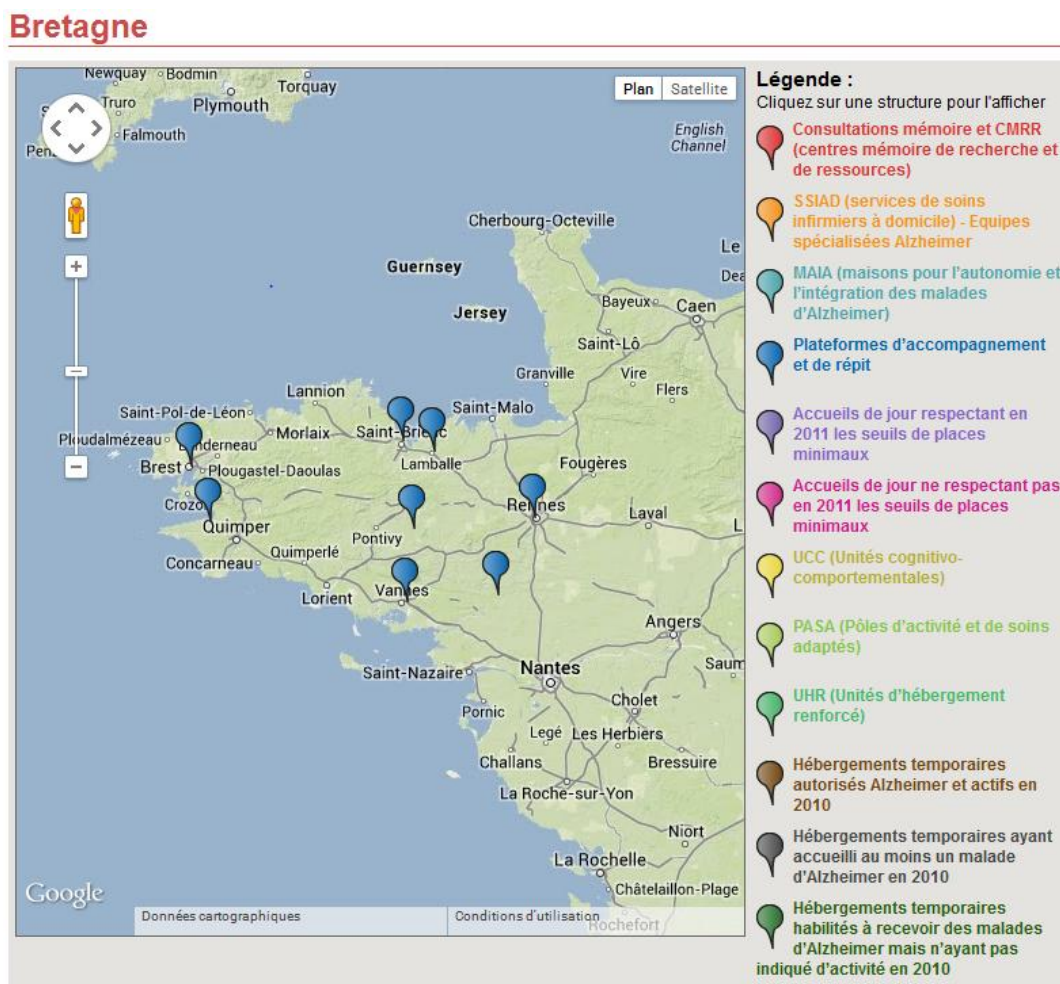


Figure 1 : Carte répertoriant les plateformes de répit de la région Bretagne (capture d'écran du site www.plan-alzheimer.gouv.fr).

existantes de votre région et les partenaires privilégiés tels que les CLIC ou les Espaces Autonomies Séniors, ainsi que les associations ou structures faisant partie du schéma gérontologique de votre département. Cela permet d'établir une synthèse des besoins de votre territoire.

Il existe plusieurs guides pratiques et des synthèses à destination des porteurs de projet de plateforme de répit. Ceux-ci sont proposés par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et sont en accès libre sur internet (www.cnsa.fr). Ces documents ne donnent pas de directives générales mais permettront toutefois aux personnes intéressées d'avoir des témoignages et des conseils. Ils donnent des exemples d'actions telles que le répit à domicile, la garde itinérante de nuit, les séjours vacances et des activités sociales, culturelles et de loisirs.

Des journées nationales des plateformes de répit ont eu lieu à Paris en 2012 et 2014. Plusieurs équipes se rencontrent aussi annuellement en fonction de leur région ou de leur département. En Bretagne par exemple, de nombreux échanges et rencontres ont été faits en petits groupes (souvent à l'initiative d'une nouvelle plateforme de répit, se déplaçant pour rencontrer quelques équipes déjà existantes). Une journée d'échanges entre les huit plateformes de répit bretonnes s'est organisée fin 2013 pour permettre une meilleure connaissance des actions de chacun et d'envisager un travail sur des problématiques globales telles que la communication, les financements ou l'organisation des moyens humains. Une nouvelle rencontre est prévue fin 2014.

Conclusion

Les plateformes de répit sont une occasion pour nous, les psychologues spécialisés en neuropsychologie, de mettre en place et de participer à des solutions d'accompagnement des familles de personnes atteintes de troubles cognitifs. Elles permettent aussi d'être au cœur de nos territoires et en lien avec l'ensemble des partenaires intervenants auprès de cette population. C'est une chance aussi plus globalement pour notre métier, dans un contexte économique parfois difficile, d'ouvrir des postes et de nous inscrire à chaque étape des difficultés cognitives, de la consultation mémoire diagnostique à la fin de vie.

Références

Ankri, J. et Van Broeckhoven, C. (2013). Évaluation du Plan Alzheimer 2008-2012. *Rapport*. En ligne : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-évaluation-plan-alzheimer-2012.pdf.

Ankri, J., Van Broeckhoven, C., Hesse, C. et Renucci, A. (2014). Les plateformes d'accompagnement et de répit. Bilan de l'enquête d'activité 2012. DGCS-CNSA. En ligne : www.cnsa.fr/IMG/pdf/Bilan_enquete_Plateforme_de_repit.pdf.

Boutoleau-Brettonnière, C. et Vercelletto, M. (2009). Fardeau de l'aidant dans la pathologie démentielle : lien avec les activités de la vie quotidienne et les troubles psycho-comportementaux. *Psychologie et Neuropsychiatrie du vieillissement*, 7 (special) : 15-20. doi : 10.1684/pnv.2009.0192

Circulaire N°DGCS/SD3A/2011/261 du 30 juin 2011 relative à la mise en œuvre des mesures médico-sociales du Plan Alzheimer 2008-2012 (mesure I). En ligne : www.circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/07/cir_33459.pdf.

Coudin, G. et Mollard, J. (2011). Être aidant de malade d'Alzheimer : difficultés, stratégies de faire face et gratification. *Gériatrie et Psychologie Neuropsychiatrie du Vieillessement*, 9 (3), 363-378. doi : 10.1684/pnv.2011.0286

Coudin, G. (2004). La réticence des aidants familiaux à recourir aux services gérontologiques : une approche psychosociale. *Psychologie et Neuropsychiatrie du Vieillessement*, 2 (4) : 285-296.

De Rotrou, J., Thévenet, S., Richard, A., Canteireil, I., Wenisch, E., Chausson, C., Moulin, F., Batouche, F. et Rigaud A-S. (2006). Impact d'un programme psycho-éducatif sur le stress des aidants de patients Alzheimer. *L'Encéphale*, 32 (5), 650-655. doi : 10.1016/S0013-7006(06)76217-0

Kerhervé, H., Gay, M-C. et Vrignaud, P. (2008). Santé psychique et fardeau des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. *Annales Médico-Psychologiques*, 166, 251-259. doi : 10.1016/j.amp.2008.01.015

Pitaud, P. (2006). *Exclusion, maladie d'Alzheimer et troubles apparentés : le vécu des aidants*. Paris : Erès.

Plan Alzheimer 2008-2012 (2008). En ligne : www.plan-alzheimer.gouv.fr/IMG/pdf/plan-alzheimer-2008-2012.pdf.

Thomas, P., Hazif-Thomas, C., Delagnes, V., Bonduelle, P. et Clément, J.P. (2005). La vulnérabilité de l'aidant principal des malades déments à domicile. L'étude Pixel. *Psychologie et Neuropsychiatrie du Vieillessement*, 3 (3), 207-220.

Thomas, P., Hazif-Thomas, C., Pareault, M., Vieban, F. et Clément, J.P. (2010). Troubles du sommeil chez les aidants à domicile de patients atteints de démence. *L'Encéphale*, 36, 159-165. doi : 10.1016/j.encep.2009.06.010

Villez, M., Ngatcha-Ribert, L., Kenigsberg, A.P., Guisset-Martinez, M.J., Charras, K. et Frémontier, M. (2008). Analyse et revue de la littérature française et internationale sur l'offre de répit aux aidants de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. *Fondation Médéric Alzheimer*, rapport d'étude. En ligne : www.plan-alzheimer.gouv.fr/IMG/pdf/etude-mederic-formules-innovantes-2.pdf.

Pour citer cet article : Magne, R. (2014). Les plateformes d'accompagnement et de répit : une occasion à saisir pour les psychologues. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 68-75.

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie : un nouveau départ

Grégoire Wauquiez, Marine Pernici et Élise Deininger

Mots-clés : OFPN | Psychologue spécialisé en neuropsychologie | Rassemblement | Organisation | Association.

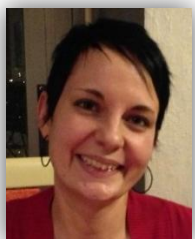
Résumé : L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (OFPN) vient d'être créée sous le statut d'association loi 1901. Cette démarche prend place dans un contexte particulier évoluant depuis plusieurs années (augmentation du nombre de formations diplômantes et donc du nombre de diplômés, marché du travail saturé menant à la multiplication des postes précaires, manque flagrant de visibilité et de référentiels communs à la discipline). Ces conditions difficiles, responsables d'un ressenti d'isolement au sein de la profession, ont cependant favorisé la naissance d'une volonté collective de changement. Depuis l'émergence de notre spécialité, en passant par la création de l'Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (ARNPN) et le développement de nombreuses associations locales jusqu'au déroulement du 1er Congrès National de Neuropsychologie Clinique (CNNC), de nombreuses étapes auront été nécessaires afin de voir naître cette organisation nationale. C'est donc après un long mais nécessaire processus de maturation que les efforts communs se concrétisent en 2014 avec la naissance de l'OFPN. Ainsi, notre spécialité se dote enfin d'une représentativité nationale qui portera ses projets et contribuera à son développement dans les années futures, permettant à ses membres un rassemblement et une structuration pour que vive et perdure la neuropsychologie clinique.



Grégoire Wauquiez

Psychologue spécialisé en neuropsychologie. Pôle rééducation du CHU de Dijon. Vice-président de l'APNB (Association des Psychologues-Neuropsychologues de Bourgogne), membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN et membre du conseil d'administration de l'OFPN.

gregoire.wauquiez@chu-dijon.fr



Marine Pernici

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Hôpital de jour gériatrique et consultation mémoire du CHI de Fréjus-Saint-Raphaël. Présidente de l'association NeuroPsy6, vice-présidente de l'association NeuroPsy-PACA et membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN.



Élise Deininger

Psychologue spécialisée en neuropsychologie. Pôle gériatrique du CH de Privas. Vice-présidente de l'association NeuroPsy 26-07 et membre du comité de pilotage pour la création de l'OFPN.

Contexte et origine de la démarche

Le métier de psychologue spécialisé en neuropsychologie connaît un essor considérable en France depuis plusieurs années. Les pathologies responsables de troubles cognitifs occupent une place grandissante dans les préoccupations du public, des médias et des politiques. Parallèlement, on assiste à une croissance exponentielle de l'offre de formation universitaire dédiée à la neuropsychologie et par extension du nombre de professionnels diplômés (voir figure 1 ; d'après Cazin, 2013).

Toutefois, notre spécialité reste paradoxalement fragile dans un contexte actuel en pleine évolution, avec en toile de fond la question même de la place que peuvent et que doivent occuper les psychologues dans ce champ de la santé qu'est la neuropsychologie.

En effet, en raison notamment de la relative

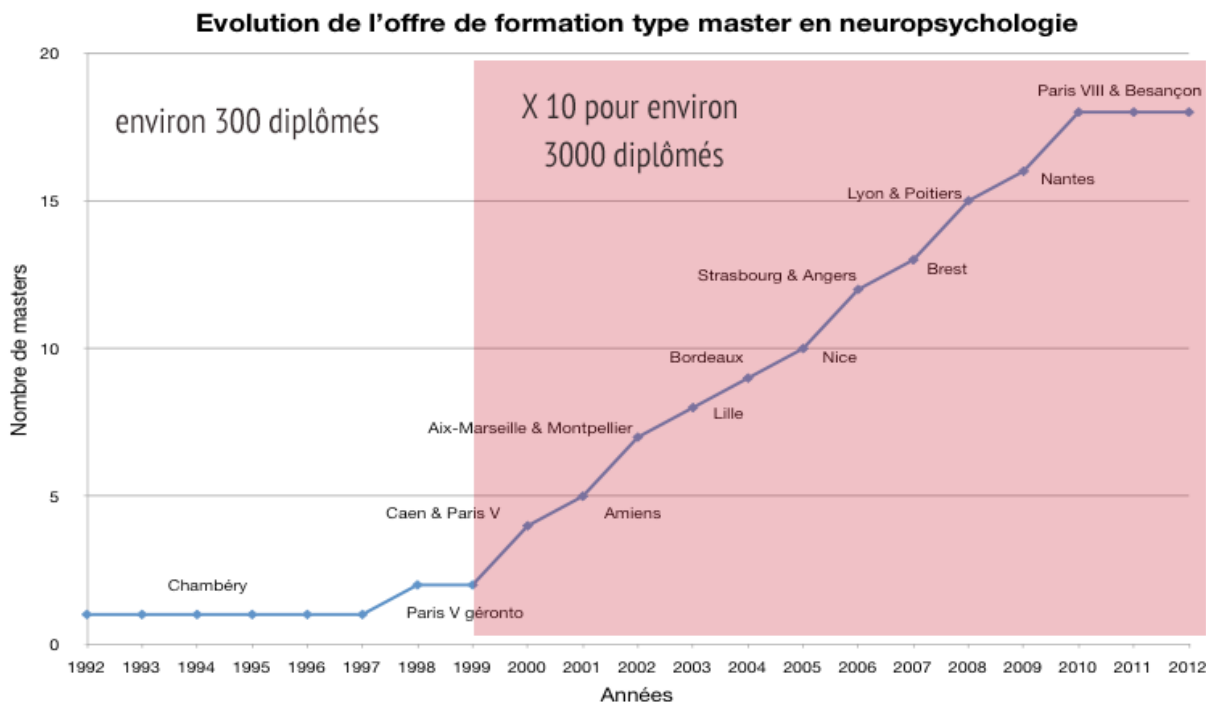


Figure 1 : Évolution de l'offre de formation type master en neuropsychologie de 1992 à 2012 (et estimation du nombre de nouveaux diplômés pour les périodes 1992-1999 et 1999-2012). D'après Cazin (2013), reproduit avec la permission de l'auteur.

jeunesse de notre spécialité et de sa dimension très transversale, de nombreuses interrogations restent en suspens sur des thématiques pourtant aussi centrales que nos pratiques cliniques, notre positionnement institutionnel ou encore nos rapports avec les autres professions gravitant dans le champ de la neuropsychologie (médecins, orthophonistes ou ergothérapeutes par exemple).

L'augmentation constante du nombre de nouveaux diplômés se heurte par ailleurs aux réalités du terrain où il devient de plus en plus difficile de trouver un poste, sans parler de la prédominance de temps partiels et/ou de contrats précaires tel que le révèle l'analyse du questionnaire national des pratiques en neuropsychologie clinique (ARNPN, 2011). Ce déséquilibre entre l'offre et la demande ne simplifie pas notre position lorsqu'il s'agit d'argumenter auprès de nos employeurs pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Plus globalement, on ne peut que constater un très net manque de visibilité et de lisibilité de notre discipline, tant auprès du grand public que

des professions de santé. Au sein même de la spécialité persiste un certain flou entourant notre identité professionnelle. L'absence de consensus vis-à-vis des critères définissant clairement le parcours universitaire qui permet d'être considéré comme « spécialisé en neuropsychologie » ou encore le flou relatif à l'appellation utilisée pour nous présenter (« psychologue », « neuropsychologue » ou « psychologue-neuropsychologue ») en sont quelques illustrations parmi bien d'autres. On ne peut ainsi que regretter le manque de cohérence qui caractérise actuellement notre spécialité et qui l'empêche probablement d'évoluer autrement que par quelques actions isolées.

Finalement, en tant que psychologues spécialisés en neuropsychologie, nous sommes quotidiennement confrontés à de nombreux doutes quant à notre pratique professionnelle : *Comment définir mon métier ? Comment suis-je sensé le pratiquer ? Comment dois-je me positionner ? Que puis-je revendiquer ?* Ces questionnements récurrents font néanmoins face à un manque flagrant de référentiels communs sur lesquels se baser pour y ré-

pondre, situation pour beaucoup d'entre nous à l'origine d'un fort sentiment d'isolement professionnel.

Le besoin de se rassembler et de rompre cet isolement devient alors une évidence, comme en témoigne le développement spontané de nombreux regroupements professionnels à travers les régions depuis plusieurs années (pour exemple, voir Le Stunff, Maria et Wauquiez, 2012). Ces initiatives ont permis de créer du lien entre collègues, d'échanger sur les pratiques quotidiennes et de commencer à réfléchir aux problématiques relatives à notre profession. Elles sont cependant confrontées à des limitations en termes de possibilités et de portée d'action, principalement en raison de leur dimension locale et de moyens restreints.

« Le besoin de se rassembler et de rompre cet isolement devient alors une évidence, comme en témoigne le développement spontané de nombreux regroupements professionnels à travers les régions depuis plusieurs années. »

Parallèlement à ces démarches locales, une dynamique plus globale a été initiée dès 2008 via la création de l'Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie (ARNPN), association qui s'était alors fixé pour but de réunir les conditions nécessaires à l'émergence d'une instance nationale des psychologues spécialisés en neuropsychologie. L'ARNPN a atteint plusieurs objectifs en ce sens : consultation de personnes et d'instances ressources (praticiens, universitaires, Syndicat National des Psychologues [SNP], Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie [FFPP], Société de Neuropsychologie de Langue Française [SNLF] entre autres), soutien à la création d'associations locales, publication de documents de synthèse sur la profession ou encore réalisation d'un sondage

national sur les modes d'exercice des psychologues spécialisés en neuropsychologie (travaux consultables sur le site www.arnpn.fr). Enfin, après avoir vu se concrétiser en octobre 2012 son ultime objectif, la tenue du premier Congrès National de Neuropsychologie Clinique (voir le numéro hors série des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique* intitulé « Retour sur la première édition du CNNC – Toulouse – Octobre 2012 »), l'ARNPN est dissoute afin de laisser place à la création de la future organisation nationale.

C'est dans ce contexte où le besoin d'avancer sur nos problématiques communes se fait pressant et dans la continuité logique d'un long mais nécessaire processus de maturation, mêlant forces locales et réflexions d'ampleur nationale, que le projet d'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie commence à se formaliser.

Création de l'OFPN

Au mois de février 2013, Pierre-Yves Jonin et Dominique Cazin (membres fondateurs de l'ex-ARNPN) lancent un appel à l'ensemble des associations locales de psychologues spécialisés en neuropsychologie référencées afin de mobiliser des volontaires pour finaliser la création de la future organisation nationale. Cet appel entraîne au printemps la constitution d'un comité de pilotage qui comprend les représentants de 14 associations régionales, de l'association Neuropsychologie.fr et de l'ex-ARNPN. Ce comité doit définir les objectifs principaux afin de hiérarchiser les actions à entreprendre ainsi que les moyens requis, tout en débutant la rédaction des documents officiels relatifs au lancement de l'association.

D'emblée, la question de l'intégration de l'association Neuropsychologie.fr à l'organisation nationale se pose afin de bénéficier du travail déjà accompli sur ce support et d'éviter une redondance entre les deux projets. Après avoir exposé la problématique au bureau de Neuropsychologie.fr qui en valide le principe, un débat suivi d'un vote est proposé à ses membres durant le mois de

novembre 2013. Les adhérents s'expriment alors à une large majorité « pour » la dissolution de Neuropsychologie.fr (90,4 % des 502 votants), qui deviendra donc l'organe de communication de la future organisation nationale et dont les missions seront beaucoup plus étendues.

Dans le même temps, le comité de pilotage débute la rédaction des statuts et du règlement intérieur de la nouvelle organisation afin d'en définir les modes de fonctionnement et les orientations de travail. Après plusieurs mois de réflexion autour des nombreuses thématiques soulevées par cette démarche, les échanges aboutissent à un travail concret et, en décembre 2013, les membres du comité de pilotage adoptent définitivement l'appellation « OFPN ». Le calendrier des étapes à venir est établi ainsi que l'appel à candidature destiné à l'ensemble des collègues en vue de l'élection du conseil d'administration (CA) (organe qui aura la charge de diriger et de coordonner le fonctionnement de la future association).

L'année 2014 commence sur les chapeaux de roues puisque, dès le 17 janvier, l'appel à candidature est publié sur le portail Neuropsychologie.fr et largement diffusé *via* les réseaux régionaux. Il expose les différents postes proposés (pour une durée de 3 ans) accompagnés des missions correspondantes, ainsi que les modalités de candidature.

L'élection du CA débute le 1^{er} mars avec la présentation des 16 lettres des candidats et elle se termine 15 jours plus tard. Dix membres sont finalement élus à la majorité absolue, ils se réunissent ensuite afin de procéder à la nomination des postes du bureau et finalisent la rédaction des statuts et du règlement intérieur qui sont validés en assemblée générale constitutive le 2 avril.

En pratique : qu'est-ce que l'OFPN ?

L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie est formalisée selon un statut d'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

« Les psychologues spécialisés en neuropsychologie viennent enfin de se doter d'une organisation pour les représenter, peser dans les enjeux les concernant et participer au développement de leurs pratiques. »

Les objectifs

L'association se donne pour objectifs principaux :

- d'assurer l'organisation des psychologues spécialisés en neuropsychologie en favorisant d'une part le lien et le travail de réseau entre les associations et les regroupements locaux et d'autre part en poursuivant le travail de recensement et de développement entrepris par eux ;
- de porter la parole de ces psychologues et de leurs regroupements au niveau national, voire international, auprès des autorités et des instances propres à la profession (SNP, FFPP, Société Française de Psychologie [SFP]) ou référentes dans le domaine de la neuropsychologie (SNLF, Groupe de Réflexion sur les Évaluations Cognitives [GRECO]) afin de travailler en lien étroit avec elles ;
- de défendre et de promouvoir la pratique neuropsychologique par les psychologues en travaillant à l'augmentation de la visibilité et de la lisibilité de leurs pratiques auprès du grand public et des partenaires professionnels et institutionnels ;
- d'établir une réflexion de fond sur la formation initiale et continue en neuropsychologie, mais aussi de travailler de concert avec les instances universitaires en vue de définir et de promouvoir la notion de « spécialisation en neuropsychologie » selon un haut niveau de formation par les psychologues ;
- de contribuer au développement des connaissances fondamentales et appliquées en neuropsychologie, notamment en soutenant la mise en place de colloques professionnels, l'édition de guides

pratiques, de fiches d'information ou encore la création et la validation d'outils/normes et de toute initiative en ce sens.

Enfin l'association tend à contribuer à la diffusion, à l'application et à la défense du code de déontologie des psychologues, ainsi qu'à protéger le public contre les mésusages de la neuropsychologie.

En ce sens, il est important de préciser que la démarche de l'OFPN ne s'inscrit pas dans une volonté de division. L'association tient en effet à réaffirmer son attachement profond à cette identité commune de psychologue qui fonde notre approche de la personne humaine, tout en assumant la diversité de ses pratiques et en particulier celle de notre spécialité clinique qu'est la neuropsychologie. C'est dans cette logique que l'appellation « psychologue spécialisé en neuropsychologie » sera retenue par l'OFPN pour qualifier notre activité professionnelle.

« L'association tient en effet à réaffirmer son attachement profond à cette identité commune de psychologue qui fonde notre approche de la personne humaine, tout en assumant la diversité de ses pratiques et en particulier celle de notre spécialité clinique qu'est la neuropsychologie. »

Le fonctionnement

L'OFPN se propose de rassembler les psychologues spécialisés en neuropsychologie. De ce fait, la question de la définition d'une « spécialisation » en neuropsychologie apparaît primordiale. Aucun consensus n'existant à ce jour pour définir cette spécialisation, l'OFPN a fait le choix de se baser sur les critères utilisés par l'association Neuropsychologie.fr, validés par la majorité de ses membres.

Dans ces critères, les masters acceptés le sont sur la base d'un minimum de 250 heures d'en-

seignements théoriques en neuropsychologie en master 2 (liste disponible dans le règlement intérieur de l'OFPN). La possibilité est laissée aux personnes ayant mené un parcours atypique de le présenter (pièces justificatives à l'appui) afin qu'il soit validé. Cependant, de nouvelles contraintes sont apparues en lien avec l'augmentation du nombre de masters, la conversion d'anciens masters en diplômes mixtes (professionnel et recherche) ou encore l'évolution des masters via la modification des contenus de leurs enseignements (spécialisation maintenant répartie sur les deux années de master dans certaines universités par exemple). L'hétérogénéité croissante des formations initiales qui en résulte, tant en termes de contenus théoriques que de valorisation des stages pratiques, entretient ainsi le flou autour de cette notion de spécialisation.

La question de la définition de la spécialisation en neuropsychologie constitue ainsi une des priorités de l'OFPN, afin d'actualiser les critères d'adhésion et de proposer des contours à la fois cohérents et rassembleurs, tout en faisant la promotion d'un haut niveau de formation pour les professionnels se réclamant de cette pratique. Cet axe de travail, particulièrement important de par ses enjeux mais très délicat à mener en raison de sa complexité, devra nécessairement être réalisé dans le cadre d'une concertation approfondie entre professionnels et universitaires.

Outre les professionnels français, les étudiants et les collègues étrangers, ainsi que les différents regroupements et associations locales ont également une place au sein de l'OFPN. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 70 euros pour les membres professionnels. Des tarifs et conditions particulières sont prévus pour les membres étudiants, retraités ou internationaux.

En terme de fonctionnement interne, l'OFPN est composée de commissions thématiques comprenant chacune plusieurs groupes de travail. Tout membre peut proposer de contribuer en fonction de son expertise et de son domaine d'intérêt afin d'avancer sur ces axes de réflexion, toujours dans l'idée de produire des résultats con-

crets pour la spécialité. Chaque commission est dirigée par un membre du CA, dont le rôle est de valider les demandes de contribution, de définir les responsabilités de chacun des membres de sa commission, de coordonner et de dynamiser les groupes de travail et enfin de communiquer leurs avancées au CA et à l'ensemble des membres de l'association.

Le nombre et les rôles de ces commissions peuvent être variables, selon les besoins et les circonstances. À l'heure actuelle, voici les neuf commissions qui ont été créées en fonction des thématiques considérées comme prioritaires :

- formation initiale ;
- formation continue ;
- lien avec les associations régionales et internationales ;
- observatoire de la profession ;
- Internet (gestion du site et du forum professionnel) ;
- revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* ;
- réflexions sur les pratiques et visibilité de la profession ;
- droits et statut ;
- psychométrie.

La description détaillée de chacune de ces commissions, ainsi que les adresses de contact pour les personnes intéressées par leur développement sont disponibles sur le portail internet de l'OFPN (www.ofpn.fr).

Les avantages

Tout d'abord, l'adhésion à l'OFPN permet de disposer d'un interlocuteur en mesure de relayer une problématique aux organisations nationales représentatives de la profession, telles que la FFPP ou le SNP. D'autre part, le fait d'être membre peut être considéré comme une forme de validation d'un haut niveau de spécialisation en neuropsychologie, en regard des critères d'adhésion utilisés par l'OFPN.

Par ailleurs, l'adhérent bénéficie d'un accès à la partie « réservée » du portail internet, compre-

nant un forum de discussion (dans la continuité de l'actuel Neuropsychologie.fr) et une multitude de ressources telles qu'un annuaire professionnel, une médiathèque déjà considérablement fournie ainsi que les productions des diverses commissions de l'OFPN. Les membres ont également accès à la newsletter de l'association, à la revue *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* et aux vidéos des présentations issues du premier Congrès National de Neuropsychologie Clinique (20 heures de conférences).

Enfin, l'adhésion permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès préférentiels aux formations qui seront proposées par l'OFPN, ainsi qu'à des réductions pour des abonnements de revues et des formations d'organismes partenaires.

Conclusion

Aujourd'hui, en France, les psychologues spécialisés en neuropsychologie viennent enfin de se doter d'une organisation pour les représenter, peser dans les enjeux les concernant et participer au développement de leurs pratiques.

*« L'OFPN est désormais présente
pour catalyser les énergies et
porter les projets, mais elle aura
besoin de chacun d'entre nous
pour ce faire. »*

L'ampleur de la tâche est considérable, nombreuses sont les attentes et il faudra du temps et de l'investissement pour faire bouger durablement les choses. La volonté d'avancer est palpable en chacun d'entre nous, les idées sont là et les nombreux regroupements locaux ont déjà réalisé un chemin considérable en ce sens. L'OFPN est désormais présente pour catalyser les énergies et porter les projets, mais elle aura besoin de chacun d'entre nous pour ce faire. Cette démarche n'aura en effet de sens que si elle est partagée par l'ensemble des collègues.

Quels que soient notre expérience, notre champ d'activité ou encore notre situation géographique, nous avons enfin l'occasion de sortir d'une position de plainte pour nous inscrire dans une démarche constructive. Saisissons notre chance de pouvoir participer à ce mouvement et faisons vivre tous ensemble notre belle spécialité !

Pour que les psychologues continuent de faire vivre la neuropsychologie clinique !

Conflits d'intérêts

Les auteurs déclarent un conflit d'intérêt dans la mesure où ils ont été impliqués dans la mise en place et/ou font partie de l'actuel conseil d'administration de l'OFPN.

Références

Amendola, R., Cazin, D., Hainselin, M. et Ponchel, A. (2013). Éditorial. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 2.

Association pour le Rassemblement National des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie. (2011). *Analyse du questionnaire national des pratiques en neuropsychologie clinique*. En ligne www.arnpn.fr/wp-content/uploads/2011/06/Analyse_Questionnaire.ARNPN.pdf

Cazin, D. (2013). Regard critique sur la neuropsychologie clinique en France en 2012. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 2, 27-33.

Le Stunff, E., Maria, C. et Wauquiez, G. (2012). L'APNB : une démarche de regroupement local. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 1, 25-28.

Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie. (s.d.). *Historique*. En ligne www.ofpn.fr/historique.

Pour citer cet article : Wauquiez, G., Pernici, M., et Deininger, É. (2014). L'Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie : un nouveau départ. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 76-82.

Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par des ergothérapeutes

Mathieu Hainselin

Mots-clés : Ergothérapeute | Pluridisciplinaire | Échange | Approche globale | Observation.

Résumé : La profession de psychologue spécialisé en neuropsychologie est largement méconnue du grand public. Mais *quid* de nos collègues avec qui nous partageons employeurs, locaux et patients ? Quelles sont leurs représentations ? Pour inaugurer cette rubrique *Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par ...*, deux ergothérapeutes ont accepté de répondre aux questions proposées par les membres de Neuropsychologie.fr. Il s'agit de deux points de vue qui, s'ils ne peuvent faire figure de généralités, permettent de se remettre en question dans la pratique clinique au quotidien ainsi que dans la nécessaire communication autour de notre spécialité. Après un premier échange individuel en face à face sur le principe de l'interview, les propos ont été recueillis à l'écrit, afin de permettre à chacun de prendre le temps de répondre aux questions.



Mathieu Hainselin

Maître de conférences en psychologie expérimentale à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) à Amiens (80). Psychologue spécialisé en neuropsychologie. Laboratoire CRP-CPO (Centre de

Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme et Organisations), EA 7273.

mathieu.hainselin@u-picardie.fr



Olivier Leroy

Titulaire d'un diplôme d'état d'ergothérapeute obtenu à Berck-sur-mer en 1998. Exerçant dans deux Établissements d'Hébergement pour Personne Âgée Dépendante à Amiens (80) (EHPAD

Léon Burckel et du Château de Montières), après 10 ans en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens (80).



Emmanuelle Castilla

Titulaire d'un diplôme d'état d'ergothérapeute obtenu à Créteil en 1993. Exerçant au Centre Hospitalier Guillaume-Régnier de Rennes (35), dans une unité d'ergothérapie-réinsertion auprès

de personnes adultes souffrant de troubles psychiques.

La neuropsychologie et vous

Aviez-vous des enseignements en neuropsychologie durant votre cursus ?

Olivier Leroy (OL) : La formation que j'ai reçue de 1995 à 1998 incluait des cours de psychologie et de neuropsychologie qui abordaient les aspects physiologiques et pathologiques de la neuropsychologie, en lien notamment avec les cours de neurologie centrale.

Emmanuelle Castilla (EC) : Diplômée depuis plusieurs années, je ne me souviens pas avoir suivi de cours de neuropsychologie. L'enseignement des troubles des fonctions supérieures était abordé lors de l'étude des pathologies. Les bilans étaient moins normés qu'aujourd'hui. Ils étaient plutôt propres à chaque service d'ergothérapie.

Pour vous, qu'est-ce qu'un psychologue spécialisé en neuropsychologie ?

OL : Un psychologue spécialisé en neuropsychologie a certainement fait la démarche de se former spécifiquement sur la connaissance, l'évaluation et la prise en charge des fonctions cognitives et de leurs troubles, mais j'ignore si

cela est validé par une certification ou un diplôme spécifique.

EC : Un neuropsychologue est un psychologue spécialisé en neuro-anatomie et en psychologie cognitive, capable par des bilans de diagnostiquer, de repérer et de prendre en charge des personnes souffrant de troubles cognitifs.

Selon vous, à quoi sert un bilan neuropsychologique ?

OL : D'après moi, un bilan neuropsychologique a pour objectif de réaliser une évaluation des fonctions cognitives de la personne, ainsi que des troubles présents et des incapacités fonctionnelles qu'ils peuvent entraîner. Il permet de faire un « état des lieux » et doit être reproductible pour permettre d'assurer le suivi de la prise en charge et témoigner de l'évolution des capacités et des incapacités de la personne.

EC : Le bilan permet de connaître l'origine des déficiences ressenties ou non par la personne, de cibler la ou les fonction(s) défaillante(s) et d'orienter les objectifs de soins. Le bilan ajoute une valeur à l'orientation du diagnostic. Il permet avec le regard croisé pluriprofessionnel de mieux définir le programme de soin à mettre en place.

Selon vous, en quoi peut consister une séance de remédiation cognitive ?

OL : Ne connaissant pas le terme de remédiation cognitive, j'imagine que cela correspond à une sorte de séance de rééducation des fonctions cognitives déficitaires, où le psychologue spécialisé en neuropsychologie utilise des outils spécifiques dans l'objectif de récupérer et/ou d'entretenir les fonctions cognitives de la personne. J'imagine que ces moyens sont spécifiques : en ergothérapie, j'utilise les activités ; en remédiation neuropsychologique, peut-être s'agit-il plus d'exercices ou d'activités analytiques. Sachant que les deux peuvent d'après moi se rencontrer dans des activités pluridisciplinaires orientées vers des objectifs communs aux deux prises en charge.

EC : C'est un suivi qui permet, sous forme de mise en situation par le biais d'exercices, d'améliorer et de favoriser la transformation des processus cognitifs, affectifs et motivationnels. C'est une méthode d'entraînement et de réapprentissage du traitement cognitif de l'information. La séance peut être individuelle ou en groupe, de durée et de rythme variable. Elle se focalise sur les fonctions cognitives dysfonctionnelles et non sur les autres symptômes.

Points communs, différences et collaborations

Quels sont les liens entre ergothérapie et neuropsychologie ?

OL : Neuropsychologie et ergothérapie sont deux activités que l'on peut trouver dans les équipes pluridisciplinaires prenant en charge les troubles des fonctions supérieures et les situations de handicap qu'ils peuvent amener.

« Le lien le plus important [entre la neuropsychologie et l'ergothérapie] me semble être le concept d'approche globale de la personne. »

EC : Le lien le plus important me semble être le concept d'approche globale de la personne. La personne est perçue comme une entité avec un environnement familial, social et matériel. Les compétences autour de la prise en charge des fonctions cognitives est commune aux deux professions. Il peut y avoir des chevauchements dans les évaluations et les suivis thérapeutiques. La favorisation du renforcement des fonctions cognitives par différents moyens thérapeutiques me semble nécessaire pour une meilleure récupération et un développement des stratégies compensatoires.

Quelles sont les compétences communes entre l'ergothérapeute et le psychologue spécialisé en neuropsychologie ?

OL : L'évaluation et la prise en charge des troubles des fonctions cognitives (un peu vaste comme point commun...).

EC : Les deux professionnels sont capables d'avoir une vision globale de la répercussion des troubles cognitifs sur la vie quotidienne. Ils ont les compétences pour assurer les bilans et établir un plan de traitement spécifique. Il peut y avoir des outils communs mais aussi des moyens propres à chacun.

Quelles sont les spécificités respectives de l'ergothérapeute et du psychologue spécialisé en neuropsychologie ?

OL : L'une des compétences propres à l'ergothérapeute est le conseil, le choix et l'adaptation du fauteuil roulant. Concernant la neuropsychologie, l'approche ergothérapique est plus fonctionnelle et peut-être plus « globale » car elle associe aux activités cognitives les activités physiques et motrices. J'imagine qu'une compétence propre au psychologue spécialisé en neuropsychologie pourrait être l'évaluation conjointe des fonctions cognitives de la personne en lien avec son vécu, sa psychologie et son histoire personnelle.

EC : L'ergothérapeute met la personne en situation d'agir dans un contexte le plus écologique possible, par exemple sous forme d'atelier ou de mise en situation réelle (chambre, domicile). L'ergothérapeute observe et note les dysfonctionnements rencontrés et ensuite propose des objectifs de rééducation, de compensation et d'aménagement de l'environnement humain (aides à la personne) ou du matériel (aménagement du domicile, du poste de travail, de la voiture). Il fait également passer des bilans, mais ceux-ci restent plus en lien avec le ressenti et les répercussions sur les tâches de la vie quotidienne. Le neuropsychologue quant à lui, de par sa capacité d'évaluation, fait un ensemble de bilans des fonctions cognitives et

comportementales. Il se concentre sur les déficiences pour affiner la ou les fonctions déficitaires. L'observation est moins écologique mais plus fine sur l'origine du dysfonctionnement. Il assurera sa prise en charge par la remédiation cognitive.

« L'observation [du psychologue] est moins écologique mais plus fine sur l'origine du dysfonctionnement. »

Travailler ensemble

Est-ce que l'éclairage du neuropsychologue vous a déjà aidé dans vos accompagnements ?

OL : Dans des cas complexes où plusieurs troubles sont constatés ou suspectés, j'aurais besoin d'être éclairé, notamment dans la démarche de diagnostics différentiels entre troubles d'attention, de communication et de mémoires.

EC : Je n'ai pas encore, au cours de ma vie professionnelle, côtoyé de neuropsychologue.

Pensez-vous que le neuropsychologue puisse superviser le travail de l'ergothérapeute dans le cas où le patient présente des troubles cognitifs ?

OL : Superviser me paraît être un terme mal adapté. Pour être synthétique, je pense que l'évaluation faite par le neuropsychologue prime par sa spécificité et sa précision. Mais je ne pense pas que cela lui permette de superviser le travail de l'ergothérapeute qui maîtrise ses outils et ses moyens, à savoir les activités et leur adaptation. De plus, il me semble qu'une évaluation en situation de bilan est nécessaire mais ne suffit pas à elle seule et doit être complétée par des observations en situation. Les évaluations très précises du neuropsychologue peuvent refléter la réussite ou non des moyens mobilisés en

ergothérapie mais cela ne signifie pas pour moi superviser le travail de l'ergothérapeute.

EC : Le terme de supervision me semble inadapté, dans le sens « avoir un droit de regard » sur les actions de l'ergothérapeute. Pris dans le sens d'une collaboration autour d'un sujet, pour mettre en exergue nos complémentarités, cela me semble plus judicieux.

« Une évaluation en situation de bilan est nécessaire mais ne suffit pas à elle seule et doit être complétée par des observations en situation. »

Si vous pouviez changer quelque chose chez un psychologue spécialisé en neuropsychologie, ce serait... ?

OL : Je pense que la réponse à cette question diffère pour chaque neuropsychologue. D'après ce qu'il me transmettait, celui que j'ai connu sur mon

lieu de travail précédent se limitait à appliquer des batteries d'évaluation dont les retours chiffrés ne suffisaient pas à créer un vrai lien entre son travail et le mien.

EC : Je n'ai pas de réponse concrète à donner.

Remerciements

Merci aux deux ergothérapeutes qui se sont prêtés à cet exercice, nous permettant de nous décentrer de la pratique de la neuropsychologie dans le seul spectre de la psychologie. Tous mes remerciements également aux collègues ayant participé au débat et au vote sur les questions à poser pour cette double interview.

Conflits d'intérêt

Aucun.

Pour citer cet article : Hainselin, M. (2014). Le psychologue spécialisé en neuropsychologie vu par des ergothérapeutes. *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, 3, 83-86.



Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique

La revue des psychologues spécialisés en neuropsychologie

N'oubliez pas que *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique* sont votre revue. Si vous prenez plaisir à en lire les articles, il faut, pour que la revue perdure, soumettre vos écrits, que ce soit pour communiquer sur votre pratique, partager votre expérience, vos connaissances ou vos questionnements et réflexions. La publication d'un article peut être un projet enrichissant dans le cadre de vos temps FIR (Formation, Information, Recherche) ou équivalents et votre formation continue. C'est également un projet que vous pouvez mener avec votre stagiaire, votre équipe ou les membres de votre association par exemple.

Si vous souhaitez nous contacter, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : cahiers@ofpn.fr.
Retrouvez-nous également sur notre site Internet : www.cahiersdeneuropsychologieclinique.fr

Cette revue est une création intellectuelle originale qui, par conséquent, entre dans le champ de protection du droit d'auteur. Son contenu est également protégé par des droits de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, et toute représentation du contenu substantiel de cette revue, d'un ou de plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse du Comité Éditorial des *Cahiers de Neuropsychologie Clinique*, est interdite, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.